

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 13-01-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE LUNDI 13 JANVIER DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Madame Jacqueline Goulet
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

242-01-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

243-01-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

244-01-2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire #1 du 19 décembre 2019

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire #1 du 19 décembre 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

245-01-2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire #2 du 19 décembre 2019

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire #2 du 19 décembre 2019 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

246-01-2020

Adoption des comptes

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de décembre 2019 au montant de quarante et un mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars et un cent (41 285.01 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de neuf mille soixante-dix dollars et vingt-sept cents (9 070.27 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2019.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de décembre 2019 totalisant un montant de deux mille neuf cent quarante-et-un dollars et vingt-huit cents (2 941.28 \$) soit 807.21 \$ au fédéral et 2 134.07 \$ au provincial;

247-01-2019

Cautionnement Comité de développement - Tirage - modification

CONSIDÉRANT QUE cette résolution abroge la résolution #203-11-2019 en raison d'un changement du montant demandé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 du code municipal permet de cautionner un organisme en loisir et de lieux publics de sports et de récréation sur son territoire.

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny cautionne pour un montant de 15 500\$ le Comité de développement pour le tirage de la Fête de Rémigny, édition 2020.

Le gagnant aura le choix entre :

Un VTT avec équipement, un crédit voyage, ou un prix en argent de 7 000\$.

Le Comité de développement de Rémigny est responsable de la demande du permis pour le tirage à la Régie des Loteries du Québec.

D'autoriser la mairesse, Madame Isabelle Coderre et la directrice générale secrétaire-trésorière, Madame Lorraine McLean à signer tout document concernant cette demande.

Correspondance

Hydro-Québec – Réponse à notre demande de contribution pour les quais

Hydro-Québec a fait le choix de ne pas contribuer à des projets de construction, d'aménagement ou de rénovation de bâtiments, car ceux-ci ne cadrent pas selon leurs critères.

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Promotion Défi château de neige

Invitation à prendre part à la promotion du Défi Château de neige lors de nos festivités d'hiver. Entre le 6 janvier et le 9 mars 2020, les participants doivent envoyer une photo de leur construction au site suivant afin d'être admissibles : defichateaudeneige.ca.

Mettre cette promotion sur notre site Facebook.

Programme PAFIRS

Ce programme consiste à soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec. La date limite pour s'inscrire est le 21 février 2020.

Ce programme pourrait très bien servir pour apporter les modifications à notre centre récréatif.

FDT – Fonds de développement des territoires

La nouvelle politique du Fonds de développement des territoires (FDT) a été adoptée le 18 décembre dernier au conseil de la MRC. Le double de l'année dernière sera disponible pour soutenir la communauté dans le développement de projets structurant sur le territoire témiscamien, via le Fonds de développement des territoires (FDT) géré par le gouvernement et la MRC de Témiscamingue.

Le volet 1, toujours axé sur la qualité de vie et la vitalisation du milieu, s'adresse maintenant aux municipalités locales ainsi qu'aux organismes du milieu et le montant maximal par projet passe de 20 000 \$ à 30 000 \$.

Le volet 2, vise à soutenir les projets spéciaux et le dépôt se fait en continu, suivant le même fonctionnement appliqué au cours des trois dernières années. Ce volet préconise le soutien de projets d'envergure qui font preuve de pérennité, qui ont un impact significatif sur l'ensemble du territoire.

Le volet 3, vise la promotion des activités du milieu. Il est maintenant ouvert à appuyer les sites et attraits du territoire et 100 % des dépenses allouées à la promotion sont admissibles, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par municipalité. Ce volet s'adresse uniquement aux municipalités et le choix des événements ou activités qui peuvent en bénéficier leur revient.

COMBEQ - Adhésion

La COMBEQ est un organisme à but non lucratif qui regroupe près de 1 300 travailleurs municipaux qui oeuvrent dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et du bâtiment. Elle soutient ses membres dans leur travail par le biais de formations reconnues et de services exclusifs. Le coût d'adhésion pour l'année est de 380 \$ par personne.

Cette offre est refusée.

MAMH – Prudence aux placements

Certaines institutions financières tentent actuellement de vendre des produits de placements structurés aux municipalités. Il est à noter que les municipalités du Québec ne peuvent pas acheter de tels titres puisque ces derniers ne figurent pas dans les catégories de placements autorisées en vertu de l'article 203 du Code municipal et de l'article 99 de la Loi sur les cités et villes, selon la législation à laquelle elles sont soumises.

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue Inc

Nous avons reçu une lettre de remerciement pour notre renouvellement d'adhésion ainsi qu'un certificat attestant notre adhésion.

248-01-2020

Association des Parents d'Enfants Handicapés du Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents d'Enfants Handicapés du Témiscamingue organise un calendrier d'activités sociales, culturelles et récréatives pour ses membres et ce, à chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la capacité financière le permet, l'Association des Parents d'Enfants Handicapés du Témiscamingue offre la gratuité aux activités;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Parents d'Enfants Handicapés du Témiscamingue est soucieuse de faire vivre à ces enfants, des moments magiques, d'égalité et de partage;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire un don au montant de 100 \$ à l'Association des Parents d'Enfants Handicapés du Témiscamingue.

249-01-2020

MRC de Témiscamingue – Contribution pour le Transport Adapté

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny autorise, à même le Fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 1 506 \$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

250-01-2020

Le Reflet – L'Hiver chez nous...

CONSIDÉRANT QU'il est important de faire connaître aux lecteurs le plus grand nombre d'activités intérieures et extérieures disponibles dans notre municipalité pour un hiver mouvementé;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents de prendre 1/8 page au coût de 130 \$ pour faire connaître notre centre récréatif ainsi que notre nouveau sentier de raquettes et ski de fond.

251-01-2020

Deveau Avocats – Facture pour forfait annuel de consultation

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir recours à une firme professionnelle lorsque nécessaire;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer la facture au montant total de 804.83 \$.

252-01-2020

Renouvellement de Logmein (Lien à distance)

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de renouveler les deux licences pour répondre aux besoins du suivi de la Biomasse ainsi que de permettre à la directrice générale de travailler à partir de chez elle;

CONSIDÉRANT QUE la facture sera envoyée dans notre état de compte mensuel;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer la facture de Services Informatiques Logitem pour le renouvellement des deux licences de Logmein au montant de 230 \$.

FQM – Réforme de la fiscalité agricole

L'Assemblée nationale étudie présentement le projet de la loi no. 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles. La FQM et les principaux intervenants du monde municipal se sont prononcés contre cette réforme de la fiscalité municipale. L'appui des municipalités est demandé sous forme de résolution.

Les membres du conseil municipal ont refusé de donner leur appui.

253-01-2020

ADMQ – Renouvellement d'adhésion pour 2020

CONSIDÉRANT l'importance d'adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour notre directrice générale;

CONSIDÉRANT les nombreux avantages associés à cette adhésion pour notre directrice générale;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE renouveler notre adhésion pour l'année 2020 au coût de 477 \$ + taxe.

254-01-2020

Maison des Aînés de Rémigny – Demande d'appui

CONSIDÉRANT l'importance d'un tel projet pour notre petite municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les aîné-es pourront évoluer et s'épanouir au sein de leur communauté malgré leur vieillissement, les pertes et les deuils auxquels ils doivent faire face;

CONSIDÉRANT QU'il est important de diminuer la détérioration graduelle liée au vieillissement et à la perte d'une certaine présence souvent associés à la perte de repères lors de déplacement et d'éloignement ce, en les gardant au Témiscamingue;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'appuyer le projet de la « Maison des Aîné-es de Rémigny » présenté la semaine dernière par un groupe de citoyennes;

DE demander à l'agente de développement et à différentes autres ressources pertinentes de la Municipalité de rechercher et de préparer différents documents pour la mise en œuvre du projet (Ministère des Affaires municipales, MRC de Témiscamingue, Ministère de la Santé et des Services Sociaux, etc.) et ceci en collaboration avec les promotrices;

DE fournir gratuitement le terrain nécessaire à la construction et l'exploitation de la « Maison des Aîné-es », soit le terrain longeant le Lac Rémigny entre la Caserne des pompiers et le Centre récréatif;

D'assister les bénévoles lors de différentes tâches pertinentes avec les objectifs de développement communautaire du Conseil Municipal;

De s'engager à donner un congé de taxes à la « Maison des Aîné-es » pour les (3) premières années de fonctionnement.

255-01-2020

Poste journalier

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE modifier notre offre d'emploi pour qu'elle soit plus courte;

DE publiciser l'offre d'emploi sur Emploi QC, notre site Facebook, et dans le Journal Le Reflet, tout dépendant du prix;

De vérifier auprès de Carrefour Jeunesse;

De mettre la date du 29 février comme date butoir.

256-01-2020

Étude auprès du MDDELCC – dossier marina

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acheminer (2) chèques au montant de 679.00 \$ chacun au MDDELCC afin que ce dernier puisse procéder à l'étude du dossier;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De faire les (2) chèques au nom du MDDELCC au montant de 679 \$ chacun afin que ce dernier puisse procéder à l'étude du dossier le plus rapidement possible.

Vente de terrain – 100 ha en zone agricole

Étant donné la complexité du dossier, il a été déterminé que l'étude se fera lundi le 20 janvier en soirée lors de notre rencontre de travail.

Demande de lettre d'avis de conformité à la MRCT pour le projet quais

La demande d'une lettre de conformité sera faite auprès de la MRCT.

Rencontre pour choisir le slogan et la photo gagnante du concours

La rencontre est prévue pour le lundi 20 janvier à 18h30.

Répartition des dossiers des élus

La répartition se fera lors de notre rencontre de travail lundi prochain.

257-01-2019

Maire suppléant pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'avoir un maire suppléant ou une mairesse suppléante pour remplacer la mairesse actuelle en son absence;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer Madame Sylvie Dulong comme mairesse suppléante pour l'année 2020. Si pour une raison quelconque, Madame Sylvie Dulong ne peut remplacer Madame Isabelle Coderre lors des rencontres à la MRCT, Madame Carole Laforge se fera un plaisir de le faire.

Règlement des animaux – chiens et chats

Madame Isabelle Coderre nous apprend qu'à compter du mois de mars 2020, toutes les municipalités seront dans l'obligation de remettre des médailles de chiens et de chats aux propriétaires de ces animaux et de tenir un registre. Madame Coderre va revoir la réglementation et nous en parler davantage lors de la prochaine réunion.

Rapport de l'agente de développement

Madame Jocelyne Savignac nous donne un compte-rendu sur les dossiers sur lesquels elle a travaillé avant les fêtes et ce qu'elle travaille présentement dessus.

Elle nous fait part du problème du transport des bouteilles d'eau de 18 litres. Madame Jacqueline Goulet va vérifier demain avec Ben Deshaies à savoir s'il est possible de livrer un certain nombre de bouteilles au bureau municipal.

Rapport de la MRCT

- Madame Isabelle Coderre a été élue sur le comité GAMME.
- La municipalité Laverlochère-Angliers travaille présentement à faire des recherches au niveau du dossier piscine. Elle a pris le leadership pour faire avancer les choses.
- Le projet d'incinérateur va de bon train.
- Dans le dossier cellulaire, le GIRAT prévoit installer le double du nombre de tours prévues en 2020 donc la municipalité de Rémigny pourra obtenir le service de cellulaire cette année.

- Au niveau du plan stratégique, les représentants vont demander une rencontre avec chaque municipalité afin de voir quels sont les besoins de chacune.

Rapport de la mairesse

Une rencontre pour discuter des enjeux de la biomasse est prévue pour demain soir. Il y a un problème au niveau de l'approvisionnement des copeaux dans la demande de subvention pour l'achat d'une nouvelle biomasse.

Rapport des élus

Rien

Rapport de la directrice générale

En décembre, la majorité du temps, le travail a été consacré aux élections municipales pour combler le poste 2 ainsi que le budget pour 2020.

En janvier, le travail est basé sur la fin d'année et le début de la nouvelle année.

258-01-2020

MRCT – facture pour examen pompiers d'avril à décembre 2019

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé de Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer la facture au montant de 209.98 \$ à la MRCT pour l'examen des pompiers d'avril à décembre 2019.

259-01-2019

MFFP et MDDELCC – Résolution pour le projet marina

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny doit autoriser une personne à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement et ce, pour le projet de la marina de Rémigny;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser Madame Lorraine McLean, Directrice générale, à signer, au nom de la municipalité de Rémigny, tous les documents pertinents à cette demande dans le cadre du projet de la marina de Rémigny.

260-01-2020

Programmation des travaux dans le cadre de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) de l'année 2014-2018

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Que Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous documents relatifs à cette demande.

261-01-20

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.
Il est 21H20.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 10-02-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE LUNDI 10 FÉVRIER DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Madame Jacqueline Goulet
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

262-02-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

263-02-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Correspondance

264-02-2020

Les Promoteurs d'Angliers Inc

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une invitation à devenir membre ambassadeur « Matelot du T.E. Draper »;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme est de : Contribuer à l'accessibilité, la compréhension et la préservation de l'histoire du remorqueur de bois T.E. Draper à Angliers, qui raconte la drave et le flottage du bois au Témiscamingue, ainsi que la vie dans les chantiers forestiers, par la visite du Chantier Gédéon, véritable reconstitution d'un camp de bûcherons;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation annuelle est de 30 \$;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny devienne membre ambassadeur « Matelot du T.E. Draper » au coût de 30 \$.

Le Reflet témiscamien

Nous avons reçu une lettre de remerciement de la part du journal Le Reflet témiscamien pour avoir participé au Cahier spécial Quoi faire chez nous l'hiver.

265-02-2020

Permission de faire la collecte pour la Marche du Rein

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser Madame Françoise Lajeunesse à ramasser des dons pour la Fondation des maladies du rein.

Plainte reçue d'un citoyen

La municipalité de Rémigny a reçu une plainte d'un citoyen concernant le manque de visibilité en raison d'un banc de neige à l'angle de la rue Champagne et Principale. La même problématique a été soulevée à l'angle de la rue Principale et de la rue du Quai Sud. C'est devenu dangereux pour la sécurité des automobilistes ainsi que celle des marcheurs.

Lorraine s'occupera de demander l'avis d'Alain à ce sujet. Monsieur Filteau a procédé à l'enlèvement de la neige dès le lendemain.

266-02-2020

Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce

représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST, EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Daoust

APPUYÉ PAR Madame Sylvie Dulong

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

267-02-2020

Vente de plants « projet SERD-15 »

Des étudiants de l'École Rivière-des-Quinze offrent à la municipalité l'opportunité d'acheter des plants de fines herbes, de tomates et de piments.

CONSIDÉRANT QUE ce projet est très intéressant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny est d'accord à encourager ces élèves;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

De vérifier la date d'obtention des plants et de passer une commande afin d'encourager le projet.

268-02-2020

PG Solutions – Offre de services professionnels

La municipalité de Rémigny a reçu une offre de services de PG pour faire l'impartition du module Taxation annuelle au coût de 625.00 \$

CONSIDÉRANT QUE cela permettrait de libérer un temps considérable à notre directrice générale pour se consacrer à d'autres tâches;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny paie pour les services professionnels de PG pour faire l'impartition du module Taxation annuelle au coût de 625.00 \$;

QUE Madame Lorraine McLean approche PG pour demander une soumission pour l'impartition des Relevés 1 et T-4, de la fermeture annuelle temporaire, de la vérification des mises à jour et de l'ouverture de l'année 2020. Madame McLean verra à envoyer aux élus par courriel une copie de la soumission.

269-02-2020

Programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2020

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a besoin d'aide additionnel pour accomplir ses tâches pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs petites familles se sont installées dernièrement, en permanence dans la municipalité de Rémigny;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny nécessite l'aide d'une animatrice de camp de jour pour occuper ces enfants;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour acheminer une demande est le 24 février prochain;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny fasse la demande auprès de Service Canada pour obtenir deux étudiants soit un(e) comme animateur(trice) de camp de jour et un(e) comme responsable de l'embellissement et des travaux publics.

270-02-2020

Demande d'autorisation du promoteur pour l'installation de quais

CONSIDÉRANT QUE les anciens quais seront installés tout près du parc municipal;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De faire une demande de permis au Ministère afin de procéder à l'installation des anciens quais provenant de la rue du Quai sud à l'emplacement désigné, situé près du parc municipal.

271-02-2020

Nommer un représentant pour la demande du Programme d'accès aux plans d'eau

CONSIDÉRANT l'importance de nommer un(e) représentant(e) pour faire la demande auprès du Programme d'accès aux plans d'eau;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE nommer Madame Denise Plourde en tant que représentante pour faire la demande auprès du Programme d'accès aux plans d'eau.

272-02-2020

AFAT – Demande de projet d'arbres 2020 – date limite 20 mars 2020

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter le projet présenté dans le cadre du programme de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le but de développer une appartenance à l'arbre et à la forêt. La distribution d'arbustes se déroulera à la fin mai à la salle Lions.

273-02-2020

Adoption du rapport d'activité annuel 2018-2019 (an 2) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couvertures de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin février 2020, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

- ❖ **D'ADOPTER** le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 25 octobre 2018 au 25 novembre 2019 (an 2) et que présenté;
- ❖ **DE TRANSMETTRE** le rapport d'activité incendie (an 2) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

274-02-2020

Vente de 100 ha contiguë en zone agricole

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de la part de Monsieur David Frenette pour faire l'achat de terrain lui permettant d'obtenir 100ha contiguë en zone agricole;

ATTENDU QUE le terrain désiré fait partie du numéro de matricule 2797 52 3696 et reconnu comme faisant partie d'un lot épars appartenant à la municipalité;

ATTENDU QUE l'acheteur paie les frais d'arpentage du terrain;

ATTENDU QUE l'acheteur paie les frais de notaire;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny accepte de vendre le terrain tel que stipulé dans la demande au coût de 0,05 \$ du mètre carré, ce qui représente environ 39 500 \$.

275-02-2020

Vente d'une partie de terrain à Madame Cécile Daoust

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de la part de Madame Cécile Daoust pour faire l'achat d'une partie de terrain adjacent au sien matricule no. 2695 32 4410 soit la partie sud-ouest;

ATTENDU QUE le terrain désiré fait partie du numéro de matricule 2797 52 3696 et reconnu comme faisant partie d'un lot épars appartenant à la municipalité;

ATTENDU QUE l'acheteur paie les frais d'arpentage du terrain;

ATTENDU QUE l'acheteur paie les frais de notaire;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny accepte de vendre le terrain tel que stipulé dans la demande au coût de 0,05 \$ du mètre carré, ce qui représente environ 7 000 \$.

276-02-2020

Vente d'une partie de terrain à Madame Francine Côté

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de la part de Madame Francine Côté pour faire l'achat d'une partie de terrain adjacent au sien matricule no. 2695 07 8224 soit la partie sud-ouest;

ATTENDU QUE le terrain désiré fait partie du numéro de matricule 2797 52 3696 et reconnu comme faisant partie d'un lot épars appartenant à la municipalité;

ATTENDU QUE l'acheteur paie les frais d'arpentage du terrain;

ATTENDU QUE l'acheteur paie les frais de notaire;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny accepte de vendre le terrain tel que stipulé dans la demande au coût de 0,05 \$ du mètre carré, ce qui représente environ 7 000 \$.

277-02-2020

Vente de terrains sur la rue Eden

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande de la part de Monsieur François Touzin pour faire l'achat de deux terrains situés sur la rue d'Eden soit les lots 5955658 et 5955657;

ATTENDU QUE l'acheteur paie les frais de notaire;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny accepte de vendre les deux terrains au coût de 2 500 \$ chacun soit un total de 5 000 \$;

QUE l'acheteur dispose d'une période de deux (2) ans pour se construire une maison;

QUE les frais de notaires seront payés par l'acheteur;

QUE la municipalité de Rémigny s'engage à rendre accessible à l'acheteur les services municipaux offerts tels que l'électricité, etc.;

QUE la municipalité de Rémigny s'engage à rendre la rue de l'Éden praticable et conforme aux règlements de zonage;

QUE la directrice générale vérifie auprès de Monsieur Alain Filteau pour obtenir les réponses aux diverses questions en ce qui concerne les règlements municipaux pour la construction d'une résidence.

Projet de loi no. 128 : pour un encadrement sévère à l'égard des chiens dangereux

Un avis de motion a été donné pour modifier le règlement de la MRC portant sur les animaux de compagnie. Cette modification est nécessaire pour l'harmoniser avec le règlement provincial sur les chiens qui entrera en vigueur le 3 mars 2020.

Rappelons que le 22 novembre 2017, la MRC adoptait une résolution pour déclarer sa compétence pour adopter une réglementation sur les animaux de compagnie et pour conclure des ententes pour faire appliquer une telle réglementation avec le refuge pour animaux du Témiscamingue. En 2017, chaque municipalité devait dire si elle remettait ce pouvoir à la MRC ou si elle le conservait. Huit municipalités ont adhéré. Chaque municipalité peut adhérer ou se soustraire à cette compétence entre le 1^{er} août et le 15 octobre de chaque année par poste recommandée. Cette période annuelle (d'entrée et de sortie) a été mise en place pour faciliter la préparation des budgets municipaux.

Ceci étant dit, nous faisons face à une situation exceptionnelle : le gouvernement impose un règlement provincial qui force toutes les municipalités à revoir leur règlement local et à désigner ou non un organisme canin pour l'appliquer. Le conseil de la MRC (les 8 municipalités participantes) devrait décider s'il modifie oui ou non, la résolution de 2017 pour accepter cette adhésion, en dehors de la période habituelle.

À noter que le coût d'adhésion à ce moment-là représentait 1 \$ par citoyen donc pour la municipalité de Rémigny, ceci signifie 269 \$ annuel.

Dossier puits pour l'édifice municipal

Monsieur Ian Gunther, ingénieur pour la compagnie Stavibel – SNC-Lavalin Stavibel Inc. est venu nous rencontrer pour présenter les (3) options offertes à la municipalité de Rémigny dans le but de régler le problème de la mise en conformité de l'eau potable de l'édifice municipal. Il sera nécessaire d'effectuer des tests sur l'eau brute afin de connaître la concentration totale en fer, concentration dissoute en fer, concentration totale en manganèse, concentration dissoute en manganèse, la dureté en calcaire, ainsi que la transmittance de l'eau.

278-02-2020

Choix du traitement pour le puits municipal

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place un service de traitement d'eau efficace pour obtenir de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'importance de corriger la situation le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT le coût moindre de l'option 3 soit un traitement par lampes UV;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE retenir l'option 3, proposée par Stavibel, soit celle avec un traitement par lampes UV.

279-02-2020

Offre de services additionnels pour SNC-Lavalin Stavibel Inc

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE prévoir un budget additionnel de 5 000 \$ pour payer les frais de SNC-Lavalin Stavibel Inc.

Lotissement secteur chemin Lajeunesse

Le 4 septembre 2019, Monsieur Alain Filteau avise le conseil municipal du problème concernant le chemin d'accès sur la propriété de Monsieur Gabriel Lajeunesse. Suite à cet avis, une résolution du conseil municipal # 163-09-2019 exigeait qu'un plan soit déposé pour définir l'emplacement d'un chemin projeté. Monsieur Filteau a avisé verbalement Monsieur Lajeunesse de procéder avec l'arpenteur, Monsieur Francis Tremblay pour déposer un plan projeté d'un chemin qui sera soumis pour approbation au conseil municipal. Le 4 février 2020, Monsieur Tremblay a fait parvenir un plan de projet de lotissement (lot # 6 335 037, dossier 32251-A5, minute 3326). Ce plan pourra servir pour discussion avec Monsieur Lajeunesse. Il semblerait que Monsieur Lajeunesse désire déposer comme plan de chemin projeté, le tracé actuel de l'accès qui est présentement utilisé. Le tracé du chemin d'accès empiète sur les lots suivants # 6 070 842, propriété de Monsieur Michel Lajeunesse, # 5 460 801, propriété de Monsieur Gilles Lajeunesse, # 5 460 790, propriété de Monsieur Yvon Lajeunesse et Madame Linda Legendre, # 5 460 757, propriété de Madame Karine Dufresne et Monsieur Maxime Trépanier. Le tracé du chemin projeté ne doit pas empiéter sur des terrains n'appartenant pas au promoteur. Le tracé du chemin actuel ne respecte pas le point 6.6 du règlement de lotissement No 28-95 de la municipalité de Rémigny, soit la distance d'un cours d'eau (75 mètres). Idéalement, le tracé du chemin devrait border la façade de tous les nouveaux lots créés.

Le conseil municipal de Rémigny prévoit rencontrer Monsieur Gabriel Lajeunesse, promoteur pour discuter du chemin projeté.

Renouvellement d'assurance

La municipalité de Rémigny a reçu une demande de renouvellement annuel du contrat d'assurance avec le Groupe Ultima au montant de 20 637 \$ comparativement à 20 241 \$ l'an dernier soit une différence de 396 \$ et pour le service incendie un montant de 627 \$ soit le même montant que l'an dernier. Le renouvellement est pour le 10 mars 2020.

Madame Lorraine McLean nous apprend que Monsieur Rémy Rivard a demandé de lui fournir plein d'informations additionnelles.

Le conseil d'administration demande à la directrice générale, Madame Lorraine McLean, de demander une soumission auprès d'autres agences d'assurance afin de comparer les prix avant de prendre une décision finale.

280-02-2020

Liste d'immeubles en vente pour taxes

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De faire parvenir cette liste d'immeubles en vente pour taxes à la MRC de Témiscamingue avant la date limite soit celle du 19 février 2020.

CANTON	# CADASTRE	# MATRICULE
Canton Beaudry	CBEAURR1PL49-B	4 884 29 5050
Canton Clérion	CCLERRRANGLSDC	5 200 45 3505
Canton Clérion	CCLERRR10PL41	6 101 91 5005

(NOTE : incluant les intérêts jusqu'au 14 mai 2020)	1 870.05 \$
--	--------------------

281-02-2020

Gagnante du concours « slogan » de la municipalité de Rémigny

Madame Monika Touzin est l'heureuse gagnante du concours « slogan » de la municipalité de Rémigny. Le slogan choisi est « Pour l'amour de la nature ». Elle se mérite un bon d'achat de 300 \$ au Magasin général de Rémigny. Madame Lorraine McLean, directrice générale, contactera Dominique Arbour pour prendre arrangement avec elle afin de remettre le prix à Madame Monika Touzin.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE remettre un certificat-cadeau au montant de 300 \$ à Madame Monika Touzin.

282-02-2020

Achat d'une plieuse pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la plieuse que nous avons présentement au bureau municipal n'est plus fonctionnelle malgré le fait que nous l'avons envoyé chez Logitem pour la faire nettoyer et vérifier;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire l'achat d'une plieuse chez Logitem pour un montant d'environ 1 000 \$. Cette dernière devra prendre les feuilles de grandeur 8 ½ x 14 et offrir l'option de divers plis.

283-02-2020

Demande du club Le Moulin d'Or pour insonoriser la salle communautaire

La municipalité de Rémigny a reçu une demande de la part du club Le Moulin d'Or, pour assourdir la réverbération sonore de la salle communautaire où l'acoustique est très mauvaise et de plus épuisante/bourdonnante/difficile surtout pour les personnes

malentendantes. Le club Le Moulin d'Or aimerait installer des rideaux de velours du côté des fenêtres et sur l'estrade ainsi que des panneaux acoustiques recouverts de tissu. Le projet sera financé par une subvention accordée avec Nouveaux Horizons.

CONSIDÉRANT l'importance d'insonoriser la salle communautaire pour nos diverses activités;

CONSIDÉRANT QUE la plupart de nos activités sont côtoyées par des personnes âgées;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE donner leur accord au club Le Moulin d'Or en ce qui concerne le projet d'insonorisation de la salle communautaire. Lorsque le moment sera venu de procéder à l'installation, le club Le Moulin d'Or informera le conseil afin que nous puissions travailler en collaboration.

284-02-2020

Offre de services pour l'étude pour faire l'installation d'un chauffage biomasse pour régler le problème de chauffage de l'Église

La municipalité de Rémigny a reçu une offre de services de la part de Monsieur Patrick Jodoin au montant de 2 360 \$. Ce dernier prendra connaissance du dossier, regardera pour trouver un modèle de fournaise plus grosse qui répondra davantage aux besoins de la municipalité en plus de ceux de l'Église, et fera des recherches pour trouver un programme d'aide financière.

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de trouver une solution pour régler le problème de chauffage de l'Église le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure solution suggérée est celle de faire l'achat d'une plus grosse fournaise qui répondra davantage à nos besoins énergétiques;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour les services de Monsieur Patrick Jodoin est de 2 360 \$;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'accepter l'offre de services de Monsieur Patrick Jodoin au montant de 2 360 \$.

285-02-2020

STRATJ – Simulations avec les chefs de mission

La municipalité de Rémigny a reçu une invitation à participer à la réalisation des simulations dans le cadre du dossier sécurité civile qui se tiendront les 25, 26, et 27 février 2020.

Étant donné, que nous n'avons pas nos chefs de mission et que la municipalité de Rémigny n'est pas prête à participer à une simulation, le conseil municipal refuse de participer.

286-02-2020

Fonds de développement des territoires (FDT) 2020

Madame Isabelle Coderre nous présente la demande pour l'engagement d'un coordonnateur de projets commun pour (2) municipalités dans le cadre de la subvention Fonds de développement des territoires (FDT) 2020.

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE déposer la demande auprès du Fonds de développement des territoires (FDT) 2020 afin d'obtenir un financement pour notre projet.

Sondage Jardin communautaire

Madame Jacqueline Goulet nous présente le sondage qu'elle a préparé pour connaître l'intérêt de la population en ce qui a trait à l'idée d'un jardin communautaire à Rémigny.

Le sondage apparaîtra dans le prochain journal local.

Rapport de la MRCT

La municipalité de Rémigny sera bientôt sollicitée par la Sûreté du Québec pour faire l'installation de la stèle radar dans le village.

Madame Isabelle Coderre a présenté le projet de la Maison des Aînés à la table de travail de la MRCT. Plusieurs municipalités enviaient la municipalité de Rémigny pour avoir eu cette idée géniale.

La MRCT travaille à modifier son règlement sur les chiens et à modifier l'entente existante avec Le Refuge.

Rapport des élus

Monsieur Simon Daoust nous informe que le comité de la Marina travaille sur la possibilité de faire l'installation d'une toilette.

Il nous apprend également que les Amish sont intéressés à acheter des équipements de la scierie. En échange, la municipalité pourrait leur demander de construire des bacs pour notre jardin communautaire, des bancs, un autre gazebo, etc.

Monsieur Simon Daoust a également fait des recherches au niveau de l'achat d'un panneau électronique. Pour un panneau de grandeur 6 x 6, le coût s'élève à 32 798 \$ et même 43 000 \$ tout dépendant des critères demandés. Quelqu'un lui suggère de vérifier auprès de BAO Média.

Madame Cathy Bruneau et Madame Sylvie Dulong donnent un compte-rendu de leur préparation pour le Vin et Fromage du 29 février 2020. Elles prévoient faire l'achat de vin non alcoolisé. Madame Lorraine McLean en profite pour remettre des billets à vendre à chacun des conseillers.

Madame Sylvie Dulong discute du travail de vérification faite au niveau des lumières de Noël. Il faudrait prévoir en acheter d'autres, car il en manque plusieurs.

Varia

287-02-2019

Toiture de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Alain Filteau a mentionné que selon lui c'est l'installation de gouttières qui est responsable du problème de gel et d'infiltration d'eau que nous avons vécu l'an dernier;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé de Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire enlever toutes les gouttières installées sur l'édifice municipal lors des réparations du toit cet été et de voir à les vendre afin d'éviter de se retrouver face à des problèmes d'infiltration d'eau comme l'an passé.

288-02-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 21H45.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 09-03-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE LUNDI 9 MARS DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Madame Jacqueline Goulet
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong

SONT ABSENTS

Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

289-03-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

290-03-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

291-03-2020

Adoption des comptes du mois de janvier

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de décembre 2019 au montant de trente-huit mille quatre cent vingt-six dollars et quinze cents (38 426.15 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de sept mille six cent quatre-vingt-seize dollars et trente-deux cents (7 696.32 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de décembre 2019 totalisant un montant de deux mille neuf cent quarante-et-un dollars et vingt-huit cents (2 941.28 \$) soit 807.21 \$ au fédéral et 2 134.07 \$ au provincial

292-03-2020

Adoption des comptes du mois de février

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de janvier 2020 au montant de quinze mille quatre cent douze dollars et soixante-quinze cents (15 412.75 \$) tels que présentés;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de onze mille cinq cent vingt-cinq dollars et cinquante-quatre cents (11 525.54 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 29 février 2020.

D'approuver les déboursés payés d'avance soit 496,40 \$ pour renflouer la petite caisse suite à l'envoi des comptes de taxes (frais de poste) et soit 446.10 \$ pour renflouer la petite caisse suite à l'achat de 4 rouleaux de timbres pour l'envoi des comptes de taxes (frais de poste).

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de février 2020 totalisant un montant de trois mille sept cent soixante-seize dollars et un cent (3 776.01 \$) soit 1 044.83 \$ au fédéral et 2731.18 \$ au provincial.

Correspondance

Énergir

Dans le cadre de leur programme de sensibilisation sur la sécurité du réseau gazier, l'équipe d'Énergir désire rencontrer les intervenants municipaux afin de communiquer des informations pertinentes et répondre aux interrogations. La rencontre est prévue le 31 mars prochain à 19h au sous-sol du bureau municipal de Nédélec.

Aucun membre du conseil municipal ne démontre de l'intérêt à participer à cette rencontre.

Le Reflet Témiscamien

Ce journal local traverse actuellement une période difficile alors qu'il voit ses revenus publicitaires chuter. Ces revenus sont la seule source de financement du Reflet témiscamien. Il sollicite notre aide pour partager l'information sur ce qui se passe dans nos municipalités mais aussi de notre appui financier.

Les membres du conseil refusent de donner un appui financier, par contre, ils sont prêts à encourager davantage en participant aux cahiers spéciaux durant l'année, en affichant nos offres d'emploi, etc.

293-03-2020

Demande de l'association pulmonaire du Québec – Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux

ATTENDU QUE l'APQ, le MSSS et l'arrondissement montréalais de Ville-Marie nous invitent à joindre le mouvement en faisant part de notre engagement à sensibiliser et à mobiliser nos citoyennes et nos citoyens face à l'herbe à poux.

ATTENDU QU'il est important de sensibiliser notre population à cet effet, car nous demeurons dans une région propice à l'herbe à poux;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter de soutenir la Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2020

- En effectuant une publication via les médias sociaux de notre municipalité (Facebook et site internet), par exemple, lors des périodes de coupe recommandées;
- En publiant l'article produit à cet effet par l'APQ dans notre journal local;
- En affichant le bandeau Web de sensibilisation sur le site internet de notre municipalité;
- En joignant la signature courriel arborant fièrement notre participation à la campagne.

CSLT – Commission scolaire du Lac-Témiscamingue

Nous avons reçu une lettre nous avisant de la fermeture définitive de l'école Sainte-Bernadette de Rémigny.

La Télévision communautaire du Témiscamingue

TV Témis procède à sa campagne d'adhésion annuelle qui par le fait même sert de moteur de financement. Elle sollicite les municipalités à devenir membre en faisant un don volontaire.

Les membres du conseil municipal refusent d'adhérer à la télévision communautaire du Témiscamingue étant donné que notre municipalité n'a pas accès au câble.

294-03-2020

Mouvement Québécois des Mini-Maisons

CONSIDÉRANT la demande du Mouvement Québécois des Mini-Maisons à connaître si la municipalité de Rémigny accepte la construction de mini-maisons (56m carrés et moins);

CONSIDÉRANT QUE l'engouement pour la construction de ces mini-maisons est devenu très populaire;

CONSIDÉRANT QUE la rue Éden à Rémigny a été construite dans l'objectif d'y accueillir des maisons de ce genre;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

DE répondre de façon positive à leur demande et de remplir le questionnaire réservé à cet effet;

Corporation de Développement Communautaire du Témiscamingue

La Corporation de Développement Communautaire du Témiscamingue nous demande une lettre d'appui à leur projet de jumelage communautaire des municipalités et des conseils de bande du Témiscamingue.

Malgré le fait que c'est un très beau projet, et tenant compte du fait que les conseils de bande du Témiscamingue sont situés assez loin de notre municipalité, il a été décidé de refuser d'appuyer leur projet.

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue

Ce dernier lance le premier volet des trois programmes d'assistance financière

- Pour les activités régionales de loisir de l'Abitibi-Témiscamingue
- Pour les activités de loisir et de sport en milieu rural
- Pour les activités régionales de loisir et de sport pour les aînés de l'Abitibi-Témiscamingue.

La date limite pour déposer une demande d'aide financière pour le volet 1 est le 24 avril 2020. Les projets devront se réaliser entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2020.

Les membres du conseil ont mentionné quelques idées tels que des jeux d'exercices dans le parc, un centre d'exercices, le jeu Pickle ball. Nous demanderons à notre agente de développement de regarder le tout pour placer une demande de projet.

Programme de financement « Relève et mise en valeur 2020 »

Ce programme a comme objectif de développer la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs. La date limite pour soumettre un projet est le 12 avril prochain. Les projets doivent être réalisés entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.

L'information est remise à Madame Cathy Bruneau pour Aventures Obikoba.

Registraire des entreprises

Nous avons reçu la mise à jour annuelle pour la Corporation des Fêtes de Rémigny. Est-ce que nous conservons le tout ?

Ce dossier sera discuté lors d'une prochaine réunion.

Concours photos

Madame Sylvie Dulong doit mettre les photos en ligne sur le Facebook de la municipalité afin que les gens puissent voter. Elle doit également imprimer les photos pour les afficher dans le corridor afin de permettre aux gens qui n'ont pas accès à Facebook de pouvoir voter.

295-03-2020

Autorisation permettant au signataire de présenter la demande au ministre dans le dossier de l'aménagement de quais flottants sur le lac Rémigny

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser Madame Lorraine McLean à présenter la demande au ministre du dossier de l'aménagement de quais flottants sur le lac Rémigny.

296-03-2020

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Dossier aménagement de quais flottants sur le lac Rémigny

Nous avons reçu un accusé réception de notre demande acheminée dernièrement. Par contre, le tarif pour l'année 2020 pour ce type de projet est de 692 \$, libellé à l'ordre du ministre des Finances.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser la directrice générale, Madame Lorraine McLean, à faire un chèque au montant de 692 \$.

297-03-2020

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Dossier aménagement de nouveaux quais sur le lac des Quinze

Nous avons reçu un accusé réception de notre demande acheminée dernièrement. Par contre, le tarif pour l'année 2020 pour ce type de projet est de 692 \$, libellé à l'ordre du ministre des Finances.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser la directrice générale, Madame Lorraine McLean, à faire un chèque au montant de 692 \$.

298-03-2020

Signataire pour la demande de bail pour les quais du lac Rémigny

ATTENDU QUE pour faire la demande de bail pour les quais du lac Rémigny, la municipalité de Rémigny doit nommer un signataire;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De nommer Madame Lorraine McLean comme signataire pour la demande de bail pour les quais du lac Rémigny.

Projet GIRAT – couverture cellulaire à Rémigny

Dans le cadre d'un déploiement majeur du réseau de communication sans fil sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, un premier projet pour notre région est présenté. Le projet consiste en l'ajout de 32 sites cellulaires. Pour réaliser le projet de couverture pour le village de Rémigny et de ses environs, il sera nécessaire de faire l'installation d'une tour haubanée de 90 m sur le lot 5 460 290 appartenant au Ministère de ressources naturelles et de la faune. Afin de réaliser ce projet, le GIRAT doit obtenir l'autorisation ainsi qu'un bail avec le MERN. Pour ce faire, le GIRAT doit d'abord obtenir un avis de conformité afin de confirmer que l'emplacement serait conforme au schéma d'aménagement de la municipalité.

Après vérification auprès de notre inspecteur municipal, une lettre a été envoyée au GIRAT confirmant que le projet d'installation d'une tour cellulaire ne va pas à l'encontre du règlement de zonage #27-95 de la municipalité de Rémigny et que la construction d'une tour sur un terrain appartenant au MERN ne contrevient à aucun de nos règlements d'urbanisme ni au schéma d'aménagement de notre territoire.

L'Arbre à sucre Beamesnil S.E.N.C. (anciennement Le Domaine de l'Érablière LEF Inc – demande de déneigement du chemin

Suite à une demande reçue de la part de l'Arbre à sucre Beamesnil S.E.N.C. pour le déneigement de leur chemin qui est non verbalisé, les membres du conseil ont pris la décision de refuser d'ajouter le tout à notre contrat actuel de déneigement, mais plutôt de leur faire parvenir les coordonnées de Camionnage en Vrac afin que ces derniers puissent prendre arrangement directement avec Monsieur Armel Rivard.

299-03-2020

Journal Le Reflet témiscamien – Cahier spécial : Vendez-nous votre municipalité

CONSIDÉRANT QUE ce recueil détachable des activités et des attraits touristiques offerts dans chacune des municipalités participantes permettra d'encourager les municipalités à promouvoir leurs attraits touristiques;

CONSIDÉRANT QUE ce recueil nous permettra d'obtenir une page pleine couleur, un en-tête avec logo, 4 à 5 photos, texte d'environ 400 mots ainsi que les coordonnées de bureau de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la page sera de 430 \$;

CONSIDÉRANT QUE la date de parution sera le 21 avril 2020;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE participer à ce recueil afin de promouvoir les activités et faire connaître davantage les attraits touristiques de notre belle municipalité.

DE demander à notre agente de développement de renvoyer le pamphlet de Rémigny aux élus.

300-03-2020

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Demande d'autorisation pour l'installation de quais, lacs des Quinze et Rémigny

Nous avons reçu un accusé réception de notre demande acheminée dernièrement. Le tarif pour l'année 2020 est de 1966.98 \$. Le chèque doit être libellé à l'ordre du ministre des Finances. La somme requise doit être transmise d'ici le 27 mars 2020. Par la suite, notre demande sera transmise à un biologiste qui procédera à l'analyse de notre dossier.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser la directrice générale, Madame Lorraine McLean, à faire un chèque au montant de 1 966.98 \$.

301-03-2020

Achat d'abat-poussière liquide pour le chemin de l'Église

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de Rémigny ont pris la décision de faire l'essai d'épandage de chlorure de calcium (liquide) pour la saison printemps – été 2020 sur le chemin de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE le coût du calcium liquide chez RM Entreprises pour une distance de 5 kilomètres est de 6 135 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût du calcium liquide chez RM Entreprises pour une distance de 10 kilomètres est de 12 307 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel pour l'achat d'abat-poussières est de 20 000 \$ pour l'année 2020;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement de faire l'achat de calcium liquide chez RM Entreprise pour une distance de 5 kilomètres au coût de 6 135 \$.

Dérogation mineure – Sébastien Lefebvre

Étant donné que Monsieur Sébastien Lefebvre désire apporter une modification à la résolution #161-09-2019 en raison d'une hauteur additionnelle de 8 à 10 pouces à la construction de son garage, la demande doit retourner au comité d'urbanisme pour approbation.

302-03-2020

La Société d'histoire du Témiscamingue – Renouvellement d'adhésion

CONSIDÉRANT l'importance de conserver l'histoire témiscamienne;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 30 \$ pour l'année 2020;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE renouveler l'adhésion au coût de 30 \$.

Vente de 100ha en zone agricole

Suite à de nouveaux éléments dans le dossier, le tout sera analysé lors d'une table de travail.

Vente de terrains situés sur la rue d'Éden

La vente de terrains situés sur la rue d'Éden représentera des coûts exorbitants pour la municipalité au niveau de la réglementation en ce qui concerne la conformité du chemin, l'installation de poteaux électriques, etc. Nous demanderons à notre inspecteur municipal de nous remettre un estimé des coûts projetés. Il faudrait vérifier si ce projet pourrait être financé par la TECQ. Nous en discuterons lors d'une prochaine table de travail.

303-03-2020

Poste de journalier

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny n'a pas reçu beaucoup de candidatures pour le poste de journalier;

ATTENDU QUE le poste de journalier ne semble pas démontrer trop d'intérêt de la part des gens, peut-être en raison du fait que ce n'est pas un emploi à temps plein;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De modifier le poste pour un poste à temps plein à l'année;

D'afficher le poste jusqu'au 17 avril 2020;

D'afficher à nouveau le poste de journalier sur le site d'emploi Québec;

D'afficher à nouveau le poste de journalier sur le site de la municipalité;

D'afficher à nouveau le poste de journalier sur le Facebook de la municipalité;

D'afficher le poste dans le journal local Le Reflet témiscamien;

De vérifier auprès de Carrefour Jeunesse Emploi;

De vérifier auprès d'Immigration Canada pour une subvention salariale.

Conciergerie

Une rencontre est prévue mercredi matin avec la personne concernée.

Projet de loi no. 128 – encadrement sévère à l'égard des chiens dangereux

Les membres du conseil refusent de se joindre à l'entente avec le Refuge pour animaux du Témiscamingue.

Ce sujet sera discuté en profondeur lors d'une prochaine rencontre de travail afin de déterminer la façon dont nous allons fonctionner.

Dossier nouvelle alimentation en eau potable

Les analyses d'eau requises ont été faites et les résultats ont été acheminés à la firme d'ingénieur.

304-03-2020

Chemin Lajeunesse

CONSIDÉRANT QUE présentement, sur le chemin Lajeunesse, il y a (6) lots enregistrés au cadastre qui sont conformes selon nos règlements municipaux quant aux dimensions et superficies;

CONSIDÉRANT QU'il y a (3) lots, aussi enregistrés qui n'ont pas les dimensions, par contre, ces lots ont été érigés avant le 4 mai 1984 tel que défini dans notre règlement de zonage au chapitre 6, intitulé « CONSTRUCTIONS ET USAGES DÉROGATOIRES PAR DROITS ACQUIS »;

CONSIDÉRANT QUE la résolution #163-09-2019 stipule que lors d'une prochaine demande de lotissement, le promoteur devra fournir un plan pour un chemin d'accès. Ce chemin peut demeurer privé, ou éventuellement être verbalisé. Ce plan doit indiquer où le chemin serait construit dans l'éventualité où il serait verbalisé.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité exige que 50 mètres soient attenants à un éventuel chemin pour services municipaux (exemple : le déneigement);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité exige la prévision d'un accès au plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gabriel Lajeunesse a fait faire un plan projet de lotissement par la firme d'arpenteurs-géomètres Deblois, Bérubé, Lavigne, Inc pour un chemin projeté pour le lot 6 335 037 (voir version 3 en date du 9 mars 2020, minute :3326, Dossier : 32251-A5);

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter le plan de projet de lotissement avec le chemin projeté tel que présenté.

305-03-2020

Groupe Ultima Inc – Renouvellement du contrat d'assurance municipal

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De renouveler le contrat d'assurance avec le Groupe Ultima et de payer la facture pour l'assurance municipale au montant de 20 637 \$ ainsi que celle pour le service incendie au montant de 627 \$.

D'ajouter un million de dollars de couverture supplémentaire à notre couverture d'assurance responsabilité civile pour un montant d'environ 150 \$.

306-03-2020

Programmation des travaux dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée, soit 654 296 \$ répartis sur cinq ans, dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 21 juin 2019.

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Rémigny s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité de Rémigny approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la

programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité de Rémigny s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité de Rémigny s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité de Rémigny atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

QUE Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

DE programmer les projets suivants en attente d'approbation par le MAMH :

Projet marina :	60 000 \$
Voirie :	150 000 \$
Toiture de l'édifice municipal :	42 000 \$
Téléphonie IP pour bureau municipal :	10 500 \$
Chauffage Biomasse :	55 000 \$
Puits :	<u>20 000 \$</u>
	337 500 \$

307-03-2020

Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ)

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

Attendu que le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Dulong,

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

D'appuyer le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre une copie de cette résolution au député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

Subvention Nouveaux Horizons

Madame Jocelyne Savignac, l'agente de développement, devra consulter nos aînés pour connaître leurs besoins et revenir présenter le tout lors de notre prochain conseil municipal.

Moulin d'Or – Installation de rideaux et de panneaux acoustiques pour la salle communautaire

La commande pour les rideaux est passée chez Projecson. Le comité du Moulin d'Or aura besoin de couturières pour aider à la confection.

Biomasse

Le dossier suit son cours. La solution la plus envisageable est celle de faire l'achat d'un plus gros système de chauffage biomasse.

Dossier sécurité civile - simulation

La Gamme organise **le samedi 2 mai** prochain une simulation d'une situation d'urgence avant de faire la simulation prévue à la fin mai avec STRATJ.

On demande à ce que chaque municipalité soit bien présentée (élus, chefs de mission, pompiers, etc.) Donc nous devons prévoir une rencontre de travail pour finaliser le dossier et être prêts pour le 2 mai prochain.

Rapport de la MRCT

Madame Isabelle Coderre nous mentionne qu'il est question de départ de plusieurs médecins de la région dans les prochains mois.

Le plan d'affaires pour le dossier piscine est sorti. Huit (8) municipalités ont accepté les propositions.

Suite à la visite des Français de France l'an passé, un voyage est prévu en France pour les maires intéressés à aller visiter leurs installations. Le voyage aura lieu du 10 au 20 septembre 2020.

À noter que le Ministère des Transports subventionne les projets de pistes cyclables.

Au niveau de la FDT, l'analyse de projets se fera mercredi soir.

Rapport de la mairesse

Après s'être déplacées pour rencontrer Madame Émilise Lessard-Therrien et lui faire part des détails du projet de la Maison des Aînés, Madame Émilienne Laforge et Madame Nicole Lefebvre sont revenues très déçues de l'attitude de notre députée. Madame Isabelle Coderre a rejoint la préfète, Madame Claire Bolduc, pour lui parler de la situation mais cette dernière a confirmé qu'elle appuie notre projet. Le 12 mars prochain à 16h30, les (2) instigatrices du projet rencontreront Madame Roy du CISSAT pour lui présenter leur projet. Madame Isabelle Coderre mentionne qu'il est important de conserver de bons liens avec les gens du CISSAT dans un dossier d'envergure comme celui-ci.

Concernant notre nouveau bureau, Madame Isabelle Coderre, mentionne qu'il serait intéressant de faire l'achat d'un gros téléviseur qui pourrait servir à diffuser des reportages et des photos de la municipalité, de faire la promotion d'activités et d'événements, ainsi que lors des séances du conseil municipal, elle pourrait brancher son portable pour montrer des choses aux élus.

Dans le dossier de la subvention à Double Vocations, Madame Isabelle Coderre, a essayé à plusieurs reprises de contacter Rayonir mais toujours sans succès. La directrice générale, Madame Lorraine McLean, a envoyé une lettre recommandée à cet effet. Ce dossier n'est pas à négliger surtout avec les 65 000 mètres cubes de bois ce qui représente 1700 voyages de bois en longueur.

Dans le dossier Moulin à Aubes, il reste à signer l'entente chez le notaire.

Rapport des élus

Les billets de tirage pour la Fête Frayante de Rémigny sont arrivés.

L'activité Vin et Fromage fût un grand succès !

Rapport de la directrice générale

Emploi été Canada

Ce n'est vraiment pas pour nous. Ils ont changé leurs critères de sélection cette année. Le tout est basé sur le fait qu'il faut créer un emploi pour une nouvelle activité et non un poste de remplacement. Par la suite, il faut poursuivre l'emploi.

Nous demanderons à notre agente de développement de vérifier auprès d'Emploi Québec pour voir s'il existe un programme qui pourrait répondre davantage à nos besoins.

Autres

Le gros du travail a été fait au niveau de la sortie de comptes de taxes, des T-4 et des relevés 1, de la fin d'année et du début de la nouvelle année.

Varia

Étude de marché SDT – Offre de service en aménagement d'infrastructure de plein-air – Coopérative de plein air

La SDT désire mettre en marche un projet de coopérative de solidarité en plein air au Témiscamingue qui aura pour mission de développer et structurer les activités de plein air au Témiscamingue. Cette étude de marché n'est pas un engagement des municipalités à être membre de la coopérative. Elle vise à voir si les municipalités ont un intérêt à développer des infrastructures d'activité de plein air sur leur territoire ou en périphérie.

Les élus se questionnent sur le coût à payer pour obtenir ces informations.

308-03-2020

L'achat de plants – Projet SERD-15

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du conseil municipal à encourager nos jeunes de l'École Rivière-des-Quinze;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 4 \$ par plant;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ces plants pourrait très bien se faire en même temps que le don des petits arbres en mai;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire l'achat de 50 plants, selon le choix fait par les élus, au coût de 4 \$ par plant pour un total de 200 \$.

Plainte pour bruit de freins de camion à l'entrée du village

Au bureau municipal, nous avons reçu quelques plaintes concernant l'achalandage des poids lourds qui entre dans le village en faisant beaucoup de bruit de freins. Madame Lorraine McLean demande si nous devrions installer une pancarte « Réduisez le bruit des freins » à l'entrée du village.

Madame Isabelle Coderre mentionne qu'il serait bon d'aviser notre parrain de la SQ. Elle s'occupe d'entrer en communication avec lui pour le mettre au courant des nouveaux développements.

309-03-2020

Signataires des documents relatifs au transfert de la propriété du moulin à Aubes

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer Madame Isabelle Coderre et Madame Lorraine McLean, comme signataires des documents relatifs au transfert de propriété du moulin à Aubes.

Résolution non respectée par la succession de Monsieur Bruneau

Il avait été conclu avec le responsable de la succession de Monsieur Bruneau de défaire la maison de ce dernier pour des raisons de sécurité. Madame Cathy Bruneau verra à fournir les coordonnées de Monsieur David Bruneau à la directrice générale afin que cette dernière puisse entrer en contact avec ce dernier.

Demande au Ministère des Transports pour l'ajout d'une lumière sur la route 101 à l'intersection de la route 101 et route 391

Madame Lorraine McLean n'a pas eu le temps de travailler sur le dossier. Dès qu'elle aura une chance, elle travaillera sur le dossier.

310-03-2019

SNC-Lavalin Stavibel Inc – demande de certificat d'autorisation

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE SNC-Lavalin Stavibel Inc. soit autorisé à présenter, pour et au nom de la Municipalité de Rémigny, une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la L.Q.E. auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande pour le projet de traitement de l'eau potable de l'édifice municipal de Rémigny;

QUE la Municipalité de Rémigny s'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

QUE la Municipalité de Rémigny s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

QUE la Municipalité de Rémigny s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un

ingénieur quant à la conformité de ceux-ci avec l'autorisation demandée;

QUE la Municipalité de Rémigny mandate Monsieur Christiaan Gunther, à signer les documents pertinents à la demande auprès du MELCC;

QUE la Municipalité de Rémigny envoie un chèque au montant de 692,00 \$ au ministre des Finances et de l'Économie du Québec pour cette demande.

Journal local

Le coût pour la confection et l'impression du journal mensuel s'élève à tout près de 1 000 \$. Il faudrait faire un appel à tous pour trouver des bénévoles qui voudront s'en occuper.

311-03-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Coderre que l'assemblée soit levée. Il est 22H20.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

26-03-2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE Le conseil de la municipalité de Rémigny siège en séance extraordinaire ce **JEUDI 26 MARS DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-neuf heures par voie téléconférence.

SONT PRÉSENTS à cette téléconférence :

Madame Carole Coderre
Madame Jacqueline Goulet
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Chacune de ces personnes qui sont présentes au téléphone. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique :
Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

312-03-2020

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Carole Coderre
Appuyé par Madame Cathy Bruneau
Et résolu unanimement par les conseillers présents

« Que le conseil accepte que par la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence. »

313-03-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'adopter l'ordre du jour tels que présenté.

314-03-2020

**Modifications aux modalités de paiement des taxes municipales
étant donné les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19**

Étant donné les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 des mesures ont été adoptées lors d'une séance extraordinaire tenue en huis clos par vidéoconférence le 26 mars à 19h;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens se retrouvent sans emploi durant cette période de crise en raison de la consigne de rester à la maison;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer nos citoyennes, nos citoyens et nos entreprises en diminuant les pressions financières qu'ils subissent en raison de la crise du COVID-19;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reporter les versements des taxes municipales

- Paiement du 31 mars : reporté au 31 juillet
- Paiement du 31 juillet : reporté au 30 octobre
- Paiement du 30 octobre : reporté au 30 novembre

DE suspendre, pour toute l'année 2020, les frais d'intérêts pour les soldes impayés de taxes foncières et services, droit de mutation, etc.

315-03-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.
Il est 20h.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 14-04-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE MARDI 14 AVRIL DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Madame Jacqueline Goulet
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

316-04-2020

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Carole Coderre
Appuyé par Madame Cathy Bruneau
Et résolu unanimement par les conseillers présents

« Que le conseil accepte que par la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en tenant compte des consignes de distanciation. »

317-04-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

318-04-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

319-04-2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

320-04-2020

Adoption des comptes du mois de mars

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de mars au montant de soixante-quinze mille huit dollars et cinquante-sept cents (75 008.57 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés de Madame Cathy Bruneau pour le vins et fromages au montant de 599.48 \$;

D'approuver les déboursés de Madame Sylvie Dulong pour le vins et fromages au montant de 1 067.60 \$;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de sept mille cent vingt dollars et soixante-quinze cents (7 120.75 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de février 2020 totalisant un montant de trois mille sept cent soixante-seize dollars et un cent (3 776.01 \$) soit 1044.83 \$ au fédéral et 2731.18 \$ au provincial.

Correspondance

Ministère des Transports

Nous avons reçu un accusé réception de notre lettre du 25 février dernier, accompagné d'une copie du règlement no 86-2019, relatif à la circulation des VHR sur certains chemins municipaux dans la municipalité de Rémigny. Le MTQ procédera à son analyse et nous informera des résultats.

Les Promoteurs d'Anliers Inc

Ces derniers nous ont fait parvenir une lettre de remerciement pour notre appui.

321-04-2020

Jolatem –réparation de chemin

La compagnie Transport Jolatem est bien consciente qu'avec les nombreux voyages de bois sortit cet hiver que le chemin a été endommagé. Cette dernière serait prête à dédommager la municipalité de Rémigny pour un montant de 1 000 \$.

CONSIDÉRANT le dommage fait par les nombreux voyages de bois sortis cet hiver;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Transport Jolatem est bien prête à dédommager la municipalité de Rémigny pour le bris des chemins;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire parvenir une facture au montant de 1 000 \$ à la compagnie Transport Jolatem pour la réparation et l'entretien du chemin.

Dossier – mini-maisons

Après vérification, la municipalité de Rémigny ne peut accepter l'installation de mini-maisons sur la rue d'Eden tels que mentionné lors de la séance ordinaire du 9 mars dernier alors c'est pour cette raison que la résolution no. 294-03-2020 est annulée. Cette rue est réservée à l'installation de maisons mobiles.

322-04-2020

Biomasse

Après avoir pris connaissance du rapport fourni par Monsieur Jobin en ce qui concerne l'étude pour l'installation d'un système de chauffage adéquat pour pouvoir chauffer l'Église, les membres du conseil municipal se sont arrêtés sur un choix parmi trois possibilités.

CONSIDÉRANT l'urgence de trouver une solution rapide pour l'hiver prochain;

CONSIDÉRANT le prix abordable d'un tel système de chauffage soit aux environs de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce système de chauffage peut être installé à côté du système biomasse actuel;

CONSIDÉRANT QUE ce système de chauffage peut être une solution à court terme tout comme une solution à long terme;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir un acte notarié faisant foi de l'entente entre les deux parties concernées;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'opter pour l'option #3 soit celle de l'installation d'un poêle à bois au montant de 35 000 \$ semble être la meilleure solution

DE préparer un résumé pour remettre à la Fabrique, expliquant les trois choix offerts et en avisant cette dernière du choix opté par les membres du conseil municipal.

323-04-2020

Contrat de travail pour monter le dossier chauffage de l'Église

CONSIDÉRANT l'urgence de monter le dossier du chauffage de l'Église afin que cette dernière ait un système de chauffage adéquat pour l'hiver prochain;

CONSIDÉRANT le fait que les membres du conseil municipal acceptent de donner à contrat ce travail;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater Madame Denise Plourde à faire les recherches nécessaires pour monter le dossier du chauffage de l'Église selon l'option #3, déterminée par les membres du conseil municipal, au montant de 20 \$ de l'heure.

Vente de terrains sur la rue d'Eden

Au nom de la municipalité de Rémigny, la directrice – générale, Madame Lorraine McLean, vérifiera le coût d'installation pour l'électricité auprès d'Hydro-Québec. Le coût total pourrait être réparti en part égale entre les propriétaires de terrains.

Vente de 100 ha en zone agricole

Madame Isabelle Coderre vérifiera pour cédule une rencontre avec Luc Éthier pour lui demander de nous préciser la quantité d'arbres et l'essence des arbres sur place dans le but de déterminer la vraie valeur de ce lot épars. Pour le moment, les négociations avec Monsieur David Frenette, sont suspendues.

Vente de terrains au lac Rocher

C'est effectivement un vieux projet qui n'a jamais abouti. Le projet prévoyait un développement villégiature sur le bord du lac Rocher. Actuellement, c'est la MRCT qui gère les baux de villégiature. Madame Isabelle Coderre a fait quelques contacts auprès de Monsieur Daniel Dufault de la MRCT. Ce dernier questionnera le Ministère sur une

possibilité de location à l'automne 2021-2022 et nous revient avec l'information. La redevance des baux sert à aider une municipalité par année avec son projet de développement. Elle aide également au niveau des chemins d'accès. Pour notre projet, ce serait une possibilité de (9) terrains.

Contrat de déneigement – hiver 2020-2021

Madame Isabelle Coderre a eu des discussions avec le chauffeur soit Monsieur Sylvain Dubeau. Ce dernier est mal à l'aise dans le dossier. Il est mentionné qu'il serait bon de lui faire part de notre mécontentement en ce qui concerne les différents points non respectés. Certains membres du conseil suggèrent même de lui faire parvenir une facture pour rembourser les frais additionnels que la municipalité doit payer étant donné que le contractant ne respecte pas certaines clauses du contrat, tel que la facture de la gratte à Gilles Dulong ainsi que celle de la pépinière à Kim Dulong.

Dérogation mineure – Sébastien Lefebvre

Après révision du dossier, il a été constaté que la résolution actuelle spécifie que la municipalité accepte plus ou moins 2 pieds en hauteur additionnelle, ce qui répond adéquatement à sa dernière demande donc aucune modification est nécessaire.

Dossier eau potable pour le complexe municipal

Nous devrions recevoir, de la part du Ministère, une réponse finale d'ici deux semaines.

324-04-2020

Projet de loi no. 128 – encadrement sévère à l'égard des chiens dangereux

PG a mis sur pied un nouveau module permettant aux municipalités de faire l'inscription des chiens et de garder un registre. Lorraine suivra la formation le 22 avril prochain afin de voir le fonctionnement de ce dernier est nous reviendra avec ses impressions.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE permettre à Madame Isabelle Coderre de placer une commande de 100 médailles pour chien, coût environ 4 \$ l'unité + les frais de livraison.

325-04-2020

Dossier employé – agente de développement

CONSIDÉRANT le manque de travail pour notre agente de développement en raison de la pandémie du COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'elle a droit à l'assurance-emploi en raison de la pandémie du COVID-19

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

DE mettre fin immédiatement à l'emploi de Madame Jocelyne Savignac, en tant qu'agente de développement, et ce, avec une date de retour non connue.

Subvention – Nouveaux Horizons

Concernant l'ancien dossier, nous devons préparer une lettre les avisant du problème d'approvisionnement de rideaux pour la salle communautaire et du montant de la subvention non utilisé en raison de ce problème.

Concernant la subvention de 25 000 \$ que nous venons de recevoir pour refaire l'éclairage de la salle Lions, l'entrée, la bibliothèque et le centre récréatif, le tout est prévu en début mai, s'il n'y a pas de changement en raison de la pandémie COVID-19. C'est Bellehumeur Électrique qui s'occupera de faire les travaux.

Concernant notre future demande, Madame Cathy Bruneau, viendra voir Lorraine demain après-midi pour chercher les documents à cet effet dans le bureau de Jocelyne. Madame Isabelle Coderre lui a fait parvenir la liste de besoins qu'elle avait reçue de la part de Madame Jocelyne Laforge. Avec cette information, Madame Bruneau, sera en mesure de monter un dossier.

Plan de mesures d'urgence

Madame Carole Laforge est partie avec la description de tâches de chacun des chefs de mission dans le but d'en faire la lecture et de nous faire un résumé des tâches de chacun pour pouvoir par la suite, nommer des personnes à chaque poste.

326-04-2020

Fermeture des terrains publics, parcs municipaux, cours d'école, terrain de camping municipal

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le ministre Legault dans le cadre de la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT le respect de la distanciation sociale;

CONSIDÉRANT le début de la pêche et de la saison de camping qui arrivent à grands pas;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE fermer immédiatement le terrain de camping municipal, et ce, jusqu'à nouvel ordre;

DE réévaluer la situation dans un avenir rapproché en ce qui concerne le reste des terrains publics. Pour l'instant, ils demeurent ouverts au public.

327-04-2020

Contrat de nivelage – chemins été 2020

CONSIDÉRANT QU'à tous les ans, nous affichons l'appel d'offres pour le contrat de nivelage pour les chemins d'été dans le journal Le Reflet;

CONSIDÉRANT QUE ce sont toujours les mêmes contractants qui soumissionnent sur ce contrat et que la quantité de contractants est très limitée dans notre région;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE procéder cette année par invitation seulement;

D'approcher deux contracteurs de la région pour obtenir des soumissions;

D'ouvrir les soumissions lors de la séance du conseil du mois de mai.

328-04-2020

Abat-poussières pour l'été 2020

Une soumission a été demandée aux entreprises Sel Warwick (calcium en flocons) et Somavrac (calcium en flocons) pour l'achat et le transport d'abat poussière.

Nous avons obtenu les offres de prix suivants :

- Sel Warwick : 600 \$/ tonne (chlorure de calcium 80-87% en flocons);
- Somavrac : 620 \$/ tonne (chlorure de calcium 83-87 % en flocons);

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu majoritairement par les conseillers présents.

D'accepter la soumission de Sel Warwick au montant de 600 \$/tonne avant taxes pour une quantité de 15 tonnes métriques pour la saison estivale 2020.

Marina - Station de lavage

Cette dernière exige un emplacement ayant une distance de 30m de tout cours d'eau. Elle doit être proche d'un bâtiment municipal donnant accès à l'eau courante et l'électricité. Le conseil municipal a demandé à l'inspecteur municipal de regarder la possibilité de l'installer tout près du Centre récréatif, endroit qui semble le plus propice à l'installation d'une station de lavage.

329-04-2020

Marina – Fabrication d'ancrages

CONSIDÉRANT QUE quelques personnes faisant de la marina ne travaillent pas présentement et auraient du temps à consacrer au dossier;

CONSIDÉRANT QUE la fabrication d'ancrages permettrait une économie monétaire;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE permettre à Monsieur Simon Daoust et à Monsieur Alain Champagne de procéder à la confection d'ancrages pour la marina, et ce, bénévolement.

DE permettre à Monsieur Simon Daoust et à Monsieur Alain Champagne à acheter des matériaux nécessaires au Magasin Général de Rémigny pour un budget de 1 500 \$ avec toutes factures identifiées à la marina pour les besoins de la comptabilité

330-04-2020

Marge de crédit ou prêt pour la marina

CONSIDÉRANT QUE les fonds des commandites et des subventions accordées, ne seront pas disponibles avant la fin des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les commandes des quais et du matériel pertinent à ce projet, ont été placées il y a déjà plusieurs mois, avant même l'explosion de la pandémie et qu'il faudra payer les factures au moment de la livraison de ces derniers;

CONSIDÉRANT la situation dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, que la municipalité de Rémigny a pris la décision de reporter l'échéancier des paiements de taxes pour aider ses concitoyens;

CONSIDÉRANT QU'en raison de ce geste pour aider ses citoyens et qu'en raison de la durée indéterminée de la pandémie, il est possible que la municipalité se retrouve avec moins de liquidité disponible pour payer les achats pour ce beau projet d'envergure qui nous tient à cœur;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De vérifier auprès de Desjardins pour faire un prêt ou ouvrir une marge de crédit au montant de 100 000 \$ afin de payer les factures reliées aux achats de la marina;

De nommer Madame Lorraine McLean et Madame Isabelle Coderre comme signataires de tous les documents relatifs au prêt temporaire ou marge de crédit pour le projet marina.

331-04-2020

Sondage auprès des agriculteurs afin de connaître leurs besoins

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé de Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE permettre à Madame Denise Plourde d'approcher les agriculteurs de Rémigny afin de connaître leurs besoins dans le cadre d'un projet d'autosuffisance en agriculture maraîchère.

Dossier journalier

Tout comme mentionné lors de la séance ordinaire du mois passé, nous afficherons le poste de journalier à temps plein sur le site d'emploi

Québec, sur le Facebook de la municipalité et vérifions auprès du Carrefour Jeunesse et de l'Immigration pour savoir comment s'y prendre.

Rapport de la MRCT

Rapport de la mairesse

Madame Isabelle Coderre a relancé le notaire concernant l'acquisition du moulin à aubes afin que nous puissions aller signer les documents pertinents.

Dans le cadre de la subvention Double Vocations, elle a envoyé les demandes auprès des entreprises concernées pour connaître la quantité de voyages de bois.

Rapport des élus

Rien pour ce mois-ci, à part de l'annulation de la Cabane à sucre et de la Fête de Rémigny en raison de la pandémie COVID-19.

Rapport de la directrice générale

Je profite de la tranquillité pour me rattraper dans mon travail.

Varia

Journal local

Madame Josée Aumond a démontré de l'intérêt pour faire le journal mensuel de façon bénévole. Le conseil municipal la remercie pour sa belle initiative.

332-04-2020

Dissolution Foresterie des Quinze

Il faudrait vérifier auprès du notaire pour savoir où elle en est rendue avec le dossier.

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé de Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer Madame Lorraine McLean et Madame Isabelle Coderre comme personnes autorisées à signer tous les documents pertinents à la fermeture de l'entreprise, à fermer le compte bancaire et à procéder au transfert de l'argent du compte bancaire de celui-ci, à un nouveau compte, ouvert pour les travaux forestiers.

Concours – photos

La photo choisie est celle du coucher de soleil. Le propriétaire de cette photo se méritera un prix de 300 \$ chez un commerce local de son choix.

Plainte d'un citoyen - déneigement

Monsieur Ghislain Gagnon critique continuellement le fait que son chemin n'est pas déneigé. Le fait est que ce chemin est un chemin

privé donc n'appartient pas à la municipalité. Ce chemin ne fait pas partie des chemins spécifiés dans le contrat de déneigement. Les quelques fois que son chemin a été déneigé c'était tout simplement basé sur la bonne foi de la part du contractant.

Déménagement dans nouveaux locaux

Madame Cathy Bruneau viendra chercher le numéro de téléphone du plâtrier et peintre afin de communiquer avec lui concernant une date probable pour venir faire les travaux.

333-04-2020

Remboursement de taxes d'un citoyen

CONSIDÉRANT QUE ce citoyen fait partie de la liste pour non-paiement de taxes que Lorraine a acheminée à la MRCT;

CONSIDÉRANT QU'une fois que les noms sont acheminés à la MRCT, il est impossible pour le citoyen de payer directement ses taxes à la municipalité de Rémigny;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen en question, a payé ses taxes par l'entremise d'accès D après la date butoir;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny doit à ce moment-là retourner le chèque au citoyen et l'aviser de bien vouloir prendre arrangement avec la MRCT pour le paiement;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE retourner un chèque au montant de 1045.07 \$, au nom du citoyen concerné, pour le remboursement de ses taxes.

334-04-2020

Remerciement Vins et Fromages

En guise de remerciement pour le travail bien fait lors de la tenue du Vins et Fromages le 29 février dernier;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

DE remettre aux (3) jeunes servants qui ont assuré le service aux tables lors de la tenue du Vins et Fromages le 20 février dernier, un coton ouaté avec le logo de la municipalité de Rémigny.

335-04-2020

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 21H40.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 11-05-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE LUNDI 11 MAI DEUX MILLE VINGT (2020) à** dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS

Madame Carole Coderre
Madame Jacqueline Goulet
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Monsieur Simon Daoust

EST ABSENTE:

Madame Carole Laforge

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

EST PRÉSENTE

Madame Lorraine McLean, directrice générale secrétaire-trésorière.

336-05-2020

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Jacqueline Goulet, Mme Cathy Bruneau, M. Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Dulong

Appuyé par la conseillère Mme Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2020.

337-05-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

-Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

338-05-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

339-04-2020

Adoption des comptes du mois de mars

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois d'avril au montant de treize mille deux cent soixante-quatorze dollars et trente-six cents (13 274.36 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés d'avance au montant de dix mille huit cent soixante et onze dollars et soixante-neuf cents (10 871.69 \$) tels que présentés ci-dessous :

Carte Visa – Lorraine	270.85 \$	
Blais Récréatifs (10% dépôt pour les bouées)		2 000.00 \$
Carte Visa – Alain	72.94 \$	
Remise gouvernementale / Sommaire 1 – 2018		3 509.37 \$
Remise gouvernementale / Sommaire 1 – 2019		638.65 \$
Renouvellement des plaques SAAQ		4 379.88 \$;

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de huit mille cinq cent quatorze dollars et douze cents (8 514.12 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de février 2020 totalisant un montant de deux mille six cent trente-sept dollars et quatre-vingt-quinze cents (2 637.95 \$) soit 719.90 \$ au fédéral et 1 918.05 \$ au provincial.

Correspondance

MRC de Témiscamingue

Nous avons reçu une lettre de confirmation pour le financement accordé à notre projet « Marina de Rémigny » par le Fonds de développement des territoires – volet 1 au montant de 30 000 \$.

AFAT – Association Forestière de l’Abitibi-Témiscamingue

Nous avons reçu une lettre nous avisant que la remise de plants dans le cadre du mois de l’arbre et des forêts, est annulée pour l’année 2020.

RIAQ – Réseau d’information des aînés et des aînées du Québec

Nous avons reçu une invitation à devenir membre de la RIAQ au coût de 40 \$ par année.

Cette invitation est refusée à l’unanimité par les conseillers présents.

Verger de l’Éden de Rémigny

Nous avons reçu de la part de Monsieur Marc Gagné une demande d’acceptation du projet d’un verger au cœur de la municipalité de Rémigny. Il aimerait faire l’acquisition des terrains sur la rue d’Éden comme emplacement privilégié pour son projet.

Le conseil municipal est d’accord avec le beau projet mais préférerait un emplacement autre que celui des terrains sur le chemin de l’Éden car ces derniers sont consacrés à la construction de maisons neuves.

340-05-2020

Mesure d’aide – Maintien en poste des employés municipaux

CONSIDÉRANT la crise sanitaire en lien avec la COVID-19;

CONSIDÉRANT les mesures mises en place par les gouvernements fédéral et provincial pour soutenir les employés et les entreprises durant cette crise;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne peuvent bénéficier des mesures pour maintenir en emploi ses travailleurs car elles ne sont pas des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités comptent moins de 2 000 habitants, voire même moins de 1 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités, contrairement aux municipalités plus peuplées, ne comptent que sur quelques employés pour offrir tous les services essentiels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents que ce conseil demande au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures pour aider les municipalités à maintenir à l’emploi les employés municipaux.

QUE la présente résolution soit transmise à Mme André Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Pierre Dufour, ministre régional, à Mme Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, à Mme Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue, aux municipalités de la MRC de Témiscamingue, et à la Fédération Québécoise des municipalités.

341-05-2020

La Maison des Jeunes du Témiscamingue – Campagne annuelle de financement

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes du Témiscamingue est un milieu de vie complémentaire à la famille et à l'école et incite les jeunes à s'impliquer dans la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir des liens avec les jeunes pour diminuer leur sentiment d'isolement, encore plus en ce moment, en raison de la pandémie du COVID-19;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE remettre un don à la Maison des Jeunes du Témiscamingue au montant de 100 \$.

342-05-2020

Soumission pour l'entretien des chemins d'été soit le nivelage des chemins municipaux

Considérant que des invitations écrites ont été envoyées à deux différents entrepreneurs;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée pour le nivelage des chemins municipaux;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'accepter la soumission de Gilles Dulong au coût de cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt cents (157.80 \$) de l'heure excluant les taxes applicables pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2020 ce qui représente une augmentation de 3.5 %. Le temps estimé par semaine est de 7 heures.

343-05-2020

Accessibilité à Internet pour tous les canadiens

CONSIDÉRANT QUE l'évolution des technologies numériques et le virage pris pour une utilisation accrue de ces technologies dans toutes les assises de la société;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé déjà à plusieurs reprises à régler les problèmes de connectivité internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

CONSIDÉRANT QUE pour le développement et toutes les performances du Témiscamingue, Internet Haute vitesse est devenu une nécessité, voire même une urgence;

CONSIDÉRANT QU'une portion importante du territoire de la MRC et 30% de la population ne sont pas desservis de façon adéquate en termes de service Internet et qu'il s'agit là d'une fracture numérique majeure, privant les citoyens d'un service essentiel et ralentissant grandement le développement des entreprises de tous les secteurs (agroalimentaires, touristiques, forestières, manufacturières);

CONSIDÉRANT QUE les grands câblodistributeurs ont surtout travaillé à améliorer le service dans les noyaux plus densément peuplés parce que ce sont des secteurs plus rentables, et sachant que face à un service essentiel, il faut une intervention forte de l'État, non seulement sur le plan financier mais aussi sur le plan de la vision requise sur la nécessité d'une couverture Internet pour 100% du territoire;

CONSIDÉRANT un décalage important entre le Canada rural et celui des villes, entre le Québec rural et le Québec urbain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

- **DE DEMANDER** l'intervention du gouvernement fédéral pour que le CRTC déclare les services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire comme services essentiels et qu'il y soit souscrit les énergies et les sommes requises très rapidement.
- **DE DEMANDER** à Sébastien Lemire, député de L'Abitibi-Témiscamingue de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire pour le territoire témiscamien et plus globalement dans les régions mal desservies.
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déclarer les Services d'Internet Haute Vitesse et la téléphonie cellulaire à titre de services publics obligatoires et que les services se déploient à un prix comparable dans toutes les régions du Québec.

Gestipattes – Offre de services de PG pour la gestion de nos licences animalières

Ce point est remis à la prochaine réunion. Entretemps, nous ferons des recherches pour trouver une solution moins dispendieuse.

Ministère des Transports du Québec – Règlement autorisant la circulation des véhicules hors route (VHR) sur certains chemins municipaux

Le Ministère a procédé à l'analyse de notre requête et nous informe que notre règlement prescrit une limite de vitesse de 50 km/h pour les VHR alors que notre réseau, à l'extérieur de la rue Principale en zone urbaine, en indique une de 70 km/h. Après analyse, il appert que deux limites de vitesse affichée sur un même chemin pour deux usages différents compromettent la clarté du message et risquent d'être perçues comme des indications contradictoires. Également, le tronçon de la route du Ministère, contigu à la rue Principale de Rémigny, autorise la circulation de motoneiges sur la chaussée, mais pas les véhicules tout terrain (quad). Une signalisation conséquente devrait être installée pour ne pas diriger ces usagers vers une circulation illégale et dangereuse. Nous sommes invités à déposer un nouveau règlement autorisant la circulation des VHR sur certains de nos chemins municipaux.

Rencontre à prévoir avec la Fabrique concernant le remplacement de la chaudière de l'Église

L'information sera acheminée au comité de la Fabrique lundi prochain afin de leur permettre de prendre connaissance des différentes options offertes. Nous avons déterminé (2) possibles dates qui restent à être confirmées par le comité de la Fabrique soit jeudi le 21 mai à 19h ou lundi le 25 mai à 19, à la salle communautaire.

Rencontre avec Luc Éthier – qté et essences de bois

Ce point est remis à la prochaine réunion.

344-05-2020

Vente de terrains au Lac Rocher (Lac Pian)

Il y a plusieurs années, un projet de développement avait été étudié par la municipalité. Par contre, comme le règlement du Ministère

concernant les baux de villégiature a changé en 2016, le projet est tombé aux oubliettes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny désire se démarquer des autres municipalités par son développement touristique;

CONSIDÉRANT QUE ce beau projet pourrait plaire à des gens désirant s'installer dans le coin pour profiter de la nature tout en se construisant un chalet;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de citoyens à ce sujet persistent à travers les années;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire la demande auprès de la Municipalité Régionale de Comté pour leur appui dans ce projet de développement en faisant l'étude du projet en 2021, suivi d'un tirage au sort en 2022 de baux de villégiatures.

345-05-2020

Contrat de déneigement – certaines clauses non respectées

Après vérification du contrat de déneigement avec Camionnage en Vrac, A. Rivard, les membres du conseil se sont aperçus que certaines clauses du contrat n'ont pas été respectées et causent du désagrément pour nos citoyens et occasionnent des coûts supplémentaires à la municipalité.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

DE faire parvenir une lettre à Monsieur Armel Rivard, propriétaire de Camionnage en Vrac, lui mentionnant les clauses du contrat qui n'ont pas été respectées et qu'en raison de ce manque, la municipalité a dû engager un autre entrepreneur pour faire les travaux qui n'avaient pas été faits et du fait même, lui faire parvenir une facture avec copie à l'appui démontrant le montant supplémentaire que la municipalité de Rémigny a été obligée de payer. Nous lui mentionnerons également la possibilité de venir nous rencontrer pour en discuter davantage.

Marina – Station de lavage et système de caméras de surveillance

La station de lavage sera située en face de la rue menant à l'école tout près du terrain de balle. Desjardins est prêt à avancer les fonds pour nous permettre de commencer le tout. Le comité regarde pour faire l'achat d'un conteneur pour y placer le compresseur pour la laveuse à pression. La fin de semaine passée, le comité ainsi que plusieurs bénévoles ont travaillé ensemble à préparer les bouées. Étant donné que la compagnie d'installation de système de caméras de surveillance viendra à Rémigny, Madame Denise Plourde, demande si la municipalité a de l'intérêt à les rencontrer. Le comité a pris la décision de ne pas rencontrer cette compagnie pour l'instant car rien de tout cela était prévu au budget.

Rencontre de travail pour le plan de mesures d'urgence

Après avoir pris connaissance des tâches de chacun des chefs de mission, Madame Carole Laforge, a avisé Madame McLean qu'il serait bon de planifier une rencontre de travail car c'est un dossier très lourd nécessitant plusieurs heures de travail. Madame Cathy Bruneau et Madame Sylvie Dulong se sont portés volontaires pour travailler sur le dossier avec Madame Lorraine McLean.

346-05-2020

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL)

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 118 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong,

Appuyé de Monsieur Simon Daoust,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité de Rémigny informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale;

347-05-2020

La prime pour assurance des frais de justice

CONSIDÉRANT QU'il est important que les élus et les employés soient bien protégés en cas de litige;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 1 000 \$ annuellement pour une protection de 100 000 \$ par événement jusqu'à 250 000 \$ annuellement;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents de prendre l'assurance des frais de justice au montant de 1 000 \$ annuellement.

Nouvelle soumission d'assurance suite aux changements apportés

Après avoir entré les nouvelles données sur les bâtiments que Madame McLean a remises à Monsieur Rémi Rivard de la compagnie d'assurance, une surprime s'impose au montant de 12 610 \$. Madame McLean a immédiatement mis un « Hold » sur le dossier jusqu'à ce qu'elle puisse en parler au conseil municipal qui prendra par la suite, la décision finale.

Le conseil municipal a conclu que c'était beaucoup trop dispendieux et qu'il serait préférable de faire appel à un évaluateur pour connaître la vraie valeur de chacun des édifices. Madame McLean doit vérifier le coût du vérificateur et revenir avec le prix aux conseillers municipaux.

Sondage pour un projet de jardin communautaire

Un total de 10 personnes a répondu au sondage, 40 % sont en faveur contre 60 % sont contre le projet. Les répondants qui sont contres, ont déjà un jardin à la maison. Nous allons conserver cette idée pour le futur.

Sondage pour le journal local « Le petit Moulin »

Sur un total de 12 répondants, tous désirent voir la continuité du journal et prennent le temps de le lire. 83 % des gens désirent continuer de recevoir le journal par la poste. 67 % des répondants préfèrent le grand format en couleur.

Madame Josée Aumond avait démontré l'intérêt à faire le journal mensuel bénévolement. Cette dernière ira rencontrer Madame Lorraine McLean, au bureau municipal pour déterminer la date de tombée, l'adresse courriel à utiliser, la prochaine date de parution, etc.

348-05-2020

Contrat de travail – Gestionnaire de projets

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'engager Madame Denise Plourde demeurant au 100, chemin du Camping, Rémigny (Québec) J0Z 3H0, à titre de Gestionnaire de Projets pour la municipalité de Rémigny;

Pour tout dossier, le contractant s'engage à respecter la déontologie applicable à la Municipalité notamment au niveau de la confidentialité des informations. À cet effet, le contractant doit signer le « Formulaire d'engagement à la confidentialité ».

Le mandat général consistera à :

Planifier des projets de développement et coordonner les activités de concert avec les représentants d'une gamme variée d'entreprises, d'associations de gens d'affaires, de groupes communautaires et d'organismes gouvernementaux;

Effectuer des études sociales ou économiques à l'échelle locale, régionale afin d'évaluer le potentiel de développement et les tendances futures;

Répondre aux demandes de renseignements des gens d'affaires et des particuliers concernant les possibilités de développement;

Examiner et évaluer les projets de développement communautaire, commercial, donner de l'aide et des conseils au sujet des procédures à suivre et des conditions à remplir en vue d'obtenir des subventions ou autres;

Préparer des rapports, des documents de recherche au Conseil Municipal.

Le contractant se déplacera aux besoins pour effectuer les travaux, les études et les recherches.

La Municipalité déclare avoir une bonne connaissance des qualifications du contractant et de sa capacité d'agir dans ce type de travaux. À moins de faute lourde, il prend dès maintenant fait et cause pour le contractant dans tout litige pouvant survenir du fait de l'exercice de ses fonctions.

La Municipalité s'engage à offrir au contractant les facilités requises pour réaliser les mandats (locaux, papeterie, etc.).

La Municipalité accepte de rémunérer le contractant sur une base de tarif horaire moins les déductions fédérales et provinciales requises. Les versements se feront sur présentation périodique de factures. Telles factures devront identifier le détail des heures réclamées et des actions posées. La facture du contractant est payable sur réception.

L'horaire de travail sera varié selon les besoins des deux parties. Pour le moment, le télétravail sera privilégié.

Le mandat débutera le 16 avril 2020.

Les honoraires seront facturés selon un tarif horaire de 20 \$ pour le contractant.

Le temps de déplacement est à la charge du contractant.

Les frais de déplacement, si besoin, sont remboursés selon un tarif de 0,42 \$ du kilomètre entre la résidence et le lieu d'affaire.

Le dépôt sera fait, par dépôt direct au compte bancaire du contractant.

La Municipalité assumera les frais d'hébergement et de repas pour le contractant si besoin.

Les contrats seront octroyés par l'entremise d'une résolution du conseil municipal.

NOTE IMPORTANTE

Le contrat pourra être résilié par les deux parties en tout temps à l'aide d'un préavis d'une semaine.

Déménagement dans nouveau local

Il est fort possible que nous puissions déménager dans notre nouveau local à la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine. Nous attendons juste une confirmation pour la téléphonie.

349-05-2020

Achat d'une brosse pour le balai de rue

Monsieur Alain Filteau nous a appris que la brosse pour le balai de rue est en fin de vie. Il faudrait prévoir faire l'achat d'une nouvelle brosse.

CONSIDÉRANT l'état actuel de la brosse;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que notre inspecteur municipal ne puisse compléter le travail de balayage cette année avec la brosse actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 900 \$ US;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2020, et que la totalité du budget pour l'épandage de calcium pour les chemins d'été n'a pas été utilisé, alors une partie de ce budget sera affecté à cette dépense;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

DE faire l'achat d'une brosse pour le balai de rue au coût de 900 \$ US.

Rapport de la MRCT

Il y a eu beaucoup de discussion au sujet de la COVID-19 et de ses impacts sur les municipalités. La MRCT a demandé aux municipalités de prendre en note les frais exceptionnels reliés à la pandémie.

Rapport de la mairesse

Elle doit cédule une rencontre avec Monsieur Luc Aubin concernant un problème d'appartenance de terrain reliée à la vente de terrain au Camping Rémigny.

La signature du contrat pour le moulin à Aubes se fera après la pandémie de la COVID-19.

Madame Coderre a également mentionné l'idée de créer un ciné-parc pour désennuyer nos citoyens.

Cette dernière nous a donné un compte-rendu de la rencontre tenue avec Monsieur Alain Filteau cet après-midi. Ce dernier a reçu une demande de Bell Mobilité Inc. pour obtenir la permission d'utiliser le chemin menant à la tour Télébec pour circuler sur un chemin privé appartenant à la municipalité de Rémigny. En 1966, le MTQ a abandonné complètement cette route-là avec la construction de la nouvelle route. En 1984, le MTQ a remis tous les chemins ruraux ainsi que la route 391 à la municipalité. Mais ce dernier continue d'entretenir la route 391. Le problème est que, depuis 2000 environ, ce chemin sert de sentier de motoneige fédéré. Madame Isabelle Coderre va vérifier le tout avec notre avocat avant de donner ou non la permission de circuler. La municipalité a jusqu'au 29 mai pour donner sa réponse.

Rapport des élus

Madame Cathy Bruneau

- La demande de financement a été faite auprès de Sports et Loisirs Abitibi-Témiscamingue pour faire l'achat d'un jeu de tennis léger pour nos aînés.
- En ce qui concerne, la demande pour Nouveaux Horizons, le formulaire n'est pas disponible.

Monsieur Simon Daoust

- Monsieur Simon Daoust nous informe que le comité de la marina pense à faire un tirage dont les profits iront à la

Marina de Rémigny. Le tirage pourrait se faire lors d'une soirée du Jour de l'An. Ce tirage nécessitera un cautionnement de la part de la municipalité. Le Comité des fêtes du Centenaire pourrait organiser le tout.

Offre de service

Madame Carole Laforge a remis une offre de service à la municipalité pour s'occuper des fleurs, de la pelouse et du ménage.

350-05-2020

Facture de Monsieur Mario Dufresne

Déneigement des canaux dans les champs

14 mars : 3hres @ 100 \$

23 mars : 6hres @ 100 \$

Pour un grand total de 1 034.78 \$

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

DE payer la facture de Monsieur Mario Dufresne au coût de 1 034.78 \$

351-05-2020

Subvention salariale avec Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Emploi Québec) pour le poste de journalier à temps plein

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une subvention salariale auprès du Ministère afin d'engager un journalier et de nommer Madame Lorraine McLean, Directrice générale, secrétaire-trésorière comme signataire de la demande.

352-05-2020

Autorisations ministérielles pour le Bail et la mise à l'eau des quais au Lac des Quinze et au Lac Rémigny

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons toujours pas reçu les autorisations ministérielles pour le Bail et la mise à l'eau des quais au Lac des Quinze de même pour le Lac Rémigny;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé de Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater Madame Denise Plourde à communiquer avec les partis concernés au nom de la municipalité afin de faire les suivis concernant la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation et la demande d'octroi ou de modification de droits. (Acte de tolérance, bail, permis d'occupation, vente, cession) et ce pour les deux lacs.

353-05-2020

Autorisation auprès de Tourisme Québec

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater Madame Denise Plourde en tant que personne responsable de la demande de subvention faite auprès de Tourisme Québec pour le projet de Marina.

Concours – photos

La photo choisie est celle du coucher de soleil. Le propriétaire de cette photo se méritera un prix de 300 \$ chez un commerce local de son choix. La gagnante est Madame Jocelyne Savignac de Rémigny.

354-05-2020

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet que l'assemblée soit levée. Il est 21H50.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

21-05-2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE Le conseil de la municipalité de Rémigny siège en séance extraordinaire ce **JEUDI 21 MAI DEUX MILLE VINGT (2020)** à vingt heures à la salle communautaire de Rémigny.

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge

SONT ABSENTS:

Madame Jacqueline Goulet
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

355-05-2020

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Carole Laforge.

Il est proposé par la conseillère Mme Cathy Bruneau

Appuyé par la conseillère Mme Carole Coderre

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2020.

356-05-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'adopter l'ordre du jour tels que présenté.

357-05-2020

Mise en place d'une tour de télécommunications sur la propriété du MÉRN – Chemin d'accès – Lot 5 662 246 au cadastre du Québec

ATTENDU la demande du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN) formulée dans une communication de madame Johanne Drolet de la Direction générale de l'Abitibi, en date du 30 avril 2020, concernant un chemin d'accès en bordure de la propriété du ministère en vue de la mise en place d'une tour de télécommunications sur la propriété du ministère constituée notamment du lot 5 460 579 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouyn-Noranda ;

ATTENDU que ce chemin d'accès a été cadastré et porterait le numéro de lot 5 662 246 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouyn-Noranda ;

ATTENDU que, selon le MÉRN, il s'agirait d'un chemin qui a été construit à l'époque par le ministère des Transports et qu'en application de l'article 6 de la *Loi sur la voirie*, R.L.R.Q. c. V-9, qui était autrefois l'article 90 de ladite loi, R.L.R.Q. c. V-8, les chemins construits par le gouvernement deviennent la propriété des municipalités dans lesquelles ils sont situés ;

ATTENDU que ce chemin, dont la gestion incombait au ministère des Transports à l'époque, aurait été fermé à la fin des années 1960 ;

ATTENDU cependant qu'à cette époque, la municipalité Rémigny n'avait pas encore été constituée ;

ATTENDU en conséquence l'incertitude relativement au droit de propriété lié à ce chemin ;

ATTENDU qu'il est possible que la Municipalité possède des droits relativement à ce chemin, mais qu'elle ne peut l'infirmier ou le confirmer ;

ATTENDU l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales*, R.L.R.Q. c. C-47.1 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la Municipalité déclare que le chemin d'accès constitué du lot 5 662 246 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouyn-Noranda, est fermé à titre de chemin public et que tous les droits qu'elle pourrait détenir dans cet immeuble soient transférés dans le domaine privé de celle-ci, à toutes fins que de droit ;

QUE la Municipalité accepte, en regard des droits qu'elle pourrait posséder dans cet immeuble, que celui-ci serve à titre de chemin d'accès à une tour de télécommunications à être construite sur les terres publiques, dont la gestion relève du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN), tel qu'identifié par un carré foncé noir au plan numéro 001425-20-908 et situé en partie sur le lot 5 460 579 ;

QUE cet accès soit à la charge complète des utilisateurs et bénéficiaires qui devront en assumer l'entretien et la réparation, au besoin, le tout sans frais pour la Municipalité ;

QUE bien que la Municipalité n'ait consenti aucun droit de circulation au club de motoneiges, celle-ci avise le ministère que ce sentier est utilisé pendant la saison hivernale par le club de motoneiges et que, en conséquence, un tel accès soit maintenu, sur demande du club de motoneiges à cet égard ;

QUE toute restriction ou autre demande visant l'accès à ce chemin fasse l'objet d'une demande auprès de la Municipalité, considérant les droits qu'elle pourrait détenir dans cet immeuble ;

QUE copie confirme de la présente résolution soit transmise au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

358-05-2019

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.
Il est 20h40h.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 08-06-2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE Le conseil de la municipalité de Rémigny siège en séance extraordinaire ce **LUNDI 08 JUIN DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-huit heures trente au bureau municipal de Rémigny, situé au 785 rue Principale à Rémigny.

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Monsieur Simon Daoust

SONT ABSENTS:

Madame Carole Laforge

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

359-06-2020

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Mme Jacqueline Goulet

Appuyé par le conseiller M. Simon Daoust

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2020.

360-06-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.
D'adopter l'ordre du jour tels que présenté.

Dépôt des états financiers 2019

Le rapport financier de l'année 2019 fait par la firme comptable Daniel Tétreault CPA Inc a été présenté et déposé.

361-06-2020

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet que l'assemblée soit levée. Il est 18h55.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 13-07-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 785, rue Principale à Rémigny **LE LUNDI 13 JUILLET DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-huit heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Madame Jacqueline Goulet
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

380-07-2020

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Dulong

Appuyé par le conseiller Mme Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2020.

Les membres du conseil municipal de Rémigny siègent en présentiel, en tout respect des mesures sanitaires et de distanciation physique, à sa séance ordinaire du 13 juillet 2020.

381-07-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

-Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

382-07-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

383-07-2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

384-07-2020

Adoption des comptes du mois de juin

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de juin au montant de cent deux mille cinq dollars et quatre-vingt-sept cents (102 005.87 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance au montant de six mille quatre cent quarante dollars et soixante-dix-sept cents (6 440.77 \$) tel que présentés;

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de dix-neuf mille neuf cent cinquante-sept dollars et quarante-six cents (19 957.46 \$) tels que présentés (Hydro, Télébec et Visa);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de dix mille six cent quatre-vingt-huit dollars et vingt-trois cents (10 688.23 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de mai 2020 totalisant un montant de quatre mille deux cent soixante-cinq dollars et vingt-et-un cents (4 265.21 \$) soit 1128.66 \$ au fédéral et 3136.55 \$ au provincial.

Correspondance

MAMH – Lancement de l'appel de projets du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

Cette mesure permet aux organismes municipaux de réaliser des projets visant la coopération intermunicipale pour la gestion d'équipements ou d'infrastructures, de services ou d'activité entre municipalités locales menant à la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale. ***La date limite pour déposer une demande d'aide financière est le 9 octobre 2020.***

Transports Canada (Canutec)

L'édition 2020 du Guide des mesures d'urgence sera disponible au courant de l'été. Les services de sécurité incendie sont invités à précommander leurs exemplaires gratuits. Ce guide est destiné aux premiers intervenants des services d'urgence publics qui doivent intervenir lors de la phase initiale d'un incident de transport mettant en cause des marchandises dangereuses. Transport Canada recommande qu'un exemplaire du guide soit présent dans chaque caserne et dans chaque véhicule.

Lorraine McLean passera la commande pour (3) exemplaires soit (1) un pour la caserne et (2) deux pour les camions incendie.

MRCT – Affiches « Mesures à adopter pour éviter la propagation de la Covid-19

Lorraine McLean passera la commande pour (2) affiches pour les mesures à adopter pour éviter la propagation de la Covid-19 dans les terrains de jeux d'enfants.

385-07-2020

Gestion de nos licences animalières - coût

Lorraine a préparé un formulaire à remplir pour le maintien du registre de chiens. Il reste à déterminer le coût par licence animalière que la municipalité de Rémigny chargera aux citoyens.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent se conformer aux exigences de la Loi P28 sur la gestion des animaux de compagnie qui est entrée en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny a pris la décision de gérer elle-même ses licences animalières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny charge un montant de 5,00 \$ par chien sans tenir compte si l'animal est stérilisé ou non.

386-07-2020

Demande de permis de la part du comité de la Maison des Aînés pour avoir le droit de faire du porte-à-porte auprès des citoyens de Rémigny

CONSIDÉRANT l'importance de ce projet pour l'économie et la survie de la municipalité de Rémigny;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE permettre aux membres du comité de la Maison des Aînés de faire du porte-à-porte auprès des citoyens de Rémigny.

Projet modifié – vérification avertisseur de fumée 2020

En vue de réaliser les objectifs du schéma de couverture des risques en sécurité incendie en lien avec les vérifications des avertisseurs de fumée au niveau résidentiel, la MRCT propose une modification à la méthodologie du projet d'inspection par la MRC soit que le tout se fasse par l'entremise d'appels téléphoniques au lieu de visites résidentielles.

Cette proposition est refusée.

387-07-2020

Demande de dérogation mineure – Madame Ghislaine Lefebvre-Gagnon

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ghislain Gagnon, fils de Mme Lefebvre-Gagnon est l'interlocuteur autorisé par cette dernière en raison du fait qu'il deviendra prochainement le propriétaire de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage);

CONSIDÉRANT QU'en zone villégiature, le règlement stipule qu'une couverture maximale de 10 % de la superficie du terrain est permise pour les bâtiments accessoire, aucune limite quant au nombre de bâtiments. Dans ce cas, 10 % de 19,155.20 mètres carrés ce qui représente 1,915 mètres carrés. Les bâtiments actuels totalisent 392 mètres carrés donc l'ajout du nouveau bâtiment (223 mètres carrés) portera le total de la couverture à +/- 615 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est pour permettre la construction du bâtiment accessoire dans la marge avant.

CONSIDÉRANT QUE les règlements dans la zone villégiature concernant la marge avant stipulent que la marge est de 9 mètres (30 pieds) pour la construction du bâtiment principal et que dans le cas présent, le bâtiment principal est à plus de 30 mètres (100 pieds);

CONSIDÉRANT QUE le règlement stipule que les bâtiments accessoires doivent être construits dans la marge latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé à l'extérieur de la zone urbaine;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune résidence à proximité, donc en aucun cas la nouvelle construction ne pourrait gêner la vue;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est situé à plus de 30 mètres, et il n'y a aucune résidence sur le chemin qui suggérerait l'alignement des maisons;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé dans une courbe (côté extérieur de la courbe), donc en aucun cas le nouveau bâtiment ne pourrait gêner à la circulation routière;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment sera à plus de 9 mètres de la rue (marge avant);

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de la géométrie irrégulière du terrain, il y a une marge latérale d'un terrain voisin qui se termine dans la marge avant du terrain de Mme Lefebvre-Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE la vue en plan montre que le nouveau bâtiment serait à proximité de cette marge latérale (voir croquis annexé).

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment serait dans la marge latérale plutôt que dans la marge avant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter cette dérogation mineure après avoir pris connaissance des différentes considérations.

Plaintes reçues de citoyens

La première plainte reçue est concernant l'odeur insupportable provenant des poubelles placées le long de la route au Centre récréatif.

Pour la période estivale, la solution serait de mettre de la chaux dans les bacs concernés.

La deuxième plainte est concernant le fait qu'un citoyen va porter ses sacs d'ordures dans les poubelles du complexe municipal. Ces bacs sont réservés aux locataires des appartements.

Il faudrait l'aviser à cet effet et lui mentionner que s'il n'a pas de bacs chez lui alors il devra se procurer les (3) bacs tout comme les autres citoyens de Rémigny.

La municipalité a reçu des félicitations pour l'épandage de calcium liquide sur le chemin de l'Église. Le chemin n'a jamais été aussi beau. Par contre, ce citoyen se questionne sur la raison pour laquelle la gratte est passée sur ce même chemin quelques jours plus tard.

Apparemment, le chemin démontrait l'apparence de quelques roulières qui devaient être rectifiées.

Offre de services du Camping Rémigny

La municipalité de Rémigny a reçu une offre de services de la part des propriétaires du Camping Rémigny, pour s'occuper de la gestion du camping municipal.

Cette offre de services est refusée.

Il y a également discussion entre les conseillers concernant la location du Centre récréatif et par le fait même, la gratuité des terrains du camping municipal. Madame Cathy Bruneau doit vérifier pour la feuille de location du Centre récréatif.

Comité de la Marina – Demande pour utiliser le compte bancaire inactif de la Corporation des fêtes et de modifier le nom et la vocation de la Corporation des fêtes en ce qui concerne le registraire des entreprises

Aucune décision n'a été prise pour le moment. La municipalité de Rémigny attend d'obtenir la liste de noms de personnes du comité de la Marina ainsi que de s'entendre sur le fonctionnement de la gestion de ce dernier avant de prendre une décision.

Comité de la Marina – Demande de résolution pour utiliser les fonds de la politique Soutien aux projets structurants – Volet 3 – Promotion des activités du milieu pour la marina

Cette demande est refusée à la marina, car la municipalité de Rémigny a pris la décision de conserver ces fonds pour elle-même. Elle se procurera des tablettes qui serviront dans l'éventualité d'une 2^e vague de la pandémie.

388-07-2020

Comité de la Marina – Demande de résolution pour la demande de soutien financier pour l'achat du terrain et l'aménagement de la politique Soutien aux projets structurants – Volet 1 – Soutien aux projets du milieu.

CONSIDÉRANT l'importance de faire l'achat et l'aménagement du terrain de Monsieur Victor Racine pour la prochaine phase du projet « Marina »;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE Madame Denise Plourde fasse une demande de soutien financier pour l'achat du terrain ainsi que pour l'aménagement de ce dernier auprès de la politique « Soutien aux projets structurants – Volet 1 – Soutien aux projets du milieu ».

389-07-2020

Promesse d'achat pour le terrain de Monsieur Victor Racine pour le projet marina

CONSIDÉRANT l'importance de l'achat du terrain de Monsieur Victor Racine pour la prochaine phase du projet « Marina »;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente de la propriété, située au 1253, rue du Quai Sud, cadastre # 5 459 712, Matricule # 2691 71 8213, dans le cadre du projet Marina de Rémigny est de 45 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le vendeur exige un dépôt de 5 000,00 \$ à la signature de la promesse d'achat;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE faire l'acquisition de cette propriété, appartenant à Monsieur Victor Racine pour la somme de 45 000,00 \$ et de verser un dépôt de 5 000,00 \$ à la signature de la promesse d'achat.

390-07-2020

Acte de vente pour le garage situé sur le terrain de Monsieur Victor Racine

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Charlie Champagne a de l'intérêt pour faire l'acquisition du garage, situé au 1253, rue du Quai Sud, cadastre # 5 459 712, Matricule # 2691 71 8213, au coût de 20 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité exige un dépôt de 2 500,00 \$ à la signature de la promesse d'achat;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE vendre le garage avec une partie du terrain à Monsieur Charlie Champagne pour la somme de 20 000,00 \$ et d'exiger un dépôt de 2 500,00 \$ à la signature de l'acte de vente.

391-07-2020

Arpenteur Francis Tremblay – demande de soumission pour l'arpentage du terrain de la rue du Quai et Bail des quais du Lac Rémigny

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE mandater Madame Denise Plourde à entreprendre les démarches auprès de l'arpenteur, Monsieur Francis Tremblay, pour demander une soumission en (2) parties soit une partie pour la municipalité et une partie pour Charlie Champagne (garage);

DE mandater Madame Denise Plourde à entreprendre les démarches auprès de l'arpenteur, Monsieur Francis Tremblay, pour demander une soumission pour l'arpentage nécessaire dans le cadre du bail des quais du Lac Rémigny.

392-07-2020

Dossier puits – soumission de UV Pure

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la soumission provenant de la compagnie UV Pure pour l'achat du système de filtres UV pour le puits situé au complexe municipal au montant de 6 561,10 \$ pour l'unité de base et de 1 092,00 \$ pour les pièces de rechange avec le PO #20200706. Le paiement se fera seulement au moment de l'acceptation du financement provenant de la subvention TECQ.

393-07-2020

Soumission pour l'achat de tablettes pour vidéoconférence pour les élus en cas d'une 2^e pandémie

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué de 2 500 \$ dans la section « Activité » du volet 4 de la FDT, sert normalement à promouvoir les activités et les événements. Cependant en raison de la pandémie de la COVID-19, il est maintenant possible pour les municipalités de faire une demande pour aider à défrayer les coûts d'actions reliés à la pandémie.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de faire l'achat de tablettes pour les élus afin que ces derniers puissent tenir des réunions en vidéoconférence en raison d'une 2^e vague de la pandémie;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et accepté à l'unanimité par les conseillers présents

DE faire l'achat de 9 tablettes avec écouteurs au coût de 402 \$ chacun pour un grand total de 3 618,00 \$.

DE faire la demande auprès de la MRC pour obtenir 2 500 \$ en fonds de la Politique de Soutien aux projets structurants – Volet 3 – Promotion des activités du milieu.

Soumission pour l'isolation du toit – partie de l'école

Construction McLean et Fils a préparé une soumission à la demande de notre inspecteur municipal pour l'isolation du toit – partie de l'école au montant de 6 380,00 \$;

Le conseil municipal considère qu'il serait également nécessaire de demander une soumission pour refaire l'isolation sur l'autre partie, soit celle de l'ancien bâtiment municipal.

Les travaux seront entrepris seulement suite à l'acceptation de la nouvelle soumission ainsi que de l'acceptation de la subvention de la TECQ.

394-07-2020

Renouvellement de l'adhésion – Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE notre adhésion nous permet de bénéficier des services offerts aux membres par LSAT,
Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE renouveler notre adhésion à titre de membre de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue au coût de 90,00 \$ plus taxes soit pour un grand total de 103.48 \$ pour l'année 2020-2021.

COVIDART QUÉBEC

Ces œuvres d'art, principalement déployées dans les rues, deviennent essentielles pour diffuser l'information scientifique, mais aussi pour exprimer les émotions et les questionnements soulevés par la pandémie. Il y a possibilité d'obtenir un soutien de 10 000 \$ à 25 000 \$ pour la production d'œuvres d'art urbaines dans le cadre des Journées de la culture 2020. La date limite pour déposer un projet est le 24 juillet 2020.

Cette offre est refusée à l'unanimité par les conseillers présents.

395-07-2020

PG – Contrat d'entretien annuel 2020 avec tenues à jours

CONSIDÉRANT QUE PG nous offre un contrat d'entretien annuel pour l'année 2020 qui inclue les (2) tenues à jours annuelles pour un montant de 1 000,00 \$;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter l'offre présentée par PG au montant de 1 000,00 \$.

396-07-2020

PG – Contrat d'entretien annuel 2021

CONSIDÉRANT QUE PG nous offre un contrat d'entretien annuel pour l'année 2021 qui inclut la taxation annuelle, la fin d'année, les relevés gouvernementaux et les tenues à jour pour un montant de 1 250 \$;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter l'offre présentée par PG au montant de 1 250,00 \$

PG – Offre de service pour l'ajout d'une licence additionnelle dans l'éventualité que la municipalité décide d'engager une adjointe

Le coût pour l'ajout d'une licence additionnelle est de 1075 \$.

Cette information sera conservée dans l'éventualité où la municipalité déciderait d'engager une adjointe à la directrice générale.

397-07-2020

Offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal

Étant donné que Monsieur Alain Filteau prendra sa retraite en date du 1^{er} novembre 2020, il faudra prévoir le remplacer. Pour ce faire, Lorraine a préparé une offre d'emploi. Monsieur Filteau a demandé une rencontre avec Isabelle et Lorraine pour discuter de son départ.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'afficher l'offre d'emploi sur le site Facebook, sur le site Emploi Québec, sur le tableau situé à l'extérieur de l'édifice municipal ainsi que dans les journaux locaux du Témiscamingue, seulement après la rencontre prévue avec Monsieur Filteau.

Rapport de la MRCT

Madame Isabelle Coderre nous parle de l'installation de la tour cellulaire qui est prévue en 2020. Celle qui sera installée est une tour MACRO 4LTE. Elle nous parle également de la compagnie JBM qui est sur le bord de la faillite. Il est prévu que tout le monde au Témiscamingue aura accès à internet haute vitesse par 2022. Le programme Fonds régional de la ruralité a encore beaucoup d'argent de disponible pour différents projets. La MRC travaille présentement sur une résolution pour les fosses septiques en sol argileux.

Rapport de la mairesse

Madame Isabelle Coderre nous informe qu'il lui sera impossible de participer à la table des maires du 24 septembre prochain. Madame Sylvie Dulong accepte de la remplacer. Madame Coderre nous donne un compte-rendu de la rencontre avec Monsieur Luc Éthier, ingénieur forestier. Ce dernier a accepté de s'occuper de nous prêter main-forte avec l'entente de délégation pour nos lots intras et épars. Afin d'être éligible à recevoir une subvention pour notre nouveau système de chauffage biomasse, il faudra faire l'exploitation de nos lots épars. En ce qui concerne le dossier de la Maison des Aînés, il y a beaucoup de travail qui se fait suite à l'embauche de Micheline Barrette. Pour ce qui est de l'acquisition de l'Église, le tout est rendu chez le notaire.

Dossier des élus

Simon (Marina) :

- On attend toujours la permission du Ministère pour faire l'installation des quais;
- Les balises sont arrivées, mais les bouées vertes ne sont pas les bonnes; elles sont trop petites;
- Cette semaine, Monsieur Daoust rencontrera, l'entrepreneur, Monsieur Carl Rannou pour obtenir une soumission pour défaire la vieille maison ainsi que faire l'enrochement au bord de l'eau;

- Madame Cathy Bruneau nous confirme que le comité de développement remettra un chèque de 1 000 \$ au comité de la marina.

Cathy (Maison des Aînés) :

- Rien pour l'instant

Cathy (Acquisition de l'Église) :

- Rien pour l'instant

Cathy (Biomasse) :

- Rien pour l'instant

398-07-2020

Finition du pavillon dans le parc municipal

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Gérald Bruneau et Francis Bruneau verront à finaliser l'installation des planches dans le bas du pavillon;

CONSIDÉRANT QUE (2) voyages de sable seront nécessaires à terminer l'installation du pavillon;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE commander (2) voyages de gravier avec Camionnage en vrac.

Pour ce qui est de l'installation de lumières autour du pavillon, Madame Coderre ira voir au Canadian Tire à Rouyn-Noranda pour faire l'achat de lumières solaires mercredi prochain.

399-07-2020

Achat d'un chargeur à batterie pour entretenir la batterie au gel de l'arrosoir

CONSIDÉRANT l'importance de faire l'achat d'un chargeur à batterie pour entretenir la batterie au gel de l'arrosoir à fleurs;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE faire l'achat d'une batterie au coût d'environ 30 \$

Madame Cathy Bruneau enverra une photo à Madame Isabelle Coderre afin que cette dernière puisse en faire l'achat.

400-07-2020

Séances du conseil avec public

Il est à nouveau possible de tenir des séances du conseil avec un public, mais en respectant certaines conditions.

Il est proposé par Madame Carole Coderre.

Appuyé par Madame Carole Laforge

DE tenir nos prochaines séances du conseil à la salle communautaire;

DE faire l'annonce de nos séances du conseil par l'intermédiaire de notre site Facebook;

D'exiger le lavage des mains à l'entrée de la salle;

D'exiger le port du masque obligatoire;

De respecter la distanciation sociale de 2 mètres.

Réparations du vieux tracteur à pelouse

Monsieur Gérald Bruneau a mentionné que le tracteur à pelouse de 1992 a besoin de nouveaux pneus et d'un nouveau démarreur. Il fait demander si le conseil municipal accepte que ce dernier soit réparé.

Les membres du conseil municipal ont pris la décision de ne pas le réparer.

401-07-2020

Analyses d'eau pour le nouveau bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE nous ne savons pas si l'eau est bonne à boire au nouveau bureau municipal, Madame McLean, demande s'il est possible de faire analyser l'eau.

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire analyser l'eau au nouveau bureau municipal

Air conditionné portatif – Point de services de Rémigny

Étant donné, les conditions très chaudes de l'été, il a été décidé de prêter notre air conditionné portatif au point de services de Rémigny. En passant, ce geste est grandement apprécié de la part de l'infirmière.

402-07-2020

Items placés au sous-sol, dans une des classes de l'école et dans l'ancien bureau municipal

Pour ce qui est de l'ancien bureau de la directrice générale, Madame Isabelle Coderre est intéressée.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Accepté par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE donner le bureau à Madame Isabelle Coderre en guise de remerciement pour ses nombreuses heures d'implication.

Monsieur Simon Daoust mentionne qu'il est peut-être intéressé à se procurer un vieux classeur, mais ce dernier devra venir les voir avant de prendre sa décision.

Il est mentionné que Patricia pourrait prendre les photos des items et Madame Isabelle Coderre pourrait les mettre à vendre sur Facebook.

Une autre solution serait de faire une vente de garage.

Il est également mentionné que les items pourraient également se retrouver dans l'Encan de la Fabrique qui se tiendra seulement l'an prochain.

403-07-2020

Achat de masques pour nos employés

CONSIDÉRANT QUE le port du masque sera obligatoire dans tous les endroits publics à compter du 18 juillet prochain;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE faire l'achat de masques pour nos employés

404-07-2020

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 22h30.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 08-06-2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE Le conseil de la municipalité de Rémigny siège en séance extraordinaire ce **LUNDI 08 JUIN DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-huit heures trente au bureau municipal de Rémigny, situé au 785 rue Principale à Rémigny.

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Monsieur Simon Daoust

SONT ABSENTS:

Madame Carole Laforge

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

359-06-2020

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Mme Jacqueline Goulet

Appuyé par le conseiller M. Simon Daoust

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2020.

360-06-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.
D'adopter l'ordre du jour tels que présenté.

Dépôt des états financiers 2019

Le rapport financier de l'année 2019 fait par la firme comptable Daniel Tétreault CPA Inc a été présenté et déposé.

361-06-2020

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet que l'assemblée soit levée. Il est 18h55.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 13-07-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 785, rue Principale à Rémigny **LE LUNDI 13 JUILLET DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-huit heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Madame Jacqueline Goulet
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

380-07-2020

Séance du conseil à huis clos

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents.

Les membres du Conseil ont pris la décision d'y être présents tout en respectant les recommandations de distanciation sociale et les mesures sanitaires recommandées.

Les séances du conseil en huis clos :

Avec le nouvel arrêté ministériel 2020-09 du 26 avril 2020, le sens du terme « huis clos » est important. En fait, il n'est plus possible de siéger à « huis clos » dans le sens en « secret », mais il est toujours possible de siéger à « huis clos » dans le sens « sans public », avec la condition d'enregistrer la séance (vidéo ou audio) ou encore de déposer un compte-rendu des délibérations.

La majorité des élus refusent l'enregistrement de la séance à huis clos. La directrice générale inscrit leurs refus au procès-verbal. Mme Isabelle Coderre, Mme Sylvie Dulong, Mme Carole Coderre, Mme Cathy Bruneau, Mme Jacqueline Goulet, Monsieur Simon Daoust.

Il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Dulong

Appuyé par le conseiller Mme Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les membres présents d'accepter la modification apportée au calendrier pour les séances ordinaires de l'année 2020.

Les membres du conseil municipal de Rémigny siègent en présentiel, en tout respect des mesures sanitaires et de distanciation physique, à sa séance ordinaire du 13 juillet 2020.

381-07-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

-Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

382-07-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

383-07-2020

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

384-07-2020

Adoption des comptes du mois de juin

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de juin au montant de cent deux mille cinq dollars et quatre-vingt-sept cents (102 005.87 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance au montant de six mille quatre cent quarante dollars et soixante-dix-sept cents (6 440.77 \$) tel que présentés;

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de dix-neuf mille neuf cent cinquante-sept dollars et quarante-six cents (19 957.46 \$) tels que présentés (Hydro, Télébec et Visa);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de dix mille six cent quatre-vingt-huit dollars et vingt-trois cents (10 688.23 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de mai 2020 totalisant un montant de quatre mille deux cent soixante-cinq dollars et vingt-et-un cents (4 265.21 \$) soit 1128.66 \$ au fédéral et 3136.55 \$ au provincial.

Correspondance

MAMH – Lancement de l'appel de projets du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

Cette mesure permet aux organismes municipaux de réaliser des projets visant la coopération intermunicipale pour la gestion d'équipements ou d'infrastructures, de services ou d'activité entre municipalités locales menant à la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale. ***La date limite pour déposer une demande d'aide financière est le 9 octobre 2020.***

Transports Canada (Canutec)

L'édition 2020 du Guide des mesures d'urgence sera disponible au courant de l'été. Les services de sécurité incendie sont invités à précommander leurs exemplaires gratuits. Ce guide est destiné aux premiers intervenants des services d'urgence publics qui doivent intervenir lors de la phase initiale d'un incident de transport mettant en cause des marchandises dangereuses. Transport Canada recommande qu'un exemplaire du guide soit présent dans chaque caserne et dans chaque véhicule.

Lorraine McLean passera la commande pour (3) exemplaires soit (1) un pour la caserne et (2) deux pour les camions incendie.

MRCT – Affiches « Mesures à adopter pour éviter la propagation de la Covid-19

Lorraine McLean passera la commande pour (2) affiches pour les mesures à adopter pour éviter la propagation de la Covid-19 dans les terrains de jeux d'enfants.

385-07-2020

Gestion de nos licences animalières - coût

Lorraine a préparé un formulaire à remplir pour le maintien du registre de chiens. Il reste à déterminer le coût par licence animalière que la municipalité de Rémigny chargera aux citoyens.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent se conformer aux exigences de la Loi P28 sur la gestion des animaux de compagnie qui est entrée en vigueur le 3 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny a pris la décision de gérer elle-même ses licences animalières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny charge un montant de 5,00 \$ par chien sans tenir compte si l'animal est stérilisé ou non.

386-07-2020

Demande de permis de la part du comité de la Maison des Aînés pour avoir le droit de faire du porte-à-porte auprès des citoyens de Rémigny

CONSIDÉRANT l'importance de ce projet pour l'économie et la survie de la municipalité de Rémigny;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE permettre aux membres du comité de la Maison des Aînés de faire du porte-à-porte auprès des citoyens de Rémigny.

Projet modifié – vérification avertisseur de fumée 2020

En vue de réaliser les objectifs du schéma de couverture des risques en sécurité incendie en lien avec les vérifications des avertisseurs de fumée au niveau résidentiel, la MRCT propose une modification à la méthodologie du projet d'inspection par la MRC soit que le tout se fasse par l'entremise d'appels téléphoniques au lieu de visites résidentielles.

Cette proposition est refusée.

387-07-2020

Demande de dérogation mineure – Madame Ghislaine Lefebvre-Gagnon

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ghislain Gagnon, fils de Mme Lefebvre-Gagnon est l'interlocuteur autorisé par cette dernière en raison du fait qu'il deviendra prochainement le propriétaire de cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage);

CONSIDÉRANT QU'en zone villégiature, le règlement stipule qu'une couverture maximale de 10 % de la superficie du terrain est permise pour les bâtiments accessoire, aucune limite quant au nombre de bâtiments. Dans ce cas, 10 % de 19,155.20 mètres carrés ce qui représente 1,915 mètres carrés. Les bâtiments actuels totalisent 392 mètres carrés donc l'ajout du nouveau bâtiment (223 mètres carrés) portera le total de la couverture à +/- 615 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est pour permettre la construction du bâtiment accessoire dans la marge avant.

CONSIDÉRANT QUE les règlements dans la zone villégiature concernant la marge avant stipulent que la marge est de 9 mètres (30 pieds) pour la construction du bâtiment principal et que dans le cas présent, le bâtiment principal est à plus de 30 mètres (100 pieds);

CONSIDÉRANT QUE le règlement stipule que les bâtiments accessoires doivent être construits dans la marge latérale ou arrière;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé à l'extérieur de la zone urbaine;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune résidence à proximité, donc en aucun cas la nouvelle construction ne pourrait gêner la vue;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est situé à plus de 30 mètres, et il n'y a aucune résidence sur le chemin qui suggérerait l'alignement des maisons;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé dans une courbe (côté extérieur de la courbe), donc en aucun cas le nouveau bâtiment ne pourrait gêner à la circulation routière;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment sera à plus de 9 mètres de la rue (marge avant);

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de la géométrie irrégulière du terrain, il y a une marge latérale d'un terrain voisin qui se termine dans la marge avant du terrain de Mme Lefebvre-Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE la vue en plan montre que le nouveau bâtiment serait à proximité de cette marge latérale (voir croquis annexé).

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment serait dans la marge latérale plutôt que dans la marge avant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter cette dérogation mineure après avoir pris connaissance des différentes considérations.

Plaintes reçues de citoyens

La première plainte reçue est concernant l'odeur insupportable provenant des poubelles placées le long de la route au Centre récréatif.

Pour la période estivale, la solution serait de mettre de la chaux dans les bacs concernés.

La deuxième plainte est concernant le fait qu'un citoyen va porter ses sacs d'ordures dans les poubelles du complexe municipal. Ces bacs sont réservés aux locataires des appartements.

Il faudrait l'aviser à cet effet et lui mentionner que s'il n'a pas de bacs chez lui alors il devra se procurer les (3) bacs tout comme les autres citoyens de Rémigny.

La municipalité a reçu des félicitations pour l'épandage de calcium liquide sur le chemin de l'Église. Le chemin n'a jamais été aussi beau. Par contre, ce citoyen se questionne sur la raison pour laquelle la gratte est passée sur ce même chemin quelques jours plus tard.

Apparemment, le chemin démontrait l'apparence de quelques roulières qui devaient être rectifiées.

Offre de services du Camping Rémigny

La municipalité de Rémigny a reçu une offre de services de la part des propriétaires du Camping Rémigny, pour s'occuper de la gestion du camping municipal.

Cette offre de services est refusée.

Il y a également discussion entre les conseillers concernant la location du Centre récréatif et par le fait même, la gratuité des terrains du camping municipal. Madame Cathy Bruneau doit vérifier pour la feuille de location du Centre récréatif.

Comité de la Marina – Demande pour utiliser le compte bancaire inactif de la Corporation des fêtes et de modifier le nom et la vocation de la Corporation des fêtes en ce qui concerne le registraire des entreprises

Aucune décision n'a été prise pour le moment. La municipalité de Rémigny attend d'obtenir la liste de noms de personnes du comité de la Marina ainsi que de s'entendre sur le fonctionnement de la gestion de ce dernier avant de prendre une décision.

Comité de la Marina – Demande de résolution pour utiliser les fonds de la politique Soutien aux projets structurants – Volet 3 – Promotion des activités du milieu pour la marina

Cette demande est refusée à la marina, car la municipalité de Rémigny a pris la décision de conserver ces fonds pour elle-même. Elle se procurera des tablettes qui serviront dans l'éventualité d'une 2^e vague de la pandémie.

388-07-2020

Comité de la Marina – Demande de résolution pour la demande de soutien financier pour l'achat du terrain et l'aménagement de la politique Soutien aux projets structurants – Volet 1 – Soutien aux projets du milieu.

CONSIDÉRANT l'importance de faire l'achat et l'aménagement du terrain de Monsieur Victor Racine pour la prochaine phase du projet « Marina »;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE Madame Denise Plourde fasse une demande de soutien financier pour l'achat du terrain ainsi que pour l'aménagement de ce dernier auprès de la politique « Soutien aux projets structurants – Volet 1 – Soutien aux projets du milieu ».

389-07-2020

Promesse d'achat pour le terrain de Monsieur Victor Racine pour le projet marina

CONSIDÉRANT l'importance de l'achat du terrain de Monsieur Victor Racine pour la prochaine phase du projet « Marina »;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente de la propriété, située au 1253, rue du Quai Sud, cadastre # 5 459 712, Matricule # 2691 71 8213, dans le cadre du projet Marina de Rémigny est de 45 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le vendeur exige un dépôt de 5 000,00 \$ à la signature de la promesse d'achat;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE faire l'acquisition de cette propriété, appartenant à Monsieur Victor Racine pour la somme de 45 000,00 \$ et de verser un dépôt de 5 000,00 \$ à la signature de la promesse d'achat.

390-07-2020

Acte de vente pour le garage situé sur le terrain de Monsieur Victor Racine

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Charlie Champagne a de l'intérêt pour faire l'acquisition du garage, situé au 1253, rue du Quai Sud, cadastre # 5 459 712, Matricule # 2691 71 8213, au coût de 20 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité exige un dépôt de 2 500,00 \$ à la signature de la promesse d'achat;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE vendre le garage avec une partie du terrain à Monsieur Charlie Champagne pour la somme de 20 000,00 \$ et d'exiger un dépôt de 2 500,00 \$ à la signature de l'acte de vente.

391-07-2020

Arpenteur Francis Tremblay – demande de soumission pour l'arpentage du terrain de la rue du Quai et Bail des quais du Lac Rémigny

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE mandater Madame Denise Plourde à entreprendre les démarches auprès de l'arpenteur, Monsieur Francis Tremblay, pour demander une soumission en (2) parties soit une partie pour la municipalité et une partie pour Charlie Champagne (garage);

DE mandater Madame Denise Plourde à entreprendre les démarches auprès de l'arpenteur, Monsieur Francis Tremblay, pour demander une soumission pour l'arpentage nécessaire dans le cadre du bail des quais du Lac Rémigny.

392-07-2020

Dossier puits – soumission de UV Pure

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la soumission provenant de la compagnie UV Pure pour l'achat du système de filtres UV pour le puits situé au complexe municipal au montant de 6 561,10 \$ pour l'unité de base et de 1 092,00 \$ pour les pièces de rechange avec le PO #20200706. Le paiement se fera seulement au moment de l'acceptation du financement provenant de la subvention TECQ.

393-07-2020

Soumission pour l'achat de tablettes pour vidéoconférence pour les élus en cas d'une 2^e pandémie

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué de 2 500 \$ dans la section « Activité » du volet 4 de la FDT, sert normalement à promouvoir les activités et les événements. Cependant en raison de la pandémie de la COVID-19, il est maintenant possible pour les municipalités de faire une demande pour aider à défrayer les coûts d'actions reliés à la pandémie.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de faire l'achat de tablettes pour les élus afin que ces derniers puissent tenir des réunions en vidéoconférence en raison d'une 2^e vague de la pandémie;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et accepté à l'unanimité par les conseillers présents

DE faire l'achat de 9 tablettes avec écouteurs au coût de 402 \$ chacun pour un grand total de 3 618,00 \$.

DE faire la demande auprès de la MRC pour obtenir 2 500 \$ en fonds de la Politique de Soutien aux projets structurants – Volet 3 – Promotion des activités du milieu.

Soumission pour l'isolation du toit – partie de l'école

Construction McLean et Fils a préparé une soumission à la demande de notre inspecteur municipal pour l'isolation du toit – partie de l'école au montant de 6 380,00 \$;

Le conseil municipal considère qu'il serait également nécessaire de demander une soumission pour refaire l'isolation sur l'autre partie, soit celle de l'ancien bâtiment municipal.

Les travaux seront entrepris seulement suite à l'acceptation de la nouvelle soumission ainsi que de l'acceptation de la subvention de la TECQ.

394-07-2020

Renouvellement de l'adhésion – Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE notre adhésion nous permet de bénéficier des services offerts aux membres par LSAT,
Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE renouveler notre adhésion à titre de membre de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue au coût de 90,00 \$ plus taxes soit pour un grand total de 103.48 \$ pour l'année 2020-2021.

COVIDART QUÉBEC

Ces œuvres d'art, principalement déployées dans les rues, deviennent essentielles pour diffuser l'information scientifique, mais aussi pour exprimer les émotions et les questionnements soulevés par la pandémie. Il y a possibilité d'obtenir un soutien de 10 000 \$ à 25 000 \$ pour la production d'œuvres d'art urbaines dans le cadre des Journées de la culture 2020. La date limite pour déposer un projet est le 24 juillet 2020.

Cette offre est refusée à l'unanimité par les conseillers présents.

395-07-2020

PG – Contrat d'entretien annuel 2020 avec tenues à jours

CONSIDÉRANT QUE PG nous offre un contrat d'entretien annuel pour l'année 2020 qui inclue les (2) tenues à jours annuelles pour un montant de 1 000,00 \$;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter l'offre présentée par PG au montant de 1 000,00 \$.

396-07-2020

PG – Contrat d'entretien annuel 2021

CONSIDÉRANT QUE PG nous offre un contrat d'entretien annuel pour l'année 2021 qui inclut la taxation annuelle, la fin d'année, les relevés gouvernementaux et les tenues à jour pour un montant de 1 250 \$;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter l'offre présentée par PG au montant de 1 250,00 \$

PG – Offre de service pour l'ajout d'une licence additionnelle dans l'éventualité que la municipalité décide d'engager une adjointe

Le coût pour l'ajout d'une licence additionnelle est de 1075 \$.

Cette information sera conservée dans l'éventualité où la municipalité déciderait d'engager une adjointe à la directrice générale.

397-07-2020

Offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal

Étant donné que Monsieur Alain Filteau prendra sa retraite en date du 1^{er} novembre 2020, il faudra prévoir le remplacer. Pour ce faire, Lorraine a préparé une offre d'emploi. Monsieur Filteau a demandé une rencontre avec Isabelle et Lorraine pour discuter de son départ.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'afficher l'offre d'emploi sur le site Facebook, sur le site Emploi Québec, sur le tableau situé à l'extérieur de l'édifice municipal ainsi que dans les journaux locaux du Témiscamingue, seulement après la rencontre prévue avec Monsieur Filteau.

Rapport de la MRCT

Madame Isabelle Coderre nous parle de l'installation de la tour cellulaire qui est prévue en 2020. Celle qui sera installée est une tour MACRO 4LTE. Elle nous parle également de la compagnie JBM qui est sur le bord de la faillite. Il est prévu que tout le monde au Témiscamingue aura accès à internet haute vitesse par 2022. Le programme Fonds régional de la ruralité a encore beaucoup d'argent de disponible pour différents projets. La MRC travaille présentement sur une résolution pour les fosses septiques en sol argileux.

Rapport de la mairesse

Madame Isabelle Coderre nous informe qu'il lui sera impossible de participer à la table des maires du 24 septembre prochain. Madame Sylvie Dulong accepte de la remplacer. Madame Coderre nous donne un compte-rendu de la rencontre avec Monsieur Luc Éthier, ingénieur forestier. Ce dernier a accepté de s'occuper de nous prêter main-forte avec l'entente de délégation pour nos lots intras et épars. Afin d'être éligible à recevoir une subvention pour notre nouveau système de chauffage biomasse, il faudra faire l'exploitation de nos lots épars. En ce qui concerne le dossier de la Maison des Aînés, il y a beaucoup de travail qui se fait suite à l'embauche de Micheline Barrette. Pour ce qui est de l'acquisition de l'Église, le tout est rendu chez le notaire.

Dossier des élus

Simon (Marina) :

- On attend toujours la permission du Ministère pour faire l'installation des quais;
- Les balises sont arrivées, mais les bouées vertes ne sont pas les bonnes; elles sont trop petites;
- Cette semaine, Monsieur Daoust rencontrera, l'entrepreneur, Monsieur Carl Rannou pour obtenir une soumission pour défaire la vieille maison ainsi que faire l'enrochement au bord de l'eau;

- Madame Cathy Bruneau nous confirme que le comité de développement remettra un chèque de 1 000 \$ au comité de la marina.

Cathy (Maison des Aînés) :

- Rien pour l'instant

Cathy (Acquisition de l'Église) :

- Rien pour l'instant

Cathy (Biomasse) :

- Rien pour l'instant

398-07-2020

Finition du pavillon dans le parc municipal

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Gérald Bruneau et Francis Bruneau verront à finaliser l'installation des planches dans le bas du pavillon;

CONSIDÉRANT QUE (2) voyages de sable seront nécessaires à terminer l'installation du pavillon;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE commander (2) voyages de gravier avec Camionnage en vrac.

Pour ce qui est de l'installation de lumières autour du pavillon, Madame Coderre ira voir au Canadian Tire à Rouyn-Noranda pour faire l'achat de lumières solaires mercredi prochain.

399-07-2020

Achat d'un chargeur à batterie pour entretenir la batterie au gel de l'arrosoir

CONSIDÉRANT l'importance de faire l'achat d'un chargeur à batterie pour entretenir la batterie au gel de l'arrosoir à fleurs;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE faire l'achat d'une batterie au coût d'environ 30 \$

Madame Cathy Bruneau enverra une photo à Madame Isabelle Coderre afin que cette dernière puisse en faire l'achat.

400-07-2020

Séances du conseil avec public

Il est à nouveau possible de tenir des séances du conseil avec un public, mais en respectant certaines conditions.

Il est proposé par Madame Carole Coderre.

Appuyé par Madame Carole Laforge

DE tenir nos prochaines séances du conseil à la salle communautaire;

DE faire l'annonce de nos séances du conseil par l'intermédiaire de notre site Facebook;

D'exiger le lavage des mains à l'entrée de la salle;

D'exiger le port du masque obligatoire;

De respecter la distanciation sociale de 2 mètres.

Réparations du vieux tracteur à pelouse

Monsieur Gérald Bruneau a mentionné que le tracteur à pelouse de 1992 a besoin de nouveaux pneus et d'un nouveau démarreur. Il fait demander si le conseil municipal accepte que ce dernier soit réparé.

Les membres du conseil municipal ont pris la décision de ne pas le réparer.

401-07-2020

Analyses d'eau pour le nouveau bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE nous ne savons pas si l'eau est bonne à boire au nouveau bureau municipal, Madame McLean, demande s'il est possible de faire analyser l'eau.

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire analyser l'eau au nouveau bureau municipal

Air conditionné portatif – Point de services de Rémigny

Étant donné, les conditions très chaudes de l'été, il a été décidé de prêter notre air conditionné portatif au point de services de Rémigny. En passant, ce geste est grandement apprécié de la part de l'infirmière.

402-07-2020

Items placés au sous-sol, dans une des classes de l'école et dans l'ancien bureau municipal

Pour ce qui est de l'ancien bureau de la directrice générale, Madame Isabelle Coderre est intéressée.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Accepté par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE donner le bureau à Madame Isabelle Coderre en guise de remerciement pour ses nombreuses heures d'implication.

Monsieur Simon Daoust mentionne qu'il est peut-être intéressé à se procurer un vieux classeur, mais ce dernier devra venir les voir avant de prendre sa décision.

Il est mentionné que Patricia pourrait prendre les photos des items et Madame Isabelle Coderre pourrait les mettre à vendre sur Facebook.

Une autre solution serait de faire une vente de garage.

Il est également mentionné que les items pourraient également se retrouver dans l'Encan de la Fabrique qui se tiendra seulement l'an prochain.

403-07-2020

Achat de masques pour nos employés

CONSIDÉRANT QUE le port du masque sera obligatoire dans tous les endroits publics à compter du 18 juillet prochain;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE faire l'achat de masques pour nos employés

404-07-2020

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 22h30.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 10-08-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle communautaire, au 1304 Chemin de l'Église à Rémigny **LE LUNDI 10 AOÛT DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Carole Laforge
Madame Jacqueline Goulet
Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

405-08-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

-Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

406-08-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

407-08-2020

Adoption des comptes du mois de juillet

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de juillet au montant de douze mille huit cent vingt-six dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (12 826.98 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance au montant de quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante-deux cents (485.52 \$) tel que présentés;

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille cinq cent cinquante-trois dollars et quarante-deux cents (2 553.42 \$) tels que présentés (Hydro, Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de neuf mille trois cent dix-huit dollars et quarante-et-un cents (9 318.41 \$), incluant le salaire des cinq dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2020.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de juin 2020 totalisant un montant de trois mille cinq cent quarante-cinq dollars et trente-sept cents (3 545.37 \$) soit 936.88 \$ au fédéral et 2 608.49 \$ au provincial.

Note : Vérifier avec le magasin général de Rémigny pour une facture impayée suite à l'achat de ponceaux.

Correspondance

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

La municipalité de Rémigny a finalement reçu les autorisations nécessaires pour faire l'installation des nouveaux quais au Lac des Quinze et de faire l'installation des anciens quais au Lac Rémigny.

Ministère des Transports – Programme d'aide à la voirie locale

Une subvention au montant de 9 000 \$ a été accordée à la municipalité de Rémigny pour lui permettre de faire des travaux pour l'amélioration de ses routes.

ADMQ – Annonce concernant les séances du conseil municipal et les locations de salles

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) informe que la municipalité doit dorénavant permettre la présence du public lors des séances du conseil. En effet, le maximum de 250 personnes ne s'applique pas pour les séances du conseil, toutefois sachez qu'il s'applique pour les locations de salle. Ainsi, le nombre maximal de personnes possibles dans la salle des séances publiques dépend de la capacité physique de votre salle à respecter les consignes sanitaires, soit une distance de deux mètres entre les personnes présentes. La séance doit être publicisée. Le port du couvre-visage est obligatoire pour accéder à un hall d'entrée, une aire d'accueil ou un ascenseur d'un immeuble d'habitation ou pour y circuler. La municipalité ne doit pas y tolérer la présence d'une personne qui ne porte pas de couvre-visage, à moins que cette dernière soit visée par une

exception prévue par le décret 810-2020 (p. ex. : enfant âgé de moins de 12 ans ou une personne ayant des conditions médicales qui l'empêche de porter un couvre-visage). Lors d'une séance de conseil ou d'une rencontre dans un bureau : une fois assis, tous peuvent enlever leur couvre-visage si la distanciation de deux mètres est respectée entre les personnes ne résidant pas à une même adresse. Bien entendu, il faut le remettre dès qu'on se lève.

En ce qui concerne les locations de salle, lorsqu'une personne loue une salle municipale, la personne responsable de l'activité qui s'y déroule doit faire respecter les règles sanitaires en vigueur. De là l'importance pour la municipalité de faire signer un engagement en ce sens à la personne qui loue la salle. D'ailleurs, n'oubliez pas de demander le nombre de personnes qui participera à l'activité et assurez-vous que la personne s'engage à respecter le nombre maximal autorisé le jour de l'activité.

Planification de la stèle radar 2020

L'installation de la stèle radar de la SQ est prévue à l'entrée ouest de Rémigny dans la semaine du 1^{er} au 7 octobre 2020.

MRC de Témiscamingue - lancement de sa boutique en ligne

Dès le jeudi 30 juillet, la boutique en ligne Témiscamingue, Là où on vit sera en opération afin que les ambassadeurs de partout puissent se procurer des articles à l'effigie du Témiscamingue, via la plate-forme Web www.vivreautemiscamingue.com.

Demande d'information – Sébastien et Sophie – AirBnB

Ces derniers ont fait une demande d'information concernant notre réglementation de zonage dans le but de faire l'acquisition éventuelle d'un terrain à Rémigny pour y faire des activités de location de courte durée de type AirBnB.

Société d'Habitation du Québec

L'ouverture de la programmation 2020-2021 pour le programme RénoRégion (PRR) se fera à compter du 27 juillet.

Prévoir mettre l'information à la disposition des citoyens sur le site Facebook de la municipalité.

Organisme du bassin versant du Témiscamingue

Ce dernier souhaite partager avec les municipalités, un rappel des pouvoirs qui sont octroyés aux municipalités pour encadrer la pêche sur la glace. En vertu de l'article 6 de la LCM (Loi sur les compétences municipales), une municipalité peut adopter des règlements prévoyant, notamment :

- Toute prohibition;
- Les cas où un permis est requis, la municipalité peut alors limiter le nombre de permis, en prescrire le coût, les conditions et les modalités de délivrance et prévoir les règles relatives à sa suspension ou à sa révocation;
- Des règles à respecter, en s'appuyant notamment sur des normes existantes;
- L'application d'une ou de plusieurs dispositions à une partie ou à l'ensemble de son territoire;
- Des catégories et des règles spécifiques pour chacune

Elles peuvent aussi adopter un règlement de zonage afin de permettre la construction de cabane à pêche sur certains endroits seulement, évitant ainsi que des cabanes s'installent sur une glace non sécuritaire par exemple.

Il y a aucun intérêt de la part des conseillers présents.

Gestion des licences animalières

Lorraine déterminera l'horaire avec Patricia pour planifier l'enregistrement des chiens de notre municipalité. Il faudrait prévoir mettre une annonce à cet effet à l'intérieur de notre journal local soit avant le 20 août tout en mentionnant l'obligation de le faire suite à la nouvelle loi en vigueur depuis mars 2020. Les médailles sont arrivées. Il reste à buriner l'information sur les médailles et à acheter les anneaux.

408-08-2020

Entente de fourniture d'air pour APRIA (Appareil respiratoire autonome pour pompiers) entre les services de sécurité incendie de Laverlochère-Angliers, St-Eugène de Guigues, Rémigny et le service incendie de l'Est Témiscamien.

Convient de ce qui suit :

Considérant que la Brigade de l'Est Témiscamien possède déjà un système compresseur dans la caserne de Fugèreville;

Considérant que l'entraide entre les services incendie est importante afin d'être en mesure de respecter les normes exigées;

Que cette entente permettra d'avoir accès au service du remplissage de bonbonnes à moindre coût pour les casernes participantes;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'entente entre les parties selon les conditions décrites soit acceptée et signée par la direction générale des municipalités participantes, et ce, pour une période d'un an.

Objet de l'entente :

Article 1. La présente entente a pour objet, de mettre en commun l'utilisation du compresseur de la Brigade de l'Est témiscamien qui est installé dans la caserne de Fugèreville, en partageant les frais d'entretiens de l'équipement.

Fonctionnement :

Article 2. Entretien annuel

2.1 L'entretien du compresseur est sous la responsabilité de la municipalité de Fugèreville et l'équipement demeure la propriété exclusive du service incendie de Fugèreville

2.2 **Les frais d'entretien** annuel, inspection, test d'air, remplacement des filtres, remplacement de pièces, seront partagés en part égale entre les casernes, Angliers,

Laverlochère, St-Eugène de Guigues et Rémigny, sur présentation de facture.

Article 3. **Réservoirs 4500 PSI :**

3.1 Les casernes qui utilisent des réservoirs de 4 500 PSI devront défrayer l'achat pour le remplacement d'une valve du compresseur. Estimation : 750 \$

Article 4. **Responsabilités**

4.1 Chaque brigade est responsable de venir sur place pour le remplissage de leurs bonbonnes et d'inscrire la quantité dans un registre disponible sur place.

4.2. Aucune partie, prenant part à cette entente, ne peut en aucun cas, entreprendre des procédures de réclamation pour manque de service dû à un bris de l'équipement ou autres.

Article 5. **Échange d'informations**

Advenant un bris du système compresseur, les autres parties devront en être avisées immédiatement.

La municipalité de Fugèreville n'est pas obligée de fournir ou de s'occuper du remplacement du service advenant un bris majeur du compresseur.

Durée et fin de l'entente

Article 6. L'entente devient effective à la date de signature. Le contrat se renouvellera automatiquement chaque année, à la date de signature initiale et sera valide aux mêmes conditions sauf si une des parties en avise l'autre par écrit trente jours à l'avance.

409-08-2020

Vente du vieux tracteur à pelouse

Considérant que la municipalité de Rémigny désire se départir de son vieux tracteur à pelouse 1992 qui nécessite de nouveaux pneus ainsi qu'un nouveau démarreur;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

D'afficher une annonce dans le prochain journal local, mentionnant que la Municipalité de Rémigny désire se départir de son vieux tracteur à pelouse et demandant aux gens intéressés à soumissionner sur ce dernier dans l'idée de se le procurer. Ce bien sera remis au plus offrant.

Vente du deck d'entrée, du moteur diesel et du chariot

Une personne a démontré de l'intérêt à se procurer ces items appartenant à la scierie de la municipalité de Rémigny. Le fait de vendre ces items permettra à la municipalité de se faire de la place pour entreposer le surplus de copeaux qui sera nécessaire au fonctionnement du nouveau système de biomasse dont elle fera l'achat prochainement. Dans le prix, il faudra tenir compte des dépenses de salaires à payer pour démanteler le tout. Nous parlons ici de 2 semaines de travail à 3 hommes. Isabelle Coderre

s'occupera des négociations et verra à lui offrir de payer 25 000 \$. Le plus bas prix proposé est de 18 000 \$. Ce qui donne une marge de manœuvre à Isabelle pour négocier. Lorsqu'il y aura entente entre les deux parties, Isabelle nous reviendra avec le prix final.

410-08-2020

Remplacement du tapis de l'entrée du centre récréatif

Considérant que le tapis d'entrée au centre récréatif est désuet;

Considérant que le tapis à l'entrée du Centre de Santé est également dû pour être changé;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents de faire l'achat de ces (2) tapis d'une bonne qualité, mais à un prix raisonnable.

Offre de services pour faire la distribution des publi-sacs dans le village de Rémigny

La municipalité de Rémigny a reçu une offre de services d'une étudiante intéressée à faire la distribution des publi-sacs sur un horaire hebdomadaire dans les maisons du village de Rémigny.

Les membres du conseil municipal ne veulent pas créer un précédent. Ils suggèrent que cette étudiante publicise elle-même ses services aux citoyens dans le prochain journal local.

411-08-2020

Renouvellement d'adhésion au CREAT

Considérant qu'il est important de protéger l'environnement, en accord avec les principes du développement durable;

Considérant que la municipalité de Rémigny est soucieuse de l'avenir et de la qualité de vie de sa région;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de renouveler notre adhésion au CREAT pour un montant de 50,00 \$.

412-08-2020

Soumission pour l'installation de prises électriques pour les décorations de Noël

Considérant que Bellehumeur Électrique Inc est prêt à fournir et installer 10 prises de courant sur les poteaux d'Hydro-Québec pour les décorations de Noël;

Considérant que Bellehumeur Électrique Inc doit raccorder le tout avec la photocell de la lumière de rue installée sur le poteau;

Considérant que 20 pieds de fils NMWU par prise seront nécessaires afin que la prise soit fixée à environ 7 pieds en bas de la potence de la lumière;

Considérant qu'une boîte aluminium moulée étanche sera installée sur chacun des poteaux;

Considérant qu'une prise 15 ampères avec couvert étanche et connecteur étanche sera installé sur chacun des poteaux ayant une lumière de rue – au total 10;

Considérant que le prix inclut le matériel, la main d'œuvre, la nacelle et le déplacement au coût de 3 200.00 \$ + taxes pour un grand total de 3 679.20 \$;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter la soumission de Bellehumeur Électrique Inc au montant de 3 679.20 \$.

413-08-2020

Facture Deveau Avocat – dossier David Frenette

Considérant que la municipalité de Rémigny a reçu de la part de la compagnie de Monsieur David Frenette, une mise en demeure pour avoir changé d'idée à lui vendre un terrain forestier faisant partie des lots épars de la municipalité;

Considérant que Madame Isabelle Coderre a pris la décision d'envoyer immédiatement le dossier de la mise en demeure à Me Tremblay afin que ce dernier puisse conseiller la municipalité dans le dossier;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents de payer la facture au montant de 545.85 \$ pour le travail effectué dans le dossier de Gestion D. Frenette.

414-08-2020

Modification à apporter aux panneaux d'affichage pour le camping municipal

Madame Isabelle Coderre a fait faire des soumissions pour apporter un changement sur les panneaux d'affichage du terrain de camping municipal soit indiquer le tarif de 20 \$ par jour au lieu de « Un don serait apprécié ».

Considérant que certaines personnes abusent de leur présence sur le terrain de camping municipal en y demeurant gratuitement pendant plusieurs jours;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission reçue et présentée par Madame Isabelle Coderre soit de 50 \$ par panneau d'affichage.

Note : Madame Denise Plourde mentionne également de vérifier auprès de Lettrage Frans Gauthier. Madame Cathy Bruneau s'occupe de vérifier le prix.

Entrevues pour le poste de soutien à l'administration et chargé de projets

Les entrevues sont prévues le lundi 17 août 2020 au bureau municipal. Isabelle Coderre, Jacqueline Goulet et Lorraine McLean rencontreront 4 candidates potentielles.

Candidats pour le poste d'inspecteur municipal

À date, nous avons reçu quelques candidatures mais la période de mise en candidatures n'est pas terminée, elle se termine le 13 août prochain.

415-08-2020

Nouvelle infrastructure aquatique

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de Rémigny n'accorde pas son appui auprès de l'organisme sans but lucratif, piloté par Madame Carole Cholet, pour la réalisation du projet de nouvelle infrastructure aquatique.

Rapport de la mairesse

Madame Isabelle Coderre nous raconte les mésaventures policières qu'elle a vécues pendant ses vacances suite à des problèmes vécus avec quelques citoyens de Rémigny. Elle mentionne l'importance pour les citoyens de Rémigny de contacter la Sûreté du Québec pour dénoncer les malfaiteurs. Elle dit que depuis qu'elle a mis un mot sur le Facebook de la municipalité demandant l'aide du public, les méfaits semblent avoir modéré. Elle mentionne l'importance d'avoir des caméras sur place pour filmer le tout. Notre parrain, Francis Aumond, est au courant de tout. Il serait bon de mettre un petit mot dans le journal à cet effet. Madame Isabelle Coderre s'occupera de faire une requête citoyenne dans le but de prêter main-forte dans le dossier.

Dans le dossier de la subvention « Double Vocations », Madame Isabelle Coderre a demandé l'aide à la MRC (Daniel Dufault, Lyne Gironne et Claire Bolduc). Ces derniers ont relancé le Syndicat des producteurs de bois de l'A-T ainsi que la compagnie Rayoneer. Nous n'avons toujours pas de nouvelles de cette dernière. Par contre, nous avons reçu le document de la part du Syndicat des producteurs de bois mentionnant le nombre de voyages de bois.

Dans le dossier de la Maison des Aînés, le comité est en collecte de signatures. Le CISSAT ne démontre aucun intérêt à les rencontrer. La MRCT est prête à aider et elle désire savoir ce qu'elle peut faire pour prêter main-forte au comité. Le comité doit se réunir dans les prochains jours.

Concernant la subvention du volet 4 de la FDT, montant prévu pour faire l'achat de tablettes pour les élus et un portable pour le futur inspecteur municipal dans l'éventualité qu'il faille faire face à une 2^e vague de pandémie, Madame Coderre, nous informe que nous avons deux (2) montants de 2 500 \$ disponibles soit un pour l'année 2019 et un autre pour l'année 2020. La MRC lui a suggéré de prendre le montant de l'année 2020, étant donné que ce montant est disponible pour défrayer les dépenses en raison de la Covid-19 et de prendre le montant de l'année 2019 pour la marina.

416-08-2020

Volet 4 de la subvention de la FDT

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Rémigny accepte d'utiliser le montant accordé par l'entremise du volet 4 de la FDT de l'année 2019 pour les besoins de la future marina. Une partie des fonds servira à défrayer les coûts pour la confection de panneaux publicitaires et l'autre partie servira à payer les dépenses de promotion au moment de l'ouverture officielle de la nouvelle marina au printemps prochain.

Dossier des élus

Simon (Marina) :

- Nous devrions recevoir les nouvelles bouées vertes cette semaine;
- L'installation des nouveaux quais est prévue pour la semaine prochaine;
- Madame Coderre doit vérifier auprès de Monsieur François Prévost concernant la prise de photo pour le commanditaire Desjardins;
- Si nous sommes acceptés pour la subvention « Accès au plan d'eau », le comité devra changer la laveuse à pression pour une plus grosse et plus performante. Le montant à recevoir serait de 15 000 \$;
- Le comité de développement a remis un montant de 1000 \$ au comité de la marina

Cathy (Maison des Aînés) :

- Rien pour l'instant

Cathy (Acquisition de l'Église) :

- Rien pour l'instant

Cathy (Biomasse) :

- Madame Denise Plourde a préparé des demandes afin d'obtenir des subventions de la part de Desjardins et de la FDT.

Moulin à Aubes :

- Madame Isabelle Coderre relancera l'avocate qui s'occupe du dossier afin de savoir quand nous pourrions aller signer les documents pour l'acquisition du moulin à aubes.

Puits pour le complexe municipal

- La municipalité doit aviser un plombier pour faire l'installation du système UV Pure pour le complexe municipal
- Lorraine doit vérifier auprès de l'inspecteur municipal pour savoir avec lequel des plombiers faire affaire.

Drapeau du Canada :

Considérant que le drapeau en face du complexe municipal, anciennement l'école primaire, est désuet, il serait bon que ce dernier soit changé.

Le conseil municipal demande à Madame Lorraine McLean de vérifier auprès du bureau du député Sébastien Lemire pour s'en procurer deux.

Contrat de déneigement

Il sera important de ne pas attendre à la dernière minute pour demander des soumissions pour faire déneiger les cours municipales pour l'hiver prochain.

Abat-poussières

Monsieur Simon Daoust mentionne qu'il serait bon de faire une comparaison des coûts entre l'utilisation d'abat-poussières liquide et abat-poussières en flocons à court et à long terme.

Tour de cellulaire

Madame Isabelle Coderre va vérifier auprès des personnes concernées afin de connaître la date probable de l'installation de la tour cellulaire. Si c'est trop long, nous verrons à demander l'installation d'une petite tour dans le clocher de l'église.

417-08-2020

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 21 h 45.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 31-08-2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE LUNDI 31 AOÛT DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-huit heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Monsieur Simon Daoust

EST ABSENTE:

Madame Carole Laforge

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

418-08-2020 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.
-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

419-08-2020 **Inscription à ClicSÉQR**

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

QUE Madame Lorraine McLean, Directrice générale, Secrétaire-trésorière, soit autorisé à signer, au nom de la municipalité de Rémigny, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisée à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

En conséquence, les administrateurs de la municipalité de Rémigny apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :

Madame Carole Coderre, adm.
Rémigny, le 1^{er} septembre 2020

Madame Isabelle Coderre, Mairesse
Rémigny, le 1^{er} septembre 2020

Madame Sylvie Dulong, adm.
Rémigny, le 1^{er} septembre 2020

Madame Jacqueline Goulet, adm.
Rémigny, le 1^{er} septembre 2020

Madame Cathy Bruneau, adm.
Rémigny, le 1^{er} septembre 2020

Monsieur Simon Daoust, adm.
Rémigny, le 1^{er} septembre 2020

Considérant que tous les administrateurs de la municipalité de Rémigny qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur, le 1^{er} septembre 2020. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la municipalité de Rémigny et en fait partie intégrante.

420-08-2020

Embauche au poste d'un soutien à l'administration et chargé de projet

Suite aux recommandations faites par le comité de sélection

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE procéder à l'embauche de Madame Denise Plourde;

DE lui permettre une période de probation de (3) mois.

ET DE prendre note que les détails d'embauche, soit salaire, horaire de travail et date du début du travail seront déterminés lors de la séance ordinaire du 7 septembre prochain, suite à la rencontre avec le CLE pour voir si cette dernière répond aux critères d'embauche pour la subvention salariale qui a été acceptée la semaine dernière.

421-08-2020

Embauche au poste d'inspecteur municipal

Suite aux recommandations faites par le comité de sélection

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE procéder à l'embauche de Monsieur Claude Paquette à titre d'inspecteur municipal en formation;

DE lui permettre une période de probation de (3) mois;

DE lui proposer un salaire de 20.52 \$ / heure;

De lui proposer un horaire de travail de 40 heures par semaine, débutant le lundi 14 septembre prochain;

422-08-2020

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet que l'assemblée soit levée. Il est 19 h 45.

Mairesse

Directrice générale secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 07-09-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle communautaire, au 1304 Chemin de l'Église à Rémigny **LE LUNDI 7 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Monsieur Simon Daoust

EST ABSENTE:

Madame Carole Laforge

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

423-09-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

-Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire.

424-09-2020

Adoption des comptes du mois d'août

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois d'août au montant de quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-neuf dollars et quarante-huit cents (96 189,48 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de cinq cent dix-neuf dollars et vingt cents (519.20 \$) tel que présentés (4 Visa);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille cent huit dollars et dix-sept cents (2 108,17 \$) tels que présentés (Hydro, Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de onze mille huit cent soixante-treize dollars et quatre-vingt-huit cents (11 873,88 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 août 2020.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de juillet 2020 totalisant un montant de trois mille deux cent vingt-sept dollars et soixante-huit cents (3 227,68 \$) soit 884.42 \$ au fédéral et 2 343.26 \$ au provincial.

Note¹ : Vérifier avec le magasin général de Rémigny pour une facture impayée suite à l'achat de ponceaux.

Note² : Il serait intéressant d'avoir un état financier des dépenses et des revenus du projet marina.

Correspondance

MRCT – Demande pour l'entretien hivernal du panneau situé à l'entrée nord du territoire de la MRCT

Nous avons reçu une demande de la MRCT pour établir une entente avec la municipalité de Rémigny pour que le déblaiement soit fait de 2 à 4 fois au courant de l'hiver, selon les bordées de neige que nous recevrons.

Nous allons vérifier le tout avec notre inspecteur municipal. Entretemps, Lorraine vérifiera, auprès de la MRCT, le fonctionnement pour le remboursement des travaux effectués.

425-09-2020

Mission Tournesol – Demande de dons

CONSIDÉRANT QUE la maladie et les besoins des personnes atteintes ne prennent pas de pause;

CONSIDÉRANT QUE plus de 500 personnes ont bénéficié d'aide financière pour les services offerts par Mission Tournesol depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE Mission Tournesol contribue financièrement à la Fondation Québécoise du Cancer (Hôtellerie Gatineau) en soutien aux Témiscamiens en traitement de radiothérapie;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et accepté unanimement par les conseillers présents

DE remettre encore cette année, un montant de 250 \$.

Mutuelle MMQ – Commande de Plani-Conseil 2021

Lorraine a placé la commande pour 10 agendas Plani-Conseil 2021, soit un pour la mairesse, un pour chaque conseiller, un pour la DG, un pour la chargée de projet et un pour l'inspecteur municipal. Le tout est gratuit pour les membres et la livraison est prévue en octobre 2020.

FQM – Programme d'achat regroupé

Ce programme permet aux municipalités de mettre sur pied un projet de modernisation du réseau d'éclairage public qui en retour, garantit des économies significatives pouvant aller jusqu'à 70 % sur une période de retour sur investissement (PRI) d'en moyenne 4,5 ans et qui nous permet de réduire notre empreinte environnementale.

C'est refusé pour le moment par les membres du conseil municipal.

426-09-2020

Services Pyro-Pro – Offre de services

Services Pyro-Pro nous offre de se procurer des masques de procédure au coût de 34 \$ pour une boîte de 50, une station de lavage au coût de 199,99 \$ et du gel antibactérien Heypur, 4 litres pour 39.95 \$.

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et accepté à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de (2) stations de lavage et (2) gallons de 4 litres de gel antibactérien Heypur.

Lavabo portatif – Offre de services

La municipalité de Rémigny a reçu (2) offres de services différentes pour faire l'achat d'un lavabo portatif.

C'est refusé à l'unanimité par les conseillers présents.

Urbec Concepts – Offre de services pour la rédaction de règlements d'urbanisme ou de l'analyse de dossiers d'urbanisme

Cette offre de services est pour un montant minimal de 15 000 \$.

Cette offre est refusée à l'unanimité par les conseillers présents.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue

Tourisme Abitibi-Témiscamingue offre une aide financière pour l'adaptation aux normes sanitaires de la santé publique pour des modifications en termes d'infrastructure ou des achats d'équipements à usage multiple afin de respecter les nouvelles règles sanitaires de la santé publique.

C'est refusé à l'unanimité par les conseillers présents.

427-09-2020

MRC de Témiscamingue – Résolution d'appui concernant la demande de réintégration des citernes incendie dans le programme de la TECQ

ATTENDU QU'il est nécessaire pour chaque municipalité d'assurer la protection de tous les citoyen(ne)s et bâtiments de son territoire de se conformer au schéma de couverture de risque;

ATTENDU QUE pour une municipalité, la construction de réservoirs de protection incendie (citernes) représente une charge financière;

ATTENDU QUE la situation actuelle de pandémie de COVID-19 amène les municipalités à prendre des mesures pour soutenir et protéger leurs citoyen(ne)s et que lesdites mesures auront un impact considérable sur la capacité financière des municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités sont des donneurs d'ouvrage majeurs et peuvent, par divers travaux de construction, aider à relancer l'économie dans le contexte actuel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander aux gouvernements du Québec et du Canada de tout mettre en œuvre pour que les réservoirs de protection incendie soient à nouveau admissibles dans le Programme de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

DE transmettre cette résolution au député provincial du comté du Témiscamingue et au député fédéral du comté du Témiscamingue.

Entente-cadre UMQ – Énergir – Date limite 30 septembre

Le 12 décembre 2019, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Énergir annonçaient la signature d'une nouvelle entente-cadre en matière de gestion des infrastructures de distribution de gaz naturel dans les espaces publics. L'entente étant arrivée à son terme, il convenait d'en revoir les conditions. La nouvelle entente, d'une durée de huit ans, reprend essentiellement les mêmes paramètres, à l'exception d'une bonification des compensations qui seront versées par l'entreprise aux municipalités. Énergir versera 2,5 % de ses coûts de travaux à titre de compensation pour les frais relatifs à la dégradation prématurée de la chaussée publique, à la gestion des demandes, aux coûts d'études générés par les projets d'Énergir, à la coordination de ceux-ci avec d'autres utilités publiques, aux frais associés à l'obstruction temporaire de la voie publique, aux frais d'inspection, de gestion, d'administration et aux coûts découlant des mesures de contournement ou de soutènement requises pour l'intégrité des infrastructures en place.

Cette entente est refusée par les membres du conseil présents en raison de la très minime partie de notre territoire affecté.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue - Renouvellement d'adhésion

La municipalité de Rémigny a reçu un avis de renouvellement d'adhésion annuelle au coût de 304.68 \$ pour l'année 2020-2021.

Les membres du conseil demandent à Lorraine de vérifier la raison pour laquelle notre municipalité devrait continuer à adhérer à Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

Direction AGRTQ – Demande d'appui

La direction AGRTQ sollicite notre soutien et notre participation à leur campagne de sensibilisation afin que le gouvernement du Québec saisisse toute l'ampleur des besoins des Québécoises et des Québécois en ce qui concerne le logement et qu'il finance la construction de logements communautaires et sociaux de façon adéquate.

Cette demande est refusée de la part des conseillers municipaux présents.

428-09-2020

Barbe Broue Microbrasserie

Nous avons reçu une offre pour mettre le logo de la municipalité sur l'étiquette d'un produit de microbrasserie. Cette dernière nous demande si nous avons une peinture ou une photo que nous aimerions ajouter au montage. Elle demande également de lui préparer un texte ou un poème représentatif de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE ce produit pourrait très bien servir comme outil promotionnel pour faire connaître notre beau village;

CONSIDÉRANT QU'aucune contribution financière n'est demandée;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE répondre positivement à cette offre

DE demander à Madame Plourde de préparer un petit texte basé sur les richesses de Rémigny. Madame Plourde devra faire approuver le texte par les membres du conseil avant de l'acheminer à la microbrasserie.

429-09-2020

Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale – Sous volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Sylvie Dulong, appuyée par Madame Cathy Bruneau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Rémigny approuve les dépenses d'un montant de 9 000 \$ relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

430-09-2020

Pyro-Pro – Soumission pour un kit de remplacement pour le défibrillateur LIFEPAK CR plus du Centre récréatif

ATTENDU QUE la batterie et la paire d'électrodes pour adultes et la paire d'électrodes pour enfants avec réducteur d'énergie sont désuètes;

ATTENDU QU'il est primordial de faire le changement de ces items à tous les (2) ans afin de sauver des vies;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE faire l'achat d'un kit de remplacement (1) batterie et (2) paires d'électrodes au coût de 165 \$ ainsi qu'une paire d'électrodes pédiatriques avec réducteur d'énergie au coût de 155 \$ qui ont une durée de vie de 2 ans.

431-09-2020

Mutuelle MMQ – Webinaire « Études de cas : comment réduire les risques d’erreurs dans les activités d’urbanisme ? »

Ce webinaire se tiendra le mardi 15 septembre 2020 à 10h. Ce dernier est offert sans frais aux membres de la MMQ.

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’inscrire notre nouvel inspecteur municipal, soit Monsieur Claude Paquette, à cette formation.

CREAT – Attestation membre

Nous avons reçu notre attestation en tant que membre de la CREAT pour l’année 2020-2021.

Suivi du budget 2020

Madame Lorraine McLean a présenté aux membres du conseil municipal, l’état des revenus et dépenses en date du 31 juillet 2020.

Ensemble nous avons fait le suivi du budget 2020 en date du 31 juillet. En général, tout semble suivre sa voie. Par contre, nous remarquons au niveau des dépenses, que certains montants dépassent largement les montants budgétés. Le tout s’explique par des projets qui devaient être programmés au niveau de la subvention de la TECQ 2019-2023 mais qui n’ont pas pu l’être en raison du délai à obtenir la reddition de comptes de la part de la firme comptable, des problèmes d’accès au site par rapport à des autorisations manquantes pour notre directrice générale, ainsi que de l’attente de nouvelles, suite à l’envoi de la reddition de comptes pour la subvention de l’ancienne TECQ. La pandémie de la Covid-19, n’a pas aidé à la situation. Parmi les dépenses concernées, on y retrouve l’acquisition des nouveaux quais pour notre nouvelle marina, les rénovations du nouveau bureau municipal, l’installation de la téléphonie IP pour le nouveau bureau municipal, la toiture de tôle du complexe municipal, ainsi que l’urgence de régler le problème d’eau non potable avec le puits du complexe municipal par l’installation d’un système UV.

Rapport de la MRC

Madame Sylvie Dulong nous donne un compte-rendu de la rencontre virtuelle de la MRCT. Cette dernière a présenté le rapport des coûts des vidanges. La mairesse doit vérifier si la municipalité peut publiciser ces coûts à l’intérieur de son journal local. La prochaine rencontre est prévue le 23 septembre prochain.

Rapport de la mairesse

En ce qui concerne le tirage au sort pour le développement des terrains de villégiature au Lac Pian pour la municipalité de Rémigny, le tout est prévu en novembre 2022.

À l'égard du dossier de la Maison des Aînés, une rencontre virtuelle est prévue le 21 septembre prochain avec Madame Roy du CISSAT.

Pour ce qui est du dossier biomasse, une rencontre a eu lieu en présence d'Alain Filteau, Denise Plourde et Luc Éthier. Alain a remis un rapport à la mairesse.

C'est relancé au niveau des projets éligibles pour la subvention Nouveaux Horizons pour les aînés. Il est possible d'aller chercher un montant de 25 000 \$. Parmi les idées de projets suggérés, nous comptons l'installation d'un jeu de tennis léger à l'intérieur du centre récréatif, refaire l'électricité de la salle communautaire, l'installation de jeux d'exercices extérieurs à l'intérieur du parc, l'installation d'une toilette sèche à l'intérieur du parc et également un centre d'exercice à l'intérieur d'un de nos locaux dans le complexe municipal. Nous demanderons à Denise Plourde de travailler sur le dossier dès son embauche.

Dossier marina

- La subvention provenant de la FDT est acceptée. Il reste à recevoir le montant de 30 000 \$.
- Une nouvelle demande de subvention a été faite auprès de l'OBVT au montant de 12 000 \$.
- Quelques petits changements ont été faits sur la nouvelle machine à pression afin que cette dernière soit assez forte pour répondre à nos besoins.
- Une rencontre est prévue demain avec le comité de la marina pour discuter du tirage.
- Monsieur Simon Daoust a rencontré la semaine dernière, l'entrepreneur Carl Rannou, concernant le projet d'enrochement ainsi que celui de la démolition de la maison de Monsieur Victor Racine. Une soumission suivra sous peu.

Dossier Maison des Aînés

Il faudrait prévoir mettre un mot de remerciement à l'intérieur du journal local pour les bénévoles qui se sont impliqués bénévolement dans la cueillette de signatures en soutien à la maison des aînés.

Dossier acquisition de l'Église

Aucune nouvelle à cet égard.

Dossier biomasse

Aucun nouveau développement à souligner de ce côté.

Liste de téléphone

Madame Carole Coderre nous mentionne que le comité de l'Éducation Populaire de Rémigny remettra un montant de 100 \$ à la personne qui s'occupera de mettre à jour la liste téléphonique de Rémigny.

Elle indique également qu'il serait bon de mettre à l'intérieur du journal local, le nom de la personne à contacter.

Journal local « Le petit moulin »

Cette dernière souligne également le fait que le comité de l'Éducation Populaire de Rémigny remet annuellement à la personne qui s'occupe de la mise en page du journal local, soit cette année, Madame Josée Aumond, un montant de 200 \$ en guise de remerciement pour son implication bénévole.

Entretien extérieur des édifices municipaux

Il faudrait demander à Patricia Daigle de nettoyer à l'aide d'un balai, toutes les entrées du complexe municipal.

Décorations de Noël

Madame Sylvie Dulong aimerait connaître le budget pour faire l'achat de cordons lumineux pour les anciennes décorations de Noël. Les membres du conseil municipal lui demandent de revenir avec le nombre de pieds nécessaire.

432-09-2020

Facture Micheline Barrette

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer la facture de Micheline Barrette au montant de 472 \$ pour le travail entrepris dans le dossier de la Maison des Aînés.

Ramassage de métal

Madame Isabelle Coderre a reçu un appel téléphonique de la part de Monsieur Roger Brin concernant le ramassage d'un tas de vieilles tôles à l'écocentre. Ce dernier nous offre un montant de 30 \$ / tonne. Madame Coderre doit vérifier auprès de notre inspecteur municipal, Monsieur Alain Filteau, pour savoir si la municipalité de Rémigny a déjà un contrat avec Transport Symkam.

Travaux pour Denise Plourde

Les conseillers aimeraient que Madame Plourde travaille sur les dossiers suivants :

- Demande de subvention pour Nouveaux Horizons – aînés
- Étiquette Barbe-Broue
- Rénovation de la cuisine et du mur Nord du centre récréatif
- Panneau publicitaire (carte de trajet) pour le sentier raquettes et skis de fond
- Mise à jour du site internet de la municipalité
- Peinture de la salle communautaire
- Futur de l'École
- Vérifier avec les points sortis lors de la consultation publique

Prochaine séance ordinaire

Mardi le 6 octobre à la salle Lions

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 06-10-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 785, rue Principale à Rémigny **LE MARDI 6 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Monsieur Simon Daoust
Madame Carole Laforge

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière, Monsieur Claude Paquette, inspecteur municipal et Madame Denise Plourde, Chargée de projets.

434-10-2020 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.
-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
-Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

435-10-2020 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020**

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

436-10-2020 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020**

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

437-10-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2020 soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

438-10-2020

Adoption des comptes du mois de septembre

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de septembre au montant de quinze mille six cent quatre-vingt-deux dollars et quarante-deux cents (15 682.42 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par chèque au montant de trois mille huit cent dix dollars et quatre cents (3 810.04 \$) tel que présenté (Gilles Dulong – nivelage)

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de deux cent quatre-vingt-deux dollars et soixante-cinq cents (282.65 \$) tel que présentés (2 Visa);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de mille huit cent sept dollars et trente-deux cents (1 807.32 \$) tels que présentés (Hydro, Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de onze mille soixante-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (11 062.90 \$), incluant le salaire des quatre dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2020.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois d'août 2020 totalisant un montant de quatre mille cent quarante-huit dollars et sept cents (4 148.07 \$) soit 1 105.57 \$ au fédéral et 3 042.50 \$ au provincial.

Note¹ : Vérifier avec Alain concernant le téléphone de son bureau au moment de son départ à la retraite.

Note² : On demande à Monsieur Simon Daoust de vérifier pour se départir du camion Ford F-350 et en échange faire l'achat d'un camion F-150 qui répondrait davantage à nos besoins.

Note³ : Faire un rappel sur Facebook et dans notre prochain journal local via l'enregistrement des chiens.

Note⁴ : Prévoir faire la vérification des prix des divers permis (construction, démolition, fosse septique, etc.) avant le prochain budget.

Correspondance

Association Forestière de l'Abitibi-Témiscamingue

Nous avons reçu une invitation au 77^e Congrès annuel de l'AFAT qui se tiendra au Centre des Congrès de l'hôtel Le Noranda, à Rouyn-Noranda, le vendredi 6 novembre.

MRCT – Gestion de la formation des pompiers

La MRCT ne conservera pas son statut de gestionnaire de formation des pompiers. De plus, l'ENPQ nous informe qu'un de ses gestionnaires de formation, EducExpert n'offrira plus de formations en ligne aux pompiers du Québec à compter du 31 décembre 2020. Tous ceux et celles qui suivent présentement leur formation en ligne doivent donc s'assurer de la terminer avant cette date. La MRCT analyse certaines options avec la ville de Rouyn.

Madame Sylvie Dulong nous mentionne qu'elle a recruté un nouveau pompier soit Monsieur Mikaël Bailey.

Le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) entrera en vigueur à compter du 31 décembre 2020 et constitue un allègement important des procédures d'autorisation environnementale auxquelles les municipalités doivent se soumettre. Désormais, le REAFIE encadre les activités à risque environnemental modéré (autorisation ministérielle), celles à faible risque (déclaration de conformité) et celles à risque négligeable (exemption). Des outils sont mis en place par le ministère pour favoriser l'autonomie des municipalités en matière de protection de l'environnement. L'information sera remise à notre nouvel inspecteur municipal.

Enchère de matériel incendie – Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades

Le tout se fera sous forme d'encan silencieux. La date limite pour transmettre une offre est le 23 octobre 2020 à 10h.

MRCT – Madame Claire Bolduc – annonce d'une bonne nouvelle

Madame Lorraine McLean a le plaisir d'annoncer aux élus qu'elle a reçu un téléphone de la part de Madame Claire Bolduc cet

après-midi. Le gouvernement a annoncé l'octroi d'une aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités. À cette fin, la municipalité de Rémigny recevra de la part du Ministre des Affaires municipales, un montant de 13 596 \$, soit 2/3 du montant en décembre et 1/3 en mars 2021. Ce montant ne nécessitera pas de reddition de compte.

Demande écrite de la part d'un citoyen concernant le contrat de pelouse annuel et le paysagement

Ce citoyen demande quand la municipalité demandera-t-elle des soumissions pour le contrat de pelouse ? La municipalité ne fait plus de demande de soumissions à cet effet car elle a une résolution qui renouvelle automatiquement l'entente avec Monsieur Gérald Bruneau.

Ce même citoyen suggère que la municipalité alloue plus d'heures pour le paysagement de notre village car il a remarqué trop de mauvaises herbes dans les plates-bandes. La municipalité va prendre sa demande en considération.

Note¹ : En ce qui concerne le démantèlement des jardinières, notre nouvel inspecteur municipal s'en occupera.

Note² : Il est également question de prévoir l'installation des décorations de rue de Noël. Simon et Claude détermineront la façon la plus adéquate de faire l'installation.

Demande écrite de la part d'un citoyen concernant son inquiétude avec l'arrivée des nombreux chasseurs dans notre municipalité en cette période de Covid

Seul le Ministre a le pouvoir de fermer les zones en ce qui concerne la pandémie. Le maire a le droit de le faire seulement en situation d'urgence.

439-10-2020

Renouvellement d'adhésion avec Tourisme Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue permet à la municipalité de Rémigny de rejoindre un réseau de commercialisation bien établi qui offre des services personnalisés et professionnels;

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité de Rémigny qui désire promouvoir davantage ses nombreux atouts au niveau touristique et développer davantage à ce niveau;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à Tourisme Abitibi-Témiscamingue permet à la municipalité de Rémigny de bénéficier de nombreux services-conseil pour le développement de ses projets touristiques;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny renouvelle son adhésion avec Tourisme Abitibi-Témiscamingue au montant de 265 \$ plus taxes pour un grand total de 304.68 \$.

440-10-2020

Traverses piétonnières sur les voies publiques provinciales - NDDN

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord a déménagé sa traverse piétonnière sur la rue Ontario afin de mieux desservir les étudiants de l'école primaire St-Joseph et les aînés du Pavillon Tête-du-Lac;

CONSIDÉRANT que des balises piétonnières viendraient augmenter la sécurité des utilisateurs de cette traverse piétonnière;

CONSIDÉRANT que la traverse piétonnière est située sur la rue Ontario, qui est également une route provinciale sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec, et que la signalisation sur cette voie est également sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs reprises, la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord a demandé au Ministère des Transports l'autorisation d'installer des balises piétonnières sur la rue Ontario pour faciliter la traverse piétonnière à la hauteur de la cour de l'école Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que les citoyennes et citoyens de Notre-Dame-du-Nord ont fait parvenir une pétition au Ministre des Transports du Québec pour faire déplacer la traverse piétonnière, diminuer la limite de vitesse sur la rue Ontario à 30km/heure dans la zone scolaire, interdire le stationnement à 45 degrés, et solliciter une présence policière aux heures de pointe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Cathy Bruneau, appuyé par Madame Jacqueline Goulet, et résolu unanimement d'appuyer la démarche de la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord auprès du Ministère des Transports du Québec pour que l'installation de balises piétonnières soient permises sur les voies provinciales traversant des agglomérations, où de telles balises sont requises.

441-10-2020

Société Alzheimer du Témiscamingue – Demande de don

CONSIDÉRANT que la Société Alzheimer du Témiscamingue soutient les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs proches;

CONSIDÉRANT que tous les dons seront redistribués au service des gens du Témiscamingue;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE remettre en don, un montant de 50 \$.

Modification du système d'alimentation de la chaudière biomasse

Nous avons reçu la soumission de la part de G.A.L. Industriel. Pour l'ensemble des travaux, le coût s'élève à 48 750 \$.

Nous en reparlerons au moment où nous discuterons de la programmation de la TECQ.

Installation d'un UPS (batterie) pour empêcher la fourniture biomasse de se noyer lors d'une panne électrique

Nous avons reçu une soumission de la part de Bellehumeur Électrique mais ce qu'il propose ne règlera pas tous les problèmes. Nous avons également demandé une soumission de la part de Champoux Électrique et sommes en attente d'une réponse.

Lorraine doit envoyer aux élus la copie de la soumission de Champoux Électrique afin qu'ils puissent prendre une décision.

442-10-2020 **Gestion D. Frenette**

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 24 septembre dernier en réponse à la correspondance du 3 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que Gestion D. Frenette est prêt à se soumettre à de nouvelles discussions, de bonne foi, afin de trouver un terrain d'entente;

CONSIDÉRANT que Gestion D. Frenette est également prêt à participer au processus nécessaire auprès de la CPTAQ afin de permettre la transaction;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE répondre à Gestion D. Frenette par lettre provenant de l'avocat;

DE lui répondre que la municipalité de Rémigny est prête à lui vendre le terrain mais seulement une fois que la municipalité de Rémigny aura bûché le bois qui se retrouve sur le terrain concerné;

DE demander à Gestion D. Frenette de nous faire part clairement de ses intentions de projet pour l'avenir de ce terrain.

443-10-2020 **La tenue de l'Halloween 2020 à Rémigny**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités s'interrogent, cette année, sur la pertinence, avec la COVID-19, de permettre aux enfants de passer pour l'Halloween;

CONSIDÉRANT QUE la date déterminée pour l'Halloween 2020 est le 31 octobre;

CONSIDÉRANT QUE pour une question de sécurité, la municipalité de Rémigny statue qu'il n'y aura pas de porte-à-porte cette année;

CONSIDÉRANT QUE pour remplacer la distribution de bonbons, la municipalité de Rémigny organisera cette année, un concours de photo d'enfants costumés et qu'une surprise attendra tous ceux ayant participé au concours.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire l'achat de bonbons au montant de 100 \$ et de nommer Madame Jacqueline Goulet comme personne responsable de faire les achats.

Note ¹ : Madame Jocelyne Laforge mentionne qu'elle a plusieurs petits sacs bruns qu'elle mettra à la disposition de la municipalité.

444-10-2020

Association Forestière de l'Abitibi-Témiscamingue – renouvellement d'adhésion

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE renouveler l'adhésion à l'AFAT au montant de 50 \$.

Fondation Philippe Chabot – campagne de financement

Nous avons reçu une demande de don pour la campagne de financement de la Fondation Philippe Chabot. Étant donné que cette fondation ne fait pas partie de la liste des dons approuvés lors de notre budget, nous refusons de faire un don.

445-10-2020

Embauche – Chargée de projets

ATTENDU QUE la municipalité recevra une subvention salariale pour payer une partie du salaire de la chargée de projets;

ATTENDU QUE Madame Denise Plourde accepte le poste de Chargée de projets;

ATTENDU QUE Madame Denise Plourde a déjà une bonne connaissance en ce qui concerne de monter des dossiers de demandes de subvention;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît son expérience, donc, ne peut lui offrir le salaire de base tel que stipulé dans l'échelle salariale de la municipalité de Rémigny;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE lui remettre un salaire de 20 \$ / heure pour un total de 35 heures par semaine;

D'exiger sa présence constante au bureau, sauf en raison de forces majeures car il est interdit de sortir du bureau, les documents appartenant à la municipalité. Étant donné que Madame Denise Plourde est considérée une employée, elle ne pourra pas travailler à partir de la maison comme bon lui semble.

446-10-2020

Embauche – Aide administrative

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a besoin d'aide pour rattraper le retard dans divers dossiers;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a une charge de travail trop élevée pour une seule personne;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'embaucher Madame Annie Rivard au taux horaire de 20 \$ / h pour 2 jours par semaine pour une durée indéterminée. Elle débutera mardi le 13 octobre 2020.

447-10-2020

Machineries Horticoles d'Abitibi – ensemble de fourches pour tracteur

CONSIDÉRANT l'importance au niveau sécuritaire de se procurer un ensemble de fourches pour le tracteur;

CONSIDÉRANT l'utilité d'un ensemble de fourches pour permettre à l'inspecteur municipal d'accomplir différentes tâches;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a vérifié le prix auprès de différents endroits;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire l'achat d'un ensemble de fourches chez Machineries Horticoles d'Abitibi selon le prix de la soumission soit 740 \$, taxes en sus.

448-10-2020

FQM – demande pour dénoncer le projet de loi 67

Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui

a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Secondé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses*

dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

SST- Sondage d'intérêt d'adhésion

La MRCT ainsi que 9 autres municipalités du Témiscamingue ont signé en 2018 une entente intermunicipale en santé, sécurité au travail avec la mise en place d'une ressource en SST afin de les soutenir dans divers dossiers en lien avec la SST.

C'est refusé à l'unanimité

449-10-2020

Transport Québec - Demande à la CPTAQ concernant la reconstruction du pont P-06866 sur la rivière Barrière à Rémigny

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports souhaite établir une servitude de passage temporaire nécessaire à des fins d'utilité publique, soit pour l'aménagement d'un chemin de détour lors des travaux de construction du pont P-06866;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus à cet endroit permettront d'améliorer la sécurité des usagers de la route;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny ne voit aucun inconvénient à construire le pont temporaire à l'endroit désigné;

QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE c'est une nécessité pour la construction du pont temporaire;

450-10-2020

Transports Québec – autorisation à procéder à la fermeture des accès pour la construction du Pont P-06866

CONSIDÉRANT QU'étant donnée la configuration du chemin de contournement avec pont temporaire sur la rive est, il est essentiel, pour la zone en chantier, de bloquer l'accès au chemin Saint-Urbain pour la rue Champagne et le chemin de l'Église, et ce pour la durée des travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse a démontré que la fermeture de l'accès Lajeunesse (au moulin) est recommandée pour des raisons de sécurité et de configuration des travaux et ce, pour la durée des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de passage via le chemin Lajeunesse sera obtenue par le Ministère pour permettre l'accès au secteur enclavé (Moulin).

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny autorise Transports Québec à procéder à la fermeture des accès ci-haut mentionnés afin que ce dernier puisse procéder à la construction du Pont P-06866.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Premièrement, les élus lui souhaitent la bienvenue parmi nous.

Monsieur Claude Paquette mentionne que malgré le fait qu'il a beaucoup de choses à apprendre, il est très heureux de son choix.

RAPPORT DE LA CHARGÉE DE PROJETS

Dossier Barbe Broue

Toutes les informations ont été envoyées.

Consultation publique

Madame Denise Plourde a préparé la synthèse de la consultation publique du 27 avril 2019.

451-10-2020

Cautionnement pour le tirage pour la marina

CONSIDÉRANT QUE le Moulin d'Or de Rémigny accepte de faire un tirage pour permettre au comité de la marina d'amasser des fonds pour mettre en place leur projet de marina à Rémigny;

CONSIDÉRANT QU'un cautionnement est obligatoire dans les étapes d'une demande de permis de tirage au niveau de la RACJQ au montant de 65 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le tirage comportera de 1 500 billets au coût de 100 \$/ billet;

CONSIDÉRANT QUE le tirage comporte de (7) prix au total soit :

1^{er} prix : un montant de 50 000 \$ comptant;
2^e prix : un montant de 10 000 \$ comptant;
3^e prix : un montant de 1 000 \$ comptant;
4^e prix : un montant de 1 000 \$ comptant;
5^e prix : un montant de 1 000 \$ comptant;
6^e prix : un montant de 1 000 \$ comptant,
7^e prix : un montant de 1 000 \$ comptant.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny accepte de cautionner le Moulin D'Or de Rémigny pour le tirage au montant de 65 000 \$.

Programme Nouveaux Horizons

La date limite pour faire la reddition de comptes est le 31 décembre. Il reste à faire l'achat de panneaux d'insonorisation.

La reddition de comptes a été faite en ce qui concerne la demande pour moderniser le système électrique de la Salle Lions, de l'entrée du 1304 chemin de l'Église, de la Bibliothèque et du Centre récréatif (partie glace).

452-10-2020

Demande de subvention pour le programme Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie – Volet 3 Projets spéciaux

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De faire une demande de subvention conjointe avec la municipalité de Guérin pour payer le salaire de la Chargée de projet pour l'élaboration d'un Plan d'action et d'une proposition de fonctionnement (structure) pour le partage de ressources entre la Municipalité de Guérin et celle de Rémigny.

453-10-2020

Demande de subvention pour le Programme Fonds de développement des territoires (FDT) 2020 Volet 2 : Projets spéciaux (en continu)

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à engager une personne à contrat pour l'élaboration d'une vision d'un établissement public de soins palliatifs, de répit et de perte d'autonomie importante chez les personnes dont les aidants naturels qui sont en état de détresse ou d'épuisement au Témiscamingue;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'embauche de Madame Micheline Barrette au taux horaire de 20 \$ / heure.

454-10-2020

Corporation des fêtes de Rémigny

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs pour la Corporation des fêtes de Rémigny :

Isabelle Coderre, Présidente
Lorraine McLean, Vice-présidente
Denise Plourde, secrétaire-trésorière
Simon Daoust, Administrateur

DE nommer Madame Denise Plourde en tant qu'administratrice principale pour le registre des entreprises.

D'exiger deux signatures sur les chèques de la Corporation des fêtes de Rémigny.

D'ouvrir un compte d'épargne stable en prévision du 100^e anniversaire de Rémigny pour y déposer un montant de 1 500 \$ par année à compter de l'année 2019 (voir résolution #57-03-2019).

455-10-2020

Foresterie des Quinze

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs pour la Foresterie des Quinze :

Isabelle Coderre, Présidente
Alain Filteau, Vice-président
Denise Plourde, secrétaire-trésorière
Claude Gilbert, Administrateur

DE nommer Madame Denise Plourde en tant qu'administratrice principale pour le registre des entreprises.

DE mandater Madame Denise Plourde pour signer les documents pertinents à la demande de dissolution de la Foresterie des Quinze.

456-10-2020

Dissolution de Foresterie des Quinze

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé de Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer Madame Denise Plourde et Madame Isabelle Coderre, comme personnes autorisées à signer tous les documents pertinents à la fermeture de l'entreprise, à fermer le compte bancaire et à procéder au transfert de l'argent du compte bancaire de celui-ci, à un nouveau compte d'épargne stable, ouvert pour les travaux forestiers.

DE demander au Registraire des entreprises de dissoudre la personne morale sans but lucratif et de fixer la date à compter de laquelle elle sera dissoute;

D'autoriser la secrétaire-trésorière de la personne morale sans but lucratif à prendre les moyens nécessaires pour obtenir la dissolution de la personne morale et à signer les documents requis;

D'abroger la résolution no 332-04-2020

457-10-2020

Programme de soutien à la démarche MADA et PFM

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a lancé un appel de projets aux MRC et municipalités qui désirent réaliser une démarche MADA (municipalité amie des aînés) et PFM (Politique familiale municipale);

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux aînés et à la famille un milieu de vie de qualité et la volonté de la municipalité d'élaborer une politique des aînés et de la famille, ainsi que son plan d'action;

CONSIDÉRANT qu'une politique des aînés et de la famille, peut guider les élus municipaux dans la prise de décision entourant différents axes d'interventions qui interpellent les aînés et la famille;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny désire se joindre à la démarche à portée collective en date du 6 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Carole Laforge,

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny s'engage à participer au projet collectif de politique des aînés (MADA) et Politique familiale municipale (PFM) ;

De nommer la conseillère Carole Coderre à titre de personne responsable de la question des aînés et de la famille pour la municipalité. Cette personne aura pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions entourant les aînés et la famille, d'assurer la présidence du comité mis en place pour l'élaboration d'une politique des aînés et politique familiale d'assurer au nom du conseil le bon cheminement du dossier.

D'entamer les démarches nécessaires pour adhérer à MADA (Municipalité Amie des Aînés) et PFM (Politique familiale);

DE mandater Madame Denise Plourde en tant que personne responsable du dossier Aînés et Famille pour mettre sur pied un comité de pilotage, effectuer un diagnostic du milieu, rédiger une politique municipale des aînés et de la famille et un plan d'action afférent, mettre en œuvre les actions et évaluer la démarche et les actions, en collaboration avec la MRC du Témiscamingue;

OBVT – Offre de services préliminaire - Projet de relevé sanitaire commun pour les municipalités

Ce point est remis à la prochaine réunion. Madame Denise Plourde fera parvenir à chacun des élus, une copie de l'offre, afin que chaque élu puisse en prendre connaissance.

458-10-2020

Marina – Achat du terrain de Louis Daoust

ATTENDU QUE le comité de la marina prévoit une phase 2 à son projet de développement d'une marina à Rémigny, ce qui nécessite l'achat d'un terrain près du futur emplacement des nouveaux quais sur le lac des Quinze;

ATTENDU QU'un citoyen de Rémigny, Monsieur Louis Daoust, est d'accord à vendre une partie de son terrain, soit une partie du cadastre # 5 460 324, terrain adjacent au 1252, rue du Quai Sud, terrain mesurant 82.99 mètres longeant le lac des Quinze et 25 mètres longeant la rue du Quai Sud;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'achat du terrain, appartenant à Monsieur Louis Daoust, ***Terrain adjacent au 1252, rue du Quai Sud, partie du cadastre # 5 460 324, terrain mesurant 31.18 mètres longeant le lac des Quinze, 19.89 mètres longeant la rue du Quai Sud, 25.64 mètres longeant le fossé et 33.7 mètres longeant la résidence située au 1252, rue du Quai Sud; le tout dans le cadre de la phase 2 du projet Marina de Rémigny.***

DE verser un chèque au montant de 4 000,00 \$ à Monsieur Louis Daoust au moment de la signature du contrat notarié.

DE mandater Madame Isabelle Coderre et Madame Lorraine McLean à signer les documents chez le notaire pour l'acquisition du terrain.

459-10-2020

Arpentage du nouveau terrain

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait seulement l'achat d'une partie du cadastre # 5 460 324;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un arpenteur seront primordiaux pour déterminer les bornes du terrain en question;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire arpenter le terrain en question pour en faire l'acquisition;

De payer les frais d'arpentage du terrain;

De mandater Madame Denise Plourde comme personne responsable d'entreprendre les démarches auprès d'un arpenteur, soit Monsieur Francis Tremblay.

460-10-2020

MFFP et MDDELCC – Résolution pour l'enrochement sur la rive du Lac des Quinze

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny doit autoriser une personne à signer toute demande d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement et ce, pour le projet de l'enrochement sur la rive du Lac des Quinze;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

D'autoriser Madame Denise Plourde, Chargée de projets, à signer, au nom de la municipalité de Rémigny, tous les documents pertinents à cette demande dans le cadre du projet de l'enrochement de la rive du Lac des Quinze.

461-10-2020

Enrochement de la rive du Lac des Quinze

CONSIDÉRANT QUE le projet d'enrochement de la rive du Lac des Quinze sur une distance de 120 pieds ne contrevient à aucun règlement municipal;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter le projet d'enrochement de la rive du Lac des Quinze tel que présenté.

462-10-2020

Demande de subvention

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser, Madame Denise Plourde, Chargée de projets, à remplir et à signer, au nom de la municipalité de Rémigny, les demandes de subventions dans le cadre du projet de l'enrochement de la rive du Lac des Quinze.

Rapport de la MRC

Madame Isabelle Coderre nous donne un compte-rendu de la rencontre virtuelle de la MRCT.

Il a été question de la nouvelle route qui sera située entre Maniwaki et Témiscamingue. La MRCT ne voit pas le besoin pour le moment.

Les maires se sont questionnés sur le fait que les journalistes ne se déplacent pas dans les villages sauf l'exception, la ville de Ville-Marie. Que faire pour que ces derniers se déplacent ?

En ce qui concerne le dossier de la tour de cellulaire, aucune nouvelle pour l'instant.

Concernant la Covid-19, Madame Claire Bolduc avise qu'il y a aucun cas dans le Témiscamingue.

Il a été mentionné l'importance d'afficher les numéros civiques sur les maisons. Il serait bon de placer une annonce à cet effet dans notre prochain journal local.

Concernant le tirage au sort pour le développement des terrains de villégiatures, les maires ayant déjà vécu l'expérience mentionnent l'importance d'avoir une réglementation très claire avant le tirage au sort pour s'assurer d'avoir un retour d'argent. Pour Rémigny, il sera question du Lac Pian en 2022.

La MRCT travaillera sur son budget le 7 novembre prochain.

Rapport de la mairesse

Il faudra prévoir la date pour travailler sur le budget 2021 pour la municipalité de Rémigny.

Il faudra également prévoir une rencontre pour discuter des priorités d'investissement afin d'établir la nouvelle programmation de la TECQ. Au niveau de la voirie, il faudrait voir le tout avec Monsieur Alain Filteau. En parlant d'Alain, ce dernier ne désire pas être fêté pour son départ à la retraite car il continuera de travailler de temps en temps pour aider Monsieur Claude Paquette, notre nouvel inspecteur municipal.

Madame Isabelle Coderre a terminé de préparer son rapport de mairesse. Elle l'enverra aux élus et à la directrice générale afin que celle-ci vérifie les chiffres. Isabelle attend l'approbation des élus avant de l'afficher au bureau de poste et au bureau municipal. Voir à inscrire dans le prochain journal que le rapport est disponible aux endroits mentionnés ci-hauts.

Dossier des élus

Dossier marina

- Nous n'avons toujours pas reçu la subvention provenant de la FDT au montant de 30 000 \$.

- Si Monsieur Sylvain Bouffard n'est pas intéressé à faire l'acquisition du moulin à scie au coût de 20 000 \$, la famille Amish serait intéressée à se le procurer en échange d'une construction d'un cabanon, d'un gazebo ou encore d'une station de lavage.
- On se questionne sur la possibilité de prendre le petit gazebo qui est présentement situé dans la cour de l'ancienne école et de le transporter sur le terrain que nous prévoyons acquérir pour la marina.

Dossier Maison des Aînés

- Suite à la nouvelle reçue de la part de la Ministre qu'il n'y avait plus de fonds disponible pour construire d'autres maisons des aînés mais qu'il y avait toujours des fonds pour une maison de répit ou encore une maison de soins palliatifs, les membres du comité travaillent à modifier la demande afin de lui présenter d'ici trois semaines.

Dossier acquisition de l'Église

- Il faudrait vérifier auprès du MAMH pour savoir si une municipalité a le droit d'acquérir une église. Par la suite, il faudra prévoir une rencontre avec Madame Émilienne Laforge pour déterminer une entente.

Dossier biomasse

- Nous en avons discuté plus tôt.

Moulin à Aubes

- Madame Isabelle Coderre peut passer aller signer les documents.

Liste de téléphone

Madame Carole Coderre nous mentionne que le comité de l'Éducation Populaire de Rémigny a remis un montant de 100 \$ à Josée Aumond pour mettre à jour la liste téléphonique de Rémigny. Ce dernier a également remis un montant de 200 \$ à Josée Aumond pour la confection du journal local Le Petit Moulin.

463-10-2020

Modification des dates des séances du conseil de novembre et décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent que Monsieur Claude Paquette, notre nouvel inspecteur municipal assiste à nos séances du conseil, il faut modifier les dates des séances du conseil de novembre et décembre 2020 pour lui permettre de le faire;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE modifier la date de la séance régulière du 9 novembre au 10 novembre;

ET DE modifier la date de la séance régulière du 14 décembre au 7 décembre.

464-10-2020

Vieux tracteur

ATTENDU QUE personne n'a remis de soumission pour le vieux tracteur de la municipalité;

ATTENDU QUE Monsieur André Bruneau avait déjà démontré de l'intérêt à faire l'acquisition de ce dernier avant l'annonce dans le journal;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE donner le vieux tracteur à Monsieur André Bruneau si ce dernier est toujours intéressé.

465-10-2020

ADMQ : Formation sur la perception des créances et la vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT l'importance de cette formation au niveau du travail de notre directrice générale, Madame Lorraine McLean;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE payer la formation au coût de 402.41 \$.

466-10-2020

Club Le Petit Moulin d'Or de Rémigny – lettre d'autorisation

Le club de l'Âge d'Or Le Petit Moulin d'Or de Rémigny a fait la demande pour obtenir une lettre d'autorisation pour la location de la salle Lions et la salle communautaire dans le cadre de leur dégustation de bières lors de la tenue de leur assemblée générale qui se tiendra le 14 novembre prochain et ceci en prévision de faire une demande de permis auprès de la RACJQ.

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le club de l'Âge d'Or à organiser une dégustation de bières Barbe-Broue lors de la tenue de leur assemblée générale annuelle le 14 novembre prochain.

467-10-2020

Cimetière d'auto et cour en désordre – Samantha Paquette

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire parvenir une lettre à Madame Samantha Paquette l'avisant de nettoyer sa cour avant l'arrivée de l'hiver.

468-10-2020

Véhicule récréatif - Roulotte

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Rémigny a reçu quelques plaintes concernant des gens qui désirent demeurer dans leur véhicule récréatif pendant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc Gagné a placé son véhicule récréatif ainsi que (2) remorques fermées dans l'emprise de la rue en avant de chez lui, et du fait que cette situation causera d'énormes problèmes au niveau du déneigement;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'envoyer une lettre à Monsieur Marc Gagné, lui exigeant d'enlever immédiatement les (2) remorques fermées et le véhicule récréatif dans l'emprise de la rue du Quai Nord;

D'aviser Monsieur Marc Gagné ainsi que Madame Ghislaine Gagnon, que selon les lois municipales, une personne n'a aucun droit de demeurer en permanence dans un véhicule récréatif, voir en référence le règlement de zonage 4.7, paragraphe 7.

Programmation de la nouvelle TECQ

Il sera important de vérifier auprès de la TECQ si elle accepte les dépenses encourues à l'avance en raison du Covid-19 et de leur urgence à se faire.

Prochaine séance ordinaire

Mardi le 10 novembre

469-10-2020

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 22h45.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE 10-11-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 785, rue Principale à Rémigny **LE MARDI 10 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Monsieur Simon Daoust
Madame Carole Laforge

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière, Monsieur Claude Paquette, inspecteur municipal et Madame Denise Plourde, chargée de projets.

470-11-2020 **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

471-11-2020 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020**

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

472-11-2020 **Adoption des comptes du mois d'octobre**

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois d'octobre au montant de trente-trois mille quatre cent soixante-quatorze dollars et quatre-vingt cents (33 474.80 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de cent soixante-treize dollars et soixante-sept cents (173.67 \$) tel que présentés (2 Visa + marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille cent cinquante dollars et vingt-six cents (2 150.26 \$) tels que présentés (Hydro, Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de seize mille neuf cent neuf dollars et quatre-vingt-un cents (16 909.81 \$), incluant le salaire des cinq dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois de septembre 2020 totalisant un montant de trois mille huit cent soixante-six dollars et neuf cents (3 866.09 \$) soit 1 030.22 \$ au fédéral et 2 835.87 \$ au provincial.

Correspondance

Réseau Biblio

Nous avons reçu la « Politique pour les documents perdus et/ou détériorés » pour l'année 2021.

Nous devons nous pencher sur le futur de la bibliothèque étant donné qu'il y a un nombre très minime d'abonnés.

Fonds Régions Ruralité – Volet 4

Ce volet est décliné en 2 « sous-volets ». Rémigny fait partie du volet avec la MRC. Une enveloppe annuelle de 260 358 \$ sera disponible pour les 5 prochaines années. Ce volet servira à soutenir davantage les territoires faisant face à des défis particuliers de vitalisation. Rémigny ne fait pas partie du volet « Appel de projets » au provincial. Le classement des municipalités est basé en lien avec l'indice de vitalité économique de 2016.

473-11-2020

Corporation économique de Rémigny - Projet de la Marina des Quinze – Phase 2

CONSIDÉRANT QUE la Corporation économique de Rémigny entame la phase 2 du Projet de la Marina des Quinze et que, pour ce faire, un tirage sera organisé pour financer le projet;

CONSIDÉRANT QUE le tirage occasionnera des frais et que la Corporation, de par sa nouvelle création, n'a pas encore d'argent de disponible;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 6 000 \$ a été demandée dans le but de leur permettre de payer les frais inhérents au tirage;

CONSIDÉRANT QUE la vente de billets devrait commencer avant la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation économique de Rémigny prévoit être en mesure de rembourser le tout en janvier 2021;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE prêter un montant de 6 000 \$ pour permettre à la Corporation économique de Rémigny de payer les frais relatifs à la tenue de son tirage, montant qui sera remboursé par ce comité en janvier 2021.

Monsieur Simon Daoust s'est abstenu de voter, étant donné qu'il est en conflit d'intérêts.

474-11-2020

Revenu Québec – Avis de cotisation pour la Foresterie des Quinze

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny a reçu un avis de cotisation dans le dossier de la Foresterie des Quinze au montant de 36,18 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny est en processus de dissoudre la Foresterie des Quinze et que les fonds de cette dernière ont tous été transférés à la municipalité de Rémigny;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE payer l'avis de cotisation au montant de 36.18 \$.

475-11-2020

Programme d'aide à la voirie locale en 2020-2021 – volet 7 – Entretien des chemins à doubles vocations

Demande d'aide financière pour l'entretien de chemins à double vocation

- ✓ Nouvelle demande

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Rémigny, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation

portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Rang 8	2.6 km		
Chemin des Pionniers	1 km		
Chemin de la Source	3.6 km		
Rue Principale	1 km		
Chemin de la Baie du Tigre	4 km		

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de Madame Sylvie Dulong,

Appuyée par Monsieur Simon Daoust,

Il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Rémigny demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 12.2 km.

476-11-2020

Le Reflet Témiscamien – Vœux des Fêtes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny achète un premier vœu, soit pour Noël, au plein prix, la municipalité de Rémigny obtient le second vœu à 50 % de rabais, soit pour le Jour de l'An;

CONSIDÉRANT QUE le coût total avant taxes s'élève à 45 \$ au lieu de 65 \$, prix payé l'an passé;

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité de Rémigny profite de cette offre exceptionnelle pour exprimer ses vœux de Noël et du Jour de l'An au coût total de 45 \$.

Comité du Club Le Moulin d'Or

Le comité nous fera signe s'il a besoin d'aide pour faire l'installation des panneaux d'insonorisation et des rideaux ignifuges dans la salle communautaire. De par son expérience, Monsieur Luc Lefebvre viendra aider le Club Le Moulin D'Or avec l'installation. Si notre inspecteur municipal est disponible à ce moment-là, alors il pourra aller prêter main-forte à ce dernier.

Rapport de l'Inspecteur municipal

Monsieur Claude Paquette nous donne un compte-rendu des tâches accomplies depuis le mois dernier.

Note :

Pour le prochain budget, il faudra prévoir lui acheter les outils nécessaires pour son travail. Alain utilisait toujours ses outils personnels. Pour cette année, il ne reste plus de budget disponible.

477-11-2020

ECTEC – Services de planification et d'aménagement forestier – Étude sur la biomasse

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services pour cette étude comprendra les items suivants relatifs à la biomasse forestière potentielle sur le territoire de la Municipalité de Rémigny

- Catégorisation de la biomasse forestière
- Disponibilité de la biomasse forestière par catégorie
- Estimé du volume de biomasse forestière par catégorie
- Coût estimé du volume de biomasse forestière par catégorie
- Aspects complémentaires liés à chaque catégorie de biomasse forestière, dont la comptabilité pour mise en copeaux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services inclus des visites en forêt pour mesurage de la biomasse forestière par catégorie sur un ou des chantiers de travaux bien réalisés respectant le principe de maximisation d'extraction de la matière ligneuse;

CONSIDÉRANT QUE le prix est de 2 500 \$ et livrable pour le 16 novembre 2020;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE payer la facture de 2 500 \$ au moment de sa réception.

Note : Madame Isabelle Coderre mentionne que nous recevrons prochainement les factures du PAFIT et du PAFIR.

478-11-2020

OBVT – Offre de services préliminaire pour le projet de relevé sanitaire commun pour les municipalités

CONSIDÉRANT le manque de disponibilité des inspecteurs municipaux et le besoin de faciliter l'application du règlement du Q-2 r.22, l'OBVT propose aux municipalités de sous-traiter la vérification de la conformité des installations septiques autonomes (ISA);

CONSIDÉRANT que l'OBVT offre une formule clé en main d'analyse de la conformité des ISA aux municipalités comprenant une collecte d'informations préliminaires sur l'état des ISA auprès des propriétaires, une inspection visuelle des ISA avec prises de photos, une caractérisation des ISA selon le formulaire normalisé, une proposition de mesures correctives de l'état des ISA, une sensibilisation du propriétaire au besoin, ainsi qu'une gestion et diffusion vers les municipalités d'une base de données pour le suivi des ISA;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Sylvie Dulong
Et résolu unanimement par les conseillers présents

De prendre le premier forfait soit celui de 25 ISA par an au coût de 7500 \$ par année, et ce, pour une période de 4 ans;

D'autoriser le personnel de l'OBVT à accéder et circuler sur les propriétés privées afin d'y effectuer les relevés;

D'informer ses citoyens de la démarche qu'elle entreprend par une publication dans le journal municipal;

De déterminer le secteur où le relevé devra être effectué et partager à l'OBVT une liste des ISA à inspecter pour la saison;

De partager à l'OBVT les informations existantes sur les installations septiques et leur vidange;

De partager à l'OBVT les coordonnées à jour des propriétaires incluant notamment le numéro de téléphone;

D'apporter son soutien pour contacter les propriétaires plus difficilement joignables;

De suivre les constats de non-conformité et faciliter la mise aux normes avec les citoyens.

De mandater Madame Lorraine McLean, à signer tous les documents pertinents à l'offre de services de l'OBVT.

Rapport de la chargée de projets

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – subvention pour aménager la salle communautaire :

- Les rideaux devraient arriver le 19 novembre.
- Les panneaux sont déjà arrivés.
- Il restera à faire la reddition de comptes pour clore le dossier d'ici le 31 décembre 2020.

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Subvention pour modifier l'éclairage de la salle Lions, de la bibliothèque et du Centre récréatif :

- Nous avons reçu le montant de 3 000 \$ de la part du Comité de développement.
- Il reste à vérifier si nous avons reçu la part du Club du Moulin d'Or de Rémigny soit 500 \$, et, la part de la bibliothèque municipale de Rémigny soit 243.75 \$.

Projet Phase 2 de la Marina :

- On attend une réponse du Registraire des Entreprises pour l'acceptation du changement de Corporation des fêtes de Rémigny à Corporation Économique de Rémigny.
- Le nom choisi pour la marina est la Marina des Quinze.
- Madame Plourde travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement sur le projet d'enrochement.

Dissolution de la Foresterie des Quinze

- Tout est en processus

Rencontre de travail

Elle est prévue pour lundi le 16 novembre à 16h au bureau municipal. Lorraine s'occupera de commander de la pizza au Resto-Dépanneur de Guérin. Carole Coderre s'occupera d'aller les ramasser.

479-11-2020

PG Solutions – Commande de formulaires de taxation pour l'année 2021.

CONSIDÉRANT QUE d'importants changements sont prévus cette année au compte de taxes et à l'avis d'évaluation à cause de la loi 48 (terres agricoles);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne pourront pas utiliser les comptes qu'ils leur restent pour la prochaine taxation;

CONSIDÉRANT QUE d'autres changements sont à venir pour la taxation 2022;

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE commander que la quantité nécessaire pour cette année au coût de 545 \$.

Dégât d'eau à l'entrée de l'école

Ce printemps, nous avons eu un dégât d'eau à une des entrées de l'ancienne école. Le plancher doit être refait, car les tuiles retroussent ce qui représente un danger potentiel pour les gens désirant se servir de cette entrée. Monsieur Claude Paquette, notre inspecteur municipal, s'occupera de réparer le tout.

480-11-2020

Programmation des travaux dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée, soit 654 296 \$, dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du

Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no. XX ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no. XX ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

QUE Madame Lorraine McLean, directrice générale, secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande.

DE programmer les projets suivants en attente d'approbation par le MAMH :

Projet marina :	65 000 \$
Voirie :	150 000 \$
Toiture du Complexe municipal :	35 000 \$
Téléphonie IP pour bureau municipal:	10 500 \$
Chauffage Biomasse :	50 000 \$
Réfection du puits pour complexe municipal :	20 000 \$
Nouveau puits pour terrain industriel :	<u>25 000 \$</u>
	355 500 \$

481-11-2020
Dossier Église

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique est d'accord à payer la facture pour la séparation du réseau de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique est également d'accord à payer la facture pour l'installation du système de chauffage;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique est toujours propriétaire de l'Église;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire parvenir à la Fabrique, une facture pour rembourser la facture reçue de Propane Nord-ouest pour le remplissage des réservoirs de propane avec une lettre explicative.

482-11-2020
Dossier abattoir

Dans le but de prendre leur décision à l'effet de bâtir leur nouvel abattoir à Rémigny ou à Évain, les propriétaires demandent que la municipalité de Rémigny lui fasse une offre formelle au niveau du prix du terrain concerné.

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un abattoir à Rémigny serait bénéfique pour l'économie de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs désirent faire l'acquisition d'un terrain industriel incluant l'installation d'un puits;

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE vendre le terrain industriel, situé entre l'écocentre et la demeure de Madame Lise Barrette au coût de 2 500 \$;

DE payer pour faire l'installation d'un puits fonctionnel sur le terrain concerné, une fois que la municipalité aura reçu une promesse d'achat signée de la part des futurs acheteurs;

DE prévoir avec l'arpenteur, un chemin projeté pour accéder à l'arrière du terrain dans l'éventualité d'un développement futur, de conserver le fossé du côté municipal et de prévoir l'installation d'arbres longeant le chemin projeté afin de créer une barrière entre l'abattoir et le terrain de Madame Lise Barrette;

D'inclure la clause sur le contrat que le tout est conditionnel à ce que le projet d'abattoir se réalise à l'intérieur d'une période de 2 ans, sinon le terrain retournera au propriétaire actuel soit la municipalité de Rémigny.

Date pour préparation du budget 2021

La journée pour la préparation du budget 2021 est prévue le dimanche 13 décembre à 8h30.

Fermeture des points de service

Madame Denise Plourde s'occupe d'envoyer les lettres aux députés, ministres, préfète de comté, etc.

Madame Isabelle Coderre a préparé la lettre à envoyer aux citoyens les avisant de la situation et leur demandant de nous faire parvenir leurs besoins suite à la coupure de service.

Nous sommes en attente des résolutions des municipalités du secteur Nord pour envoyer aux ministres, députés, préfète de comté, etc.

Ensuite, avec la coopération des municipalités environnantes, il faudra prévoir un plan d'action à mettre en œuvre.

483-11-2020

Demande de dérogation mineure pour acheteur potentiel d'un chalet de la Pourvoirie Ronada.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, Monsieur Martin François Turgeon, a signé une promesse d'achat pour le terrain et que la demande de dérogation concerne la construction d'un bâtiment accessoire (un garage);

CONSIDÉRANT QUE le règlement stipule qu'une couverture maximale de 10 % de la superficie du terrain est permise pour les bâtiments accessoires et qu'il n'y a aucune limite quant au nombre de bâtiments soit 10 % de 14 587,25 pieds carrés équivalent à 1 458 pieds carrés disponibles pour les bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du nouveau bâtiment et de la remise actuelle totaliserait 888 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est demandée afin de permettre la construction du bâtiment accessoire dans la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE les règlements dans la zone villégiature concernant les marges stipulent que la marge avant est de 9 mètres (30 pieds) pour la construction du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cas présent, le terrain et les 2 bâtiments présents (chalet et remise) sont considérés comme usage dérogatoire selon le chapitre 6 des règlements de zonage de la municipalité de Rémigny, règlement qui permet aux bâtiments de demeurer en place;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, ces bâtiments sont respectivement à 3.5 et 2 mètres de la ligne de lot en façade, ceci permet d'établir la marge avant actuelle à 2 mètres;

CONSIDÉRANT QU'un bâtiment accessoire ne peut être construit dans la marge avant, mais est permis dans la marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Turgeon veut bâtir le nouveau bâtiment accessoire à 2 mètres de la façade du terrain, ce qui respecterait la marge actuelle des bâtiments existants;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la dérogation mineure demandée pour les différentes raisons suivantes :

Étant donné que le terrain est situé à l'extérieur de la zone urbaine;

Étant donné que tous les terrains à proximité sont en usage dérogatoire (démantèlement de l'ancienne pourvoirie). Plusieurs bâtiments sur ces terrains sont aussi en usage dérogatoire;

Étant donné qu'aucune contrainte n'est relevée, qui pourrait nuire aux propriétés avoisinantes;

Étant donné que le bâtiment principal (chalet) et la remise sont à proximité de la ligne de façade du terrain.

Étant donné que la façade du terrain est parallèle à l'accès projeté, et cet accès ne peut être prolongé (se termine au lac), aucune contrainte supplémentaire ne pourrait survenir quant à la circulation dans l'accès projeté;

Étant donné que l'emplacement proposé pour le nouveau bâtiment est le seul endroit qui permettrait la construction, la morphologie du terrain étant une contrainte;

Étant donné que l'emplacement proposé n'est pas en bande riveraine, et ne contrevient à aucun autre règlement.

484-11-2020

Achat de calepins pour trousse de nouveaux arrivants

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE faire l'achat de 50 calepins au coût de 2.49 \$ chacun pour mettre à l'intérieur des trousse des nouveaux arrivants.

485-11-2020

Livres du 50^e anniversaire de Rémigny

ATTENDU QUE lors du déménagement des boîtes de l'ancien bureau à la directrice générale, l'inspecteur municipal a trouvé 5 boîtes de livres du 50^e anniversaire de Rémigny ce qui représente environ 375 livres;

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mettre un article dans le journal local mentionnant qu'il reste des livres disponibles gratuitement pour les personnes intéressées;

DE conserver une boîte de livres pour donner aux nouveaux arrivants.

486-11-2020

Mannequins et livres pour cours RCR

ATTENDU QUE lors du déménagement des boîtes de l'ancien bureau à la directrice générale, l'inspecteur municipal a trouvé une boîte avec (9) mannequins et livres pour le cours RCR;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approcher Madame France Gignac qui donne les cours de RCR au niveau du Témiscamingue pour savoir si ces items sont toujours réglementaires et si elle pourrait s'en servir;

DE les vendre si Madame Gignac n'est pas intéressée.

487-11-2020

Gestion D. Frenette – Dossier avocat

Dans le dossier de Gestion D. Frenette, l'avocat a quelques questions pour nous avant de poursuivre la préparation de l'offre à proposer à Gestion D. Frénette.

CONSIDÉRANT QUE Gestion D. Frénette a toujours de l'intérêt pour l'achat du terrain concerné;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'offrir à Gestion D. Frenette, le même terrain concerné mais non boisé soit la proposition désirée de 70 hectares au coût de 900 \$/acre;

DE conserver tout le bois présent sur le terrain pour notre consommation personnelle soit pour le système de chauffage de biomasse;

DE se donner une période minimale de 5 ans avant que la coupe de bois soit complétée, étant donné la construction temporaire d'un pont, suivi de la construction du nouveau pont à l'entrée de la municipalité de Rémigny ce qui rendra la circulation disponible à la circulation locale seulement.

Service Incendie – rangement et vérification mécanique

Étant donné que l'ancien inspecteur municipal utilisait ses outils personnels, la municipalité va devoir faire l'achat d'outils pour le nouvel inspecteur. Il faudra prévoir également, un meuble de rangement pour serrer les outils. Une demande est faite aux pompiers de nettoyer les choses leur appartenant pour faire place à un emplacement pour y installer une armoire pour ranger les outils de l'inspecteur municipal. Madame Sylvie Dulong s'en occupe.

Un problème est soulevé dû au fait que l'inspection mécanique n'est pas encore faite sur les camions incendie, ce qui retarde le paiement à la SAAQ ce qui aura comme effet d'engendrer des frais supplémentaires à la municipalité. Madame Sylvie Dulong ramassera la pièce manquante pour un des camions incendie et verra à ce que l'inspection mécanique se fasse le plus rapidement possible.

Rapport de la MRC

Madame Isabelle Coderre nous donne un compte-rendu de la rencontre. Il a été question des coupures des centres de services du CISSAT, de la subvention pour les villages dévitalisés, de la Covid dont 0 cas au Témiscamingue, de la pénurie de main d'œuvre. Madame Isabelle Coderre nous apprend qu'elle a quitté le comité Gamme (FDT) et le comité d'enseignement supérieur en raison du manque de temps.

Rapport de la mairesse

Madame Isabelle Coderre a reçu un courriel de la part de notre parrain de la SQ, soit Monsieur Francis Aumond, qui nous offre de ne pas hésiter à le contacter pour lui faire part de problématiques à Rémigny.

Cette dernière a également travaillé sur la lettre à envoyer à nos citoyens en ce qui concerne la perte de notre point de service.

La journée de l'Halloween a été un franc succès. Ce fût une très belle journée appréciée par les jeunes et les moins jeunes.

Dépôt du rapport de la mairesse pour l'année 2019

Madame Isabelle Coderre a finalisé le rapport de la Mairesse suite à la réception du rapport financier 2019 de la firme comptable. Il restera à Madame Lorraine McLean de vérifier tous les chiffres. Ensuite, nous pourrons l'afficher dans nos lieux publics habituels.

Dossier marina

Bellehumeur Électrique doit venir rencontrer Monsieur Simon Daoust pour nous préparer une soumission pour faire installer l'électricité sur le terrain de la marina. Une soumission sera également demandée pour le branchement de la station de lavage ainsi que le gazebo. Monsieur Simon Daoust a déjà rencontré Monsieur Patrick Gignac concernant la possibilité d'approvisionnement en essence pour la marina. Pour ce qui est du moulin à scie, Monsieur Daoust, vérifie avec les « Amish » pour savoir s'ils seraient intéressés à se le procurer en échange de construction de bâtiments, de tables de pique-nique, de bancs, etc. pour la municipalité. Le terrain de la marina sera délimité à l'aide de grosses cordes de style marin. Madame Lorraine McLean a vérifié auprès de la compagnie d'assurance et le tout est approuvé.

Ouverture de la Patinoire

En raison de la pandémie, nous discutons de l'ouverture ou non de la patinoire et de la préparation de la glace. Les membres du conseil ont donné leur accord au niveau de la préparation de la glace mais au moment de l'ouverture, il faudrait s'assurer de respecter les règles de distanciation sociale, surtout au niveau de la chambre des joueurs.

Dossier téléphone – bureau d'Alain Filteau

Nous conserverons le téléphone dans le bureau d'Alain jusqu'à ce que ce dernier termine son mandat.

Dossier roulottes – Monsieur Gagné

Une lettre a été envoyée à ce dernier lui demandant d'enlever les roulottes fermées ainsi que son véhicule récréatif dans l'emprise du chemin, ce qui cause de nombreux problèmes au niveau du déneigement. Ce dernier avait jusqu'au 2 novembre pour le faire. S'il ne procède pas, nous aviserons notre parrain de la SQ de la problématique.

488-11-2020

Dossier acquisition du moulin à aubes

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser Madame Sylvie Dulong à signer tous les documents pertinents à l'acquisition du moulin à aubes chez le notaire à Rouyn.

489-11-2020

Carte Visa pour Monsieur Claude Paquette

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'obtenir une carte visa Desjardins pour Monsieur Claude Paquette au montant de 1 000 \$.

490-11-2020

Demande de prêt de local pour faire la distribution des paniers de Noël

Madame Irène Bruneau a fait la demande pour emprunter le local qui servait de bureau à Jocelyne Savignac pour la semaine du 13 au 19 décembre pour faire la distribution des paniers de Noël.

Il est proposé par Madame Jacqueline Goulet

Appuyé par Madame Carole Laforge

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE prêter le local gratuitement (ancien bureau de Jocelyne Savignac) pour la distribution des paniers de Noël pour la semaine du 13 au 19 décembre 2020.

Prochaine séance ordinaire

Lundi le 7 décembre 2020

491-11-2020

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée. Il est 22h40.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE

07-12-2020

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle communautaire, située au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **LE LUNDI 07 DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT (2020)** à dix-neuf heures trente à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Monsieur Simon Daoust

EST ABSENTE :

Madame Carole Laforge

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière, Monsieur Claude Paquette, inspecteur municipal et Madame Denise Plourde, chargée de projets.

492-12-2020

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

-Que l'article Varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

493-12-2020

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020

Le procès-verbal cité ci-haut a été remis et/ou transmis électroniquement à tous les membres du conseil.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Rencontre avec le groupe Jasmin St-Jacques concernant le stationnement d'hiver

Madame Isabelle Coderre explique la raison de la mise en place du règlement pour les motoneiges, règlement applicable par la Sûreté du Québec. Le tout fait suite à de multiples problématiques avec les motoneigistes ne respectant pas la propriété d'autrui, ne permettant pas au fermier du coin d'entrer dans sa cour, et

empêchant la déneigeuse de tourner. Ce groupe est venu rencontrer le conseil municipal dans le but de trouver une solution leur évitant la réception de contraventions, situation vécue l'hiver dernier.

Trois propositions nous sont apportées. La première consiste à ce que Monsieur Denis Lajeunesse prête gratuitement une partie de sa terre pour en faire un stationnement pour accommoder les divers propriétaires de camps de chasse et de chalet de ce coin. Cet endroit servirait également de stationnement pour les gens venant louer des chalets d'Aventures Obikoba en période hivernale. Il faudra faire l'ajout de 4 à 5 voyages de sable afin de rendre l'entrée plus sécuritaire et accessible. La municipalité pourrait ouvrir l'accès une fois par semaine soit le jeudi. La deuxième proposition est de demander à notre contractant de déneigement d'ouvrir le chemin lorsqu'il n'y a personne sur place, donc pas lors des fins de semaine. La troisième proposition consiste à demander à notre déneigeur de couper le banc de neige pour permettre aux motoneigistes de circuler pendant la période critique de la fonte des neiges en mars.

Tous semblent être d'accord pour dire que la proposition no. 1 semble la meilleure solution pour tous. Monsieur Denis Lajeunesse est bien d'accord lui aussi. Madame Isabelle Coderre a prévu une rencontre avec ce dernier et les inspecteurs municipaux vendredi matin.

Madame Lorraine McLean mentionne que suite à la visite de notre parrain de la SQ, Francis Aumond, il faudrait identifier davantage l'endroit où la défense de stationner débute et l'indiquer clairement à l'aide d'une flèche.

494-12-2020

Adoption des comptes du mois de novembre

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

D'approuver les déboursés du mois de novembre au montant de trente mille trois cent soixante-dix-neuf dollars et quatorze cents (30 379.14 \$) tels que présentés;

D'approuver les déboursés payés à l'avance par chèques au montant de cent vingt-et-un dollar et cinquante cents (121.50 \$) soit 36 \$ au Registraire des entreprises au montant de 36.00 \$ pour la déclaration et la demande de dissolution de la Foresterie des Quinze et de 85.50 \$ au Registraire des entreprises pour l'obtention de lettres patentes supplémentaires.

D'approuver les déboursés payés à l'avance par virement bancaire au montant de cinq mille cinq cent vingt dollars et quatre-vingt-quinze cents (5 520.95 \$) tel que présentés (Visa + marge de crédit);

D'approuver les déboursés payés par prélèvement automatique au montant de deux mille six cent soixante-six dollars et trente-huit cents (2 666.38 \$) tels que présentés (Hydro, Télébec);

D'approuver la liste des salaires payés totalisant un montant de dix-huit mille sept cent vingt-et-un dollar et soixante-neuf cents (18 721.69 \$), incluant le salaire des cinq dernières périodes de paie, payé par dépôt direct, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2020.

D'approuver le versement des déductions à la source pour le mois d'octobre 2020 totalisant un montant de sept mille deux cent quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-quinze cents (7 286.95 \$) soit 2 002.91 \$ au fédéral et 5 284.04 \$ au provincial.

495-12-2020

Facture pour frais de déplacement – Émilienne Laforge

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'approuver la facture des frais de déplacements d'Émilienne Laforge telle que présenté lors de la dernière séance ordinaire du mois de novembre.

Correspondance

Demande de Daniel Jean pour prêt du loader

Suite à la réception de notre lettre demandant à Monsieur Jean de nettoyer son cimetière d'autos, ce dernier a demandé si la municipalité serait prête à lui prêter le loader pour rapprocher les véhicules lors du chargement. Aucune décision à prendre sur le sujet, étant donné que Monsieur Jean s'est organisé autrement et que le tout a été nettoyé.

496-12-2020

Projet Barbe-Broue avec les municipalités – Caisse de 24 bières

La vente sera disponible à compter du 9 décembre et il y aura seulement 500 caisses au total à vendre. C'est réservé lorsque le tout est payé.

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De commander une caisse de bières à l'effigie des municipalités du Témiscamingue et Lorraine payera le tout à l'aide d'une carte VISA.

Fondation Québécoise du Cancer

Étant donné que nous donnons déjà à Mission Tournesol, un organisme qui amasse des fonds pour aider les gens de notre région, les membres du conseil municipal ont pris la décision de ne pas faire un don à la Fondation Québécoise du Cancer. Cet organisme ne fait pas parti de la liste de dons, votée en début d'année 2020.

497-12-2020

École Rivière-des-Quinze – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE l'École Rivière-des-Quinze fait une demande d'aide financière pour souligner le rendement académique et l'implication des élèves dans la vie de l'École;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny considère qu'il est très important de souligner le succès et l'implication des élèves au niveau scolaire;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

De remettre un montant de 100 \$ à un élève;

D'attribuer ce prix à un élève qui se démarque par sa persévérance scolaire tout au long de l'année.

FQM – Coffre à outils en matière de harcèlement, d'incivilité et de violence au travail dans le milieu municipal

Ce coffre à outils est, entre autres, le fruit du Projet pilote en matière d'aide au respect des normes liées au harcèlement au travail. Ce dernier est disponible gratuitement sur le site de la FQM.

Rapport de l'inspecteur municipal

Nous profitons de l'occasion pour remercier Claude pour l'installation des décorations de rues de Noël. La municipalité a reçu plusieurs commentaires positifs à cet effet.

Claude nous fait part du manque flagrant d'outils et de la nécessité à s'outiller pour son travail. Il mentionne qu'il serait également bon d'avoir des outils sur place à l'intérieur de l'édifice de la biomasse.

498-12-2020

Budget déterminé pour l'achat d'outils pour l'inspecteur municipal

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

De prévoir un montant de 1 500 \$ au budget 2021 pour permettre à notre inspecteur municipal de faire l'achat d'outils nécessaires à son travail.

Camion municipal

Claude a fait sortir des soumissions du concessionnaire Ford de Rouyn ainsi que celui de St-Bruno-de-Guigues pour un camion F-150 avec une suspension renforcée en échange du camion Ford-350 que nous avons présentement. Ce point est remis au mois prochain en raison de la soumission non reçue de la part du concessionnaire Ford de St-Bruno-de-Guigues.

Avis de motion

Adoption du budget

Avis de motion est donné par Madame Sylvie Dulong, conseillère, que sera adopté à la séance extraordinaire du 21 décembre à 19h, le budget 2021.

Une dispense de lecture est également demandée.

Avis de motion

Règlement no 88-2021 : règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2021

Avis de motion est donné par Madame Cathy Bruneau, conseillère, que sera adopté à la séance extraordinaire du 21 décembre à 19h, le projet de règlement numéro 88-2020 afin d'imposer le taux de taxes pour l'année 2021.

Une dispense de lecture est également demandée.

Avis de motion

Règlement no. 89-2021 : règlement sur la rémunération des élus municipaux pour l'exercice financier 2021

Avis de motion est donné par Monsieur Simon Daoust, conseiller, que sera adopté à la séance extraordinaire du 21 décembre à 19h, le projet de règlement numéro 89-2020 sur la rémunération des élus municipaux pour l'année 2021

Une dispense de lecture est également demandée.

499-12-2020

Calendrier des séances ordinaires 2021

Proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 20h00 :

- 12 janvier
- 09 février
- 09 mars
- 06 avril
- 11 mai
- 08 juin
- 13 juillet
- 10 août
- 14 septembre
- 5 octobre
- 09 novembre
- 14 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

500-12-2020

Renouvellement de votre cotisation à l'UMQ pour 2021

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE renouveler notre cotisation à l'UMQ pour 2021 au montant de 74 \$

501-12-2020

Programme de qualification des opérateurs en eau potable

CONSIDÉRANT QU'il serait bon que notre opérateur en eau potable, soit Monsieur Martin Brochu, soit formé au niveau du fonctionnement et entretien d'un système de désinfection aux UV;

CONSIDÉRANT QU'il serait bon de former notre inspecteur municipal soit Monsieur Claude Paquette, soit également former au niveau du fonctionnement et entretien d'un système de désinfection aux UV;

CONSIDÉRANT QU'il serait bon de former notre inspecteur municipal soit Monsieur Claude Paquette, en tant qu'opérateur en eau potable;

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'inscrire Monsieur Martin Brochu ainsi que Monsieur Claude Paquette à la formation au niveau de fonctionnement et entretien d'un système de désinfection aux UV au coût de 175 \$ par formation par personne.

Avis de motion

Modification du règlement no. 31-95 : règlement sur les prix des divers permis pour l'exercice financier 2021

Avis de motion est donné par Madame Jacqueline Goulet, conseillère, que sera adopté à la séance extraordinaire du 21 décembre à 19h, le projet de règlement numéro 31-95 sur les prix des divers permis pour l'exercice financier 2021.

Une dispense de lecture est également demandée.

Date pour séance extraordinaire pour l'adoption du budget

La date prévue pour la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021 avant la présentation au public, l'adoption du règlement imposant le taux de taxes pour 2021, l'adoption du règlement sur la rémunération des élus municipaux et l'adoption du programme des dépenses en immobilisation triennale 2021-2022-2023 est le lundi 21 décembre 2020 à 19h.

Réseau électrique triphasé

Le coût d'installation du réseau triphasé se chiffre aux environs de 1 250 000 \$. Il est possible d'obtenir une subvention pour le projet au montant de 250 000 \$. Mais ce système est nécessaire pour attirer des entreprises à venir s'installer chez nous. Madame Denise Plourde suggère que la municipalité de Rémigny approche la MRC du Témiscamingue afin d'obtenir de l'aide financière dans ce projet. Sans doute que Madame Monia Jacques pourrait prêter main forte à monter le dossier.

Dossier pont

Madame Denise Plourde demande si quelqu'un est au courant que le Ministère des Transports doit déplacer le moulin à aubes afin de construire le pont temporaire. Selon les gens présents aux rencontres avec le Ministère des Transports, il n'y a jamais été question de cela.

Programmation de la TECQ

La nouvelle programmation est faite.

Dossier serres

Le gouvernement du Québec veut doubler le nombre de serres d'ici 2025. Le gouvernement aimerait que la province devienne autonome au niveau alimentaire. De nombreuses subventions existent pour débiter les projets de ce genre. La municipalité de Laforce en est un très bel exemple.

Toilettes sèches

Madame Denise Plourde travaille présentement sur le dossier, mais ce n'est pas évident car c'est un règlement au niveau de toutes les municipalités. Elle regardera la possibilité de se doter d'une toilette avec fosse scellée.

Subvention Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue

Un nouveau programme devrait sortir la semaine prochaine pour l'identification de notre sentier de ski de fond et raquettes ainsi que pour l'installation d'un jeu de tennis léger au centre récréatif.

Enrochement

Le dossier est en cours.

Tirage

La demande de permis est partie.

Entité

La Corporation des fêtes de Rémigny est dorénavant la Corporation Économique de Rémigny.

Marina

Le comité travaille présentement à créer le nouveau logo de la marina.

Départ à la retraite d'Alain

En guise de remerciement, la municipalité avait pris la décision de lui remettre le nouveau portable qu'elle lui avait acheté l'année passée. Quelques idées cadeaux sont avancées. Madame Denise Plourde doit vérifier auprès de sa femme Lucie.

Fondation Philippe Chabot – campagne de financement

C'est refusé à l'unanimité

503-12-2020

Québec municipal – Abonnement annuel avec service internet

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE renouveler notre abonnement annuel à Québec MUNICIPAL soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 au coût de 74.29 \$ plus taxes soit un total de 85,41 \$.

Revenu Québec - Avis de recouvrement SAAQ

La municipalité de Rémigny a reçu un avis de recouvrement de la part de Revenu Québec pour recouvrer la somme de 1808.70 \$, montant dû à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). La municipalité était toujours en attente de la preuve de la vérification mécanique des camions de pompiers de la part du chef pompier, Monsieur Gilles Dulong. Madame Sylvie Dulong nous informe que la vérification mécanique se fera vendredi matin à 9h. À la réception de cet avis, Madame Lorraine McLean a procédé immédiatement au paiement.

504-12-2020

Gestion D. Frénette

CONSIDÉRANT QUE Gestion D. Frénette a toujours de l'intérêt pour faire l'acquisition du terrain concerné;

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'offrir à Gestion D. Frénette, le même terrain concerné mais non boisé soit la proposition désirée de 79.24 hectares au coût de 30 000 \$;

DE permettre à la municipalité de Rémigny de conserver tout le bois présent sur le terrain pour sa consommation personnelle pour son système de chauffage biomasse;

DE donner à la municipalité de Rémigny une période maximale de 5 ans pour permettre à la municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires auprès d'un ingénieur pour faire la planification de la coupe de bois et de coordonner le tout avec ses lots intras. Si le tout est terminé plus tôt alors il sera possible pour Gestion D. Frénette de prendre possession du terrain plus rapidement.

D'obtenir de la part de Gestion D. Frénette, une description claire et précise de ses intentions de projet pour l'avenir de ce terrain. La municipalité de Rémigny est prête à mettre à la disposition de Gestion D. Frénette, notre chargée de projet pour lui prêter main-forte à la réalisation de son projet.

Rapport de la MRC

- Madame Isabelle Coderre rencontre le Ministère des Transports du Québec, le 14 janvier prochain.
- Madame Caroline Roy du CISSAT rencontrera les maires le 16 décembre prochain concernant la fermeture des points de service.
- Madame Isabelle Coderre a reçu la confirmation de la part de Monsieur Binette que la tour cellulaire sera fonctionnelle à compter du 31 mars 2021.
- En ce qui concerne le fond pour les villages dévitalisés, une rencontre est prévue à la mi-janvier avec les (5) municipalités concernées. Madame Coderre fera parvenir à Madame Plourde le résumé de la dernière rencontre.
- En ce qui a trait à l'acquisition des Églises, la municipalité doit être prudente.

Dossier acquisition de l'Église

- La municipalité doit respecter les règlements du MAMH mais avec les propositions faites par les membres de la Fabrique, il sera impossible pour la municipalité de respecter ces règlements.
- Afin que les citoyens de Rémigny soient mis au courant des enjeux face à l'acquisition de l'Église par la municipalité, il est essentiel de tenir une consultation publique afin de conscientiser la population.
- La Fabrique tiendra son assemblée générale annuelle le samedi 12 décembre 2020 mais ce rassemblement ne sera pas suffisant pour obtenir l'opinion des gens de Rémigny.
- Étant donné la grande surface désirée par les membres de la Fabrique, il sera impossible pour la municipalité d'obtenir des subventions.
- Il suffirait de prendre la proposition faite par le comité de la Fabrique et souligner les points qui ne respectent pas les règlements du MAMH. Par la suite, Madame Denise Plourde pourrait préparer une contre-proposition et l'envoyer aux élus pour approbation.
- Une fois que la contre-proposition sera envoyée, une rencontre après les fêtes sera nécessaire pour discuter des divers points.

Fermeture des points de service

- Une rencontre est prévue avec les maires et Madame Caroline Roy le 16 décembre prochain.
- Selon Madame Claire Bolduc, la préfète de comté, toutes les autres municipalités concernées ont fait des propositions. Rémigny est la seule municipalité qui n'a pas fait de propositions de solutions.

505-12-2020

Solution proposée au CISSAT

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire une demande pour avoir notre infirmière 3 jours par semaine comme dans le passé en raison de répondre aux besoins de nos citoyens.

De demander à Madame Denise Plourde de préparer la lettre et de l'envoyer aux élus pour approbation.

Maison des Aînés

- Madame Caroline Roy a mentionné que le comité de citoyens devait monter un nouveau projet mais elle n'a toujours rien reçu de leur part.
- Monsieur Pierre Dufour a également mentionné que le comité n'a jamais monté le nouveau projet.
- Si nous voulons toujours une maison des aînés, il y aura un nouvel appel de projets au niveau gouvernemental disponible en 2022 et non en 2031 tel que mentionné par le comité de citoyens.
- Le comité de citoyens avait fait une demande au Gamme pour un montant de 8 000 \$. Si le Gamme accepte de remettre ce montant alors il sera impossible d'obtenir une autre subvention de leur part sachant que d'autres municipalités ont réussi à obtenir des montants de 280 000 \$ et de 340 000 \$.
- Les élus ont besoin de connaître la raison de leur décision de remettre le dossier aux élus.
- Une rencontre est à prévoir avec le comité de citoyens.
- Denise et Lorraine sont disponibles pour prêter main-forte à monter le nouveau dossier.

Dossier abattoir

- Aucun nouveau développement dans ce dossier.

Dossier biomasse

- La municipalité a reçu le rapport de Monsieur Luc Éthier.

Dossier marina

- L'édifice pour la station de lavage est arrivé et très beau.

506-12-2020

Demande en vertu du Règlement sur le domaine hydrique de l'État (RLRQ, C.R-13, R.1 pour un octroi de bail pour les quais du Lac Rémigny)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny doit autoriser une personne à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Ministère du Développement

durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement, et ce, pour le projet de la marina de Rémigny.

Il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Cathy Bruneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser Madame Lorraine McLean, Directrice générale, à signer, au nom de la municipalité de Rémigny, tous les documents pertinents à cette demande dans le cadre du projet de la marina de Rémigny.

507-12-2020

Demande en vertu du Règlement sur le domaine hydrique de l'État (RLRQ, C.R-13, R.1 pour un octroi de bail pour les quais du Lac des Quinze)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rémigny doit autoriser une personne à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement et ce, pour le projet de la marina de Rémigny.

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu à l'unanimité par des conseillers présents

D'autoriser Madame Lorraine McLean, Directrice générale, à signer, au nom de la municipalité de Rémigny, tous les documents pertinents à cette demande dans le cadre du projet de la marina de Rémigny.

508-12-2020

Location Blais – facture à payer pour l'achat d'outils

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE payer la facture de Location Blais au montant de 876,00 \$.

509-12-2020

Norman Koch – facture à payer pour l'achat de la cabine servant de station de lavage dans le dossier de la marina

Il est proposé par Madame Sylvie Dulong

Appuyé par Madame Carole Coderre

Et résolu majoritairement par les conseillers présents

DE payer la facture de Norman Koch au montant de 5 311,00 \$

Monsieur Simon Daoust se retire au moment de la décision.

510-12-2020

MRCT – Demande pour la prolongation des démarches au niveau de l'évaluation des abris sommaires et des camps de chasse dans la zone du Lac Roger et du Lac Beaumesnil

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents

DE demande à la MRC du Témiscamingue de poursuivre ses démarches au niveau de la réévaluation des abris sommaires et des camps de chasse situés dans la zone du Lac Roger et du Lac Beaumesnil.

Emplacement des nouveaux quais

Monsieur Simon Daoust doit vérifier auprès du conducteur de la déneigeuse pour savoir si les quais sont placés trop près de la rue.

Développement de la rue de l'Éden

Madame Sylvie Dulong mentionne qu'il serait bon de trouver un contracteur qui s'occuperait de mettre en place un projet domiciliaire pour personnes de 60 ans et plus (retraités) tout comme les Maisons Nordiques ont déjà fait dans une autre municipalité.

Déclaration d'intérêts pécuniaires

Toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires ont été déposées au bureau municipal dans le délai prescrit pour l'année 2021.

511-12-2020

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Simon Daoust que l'assemblée soit levée. Il est 22h25.

Mairesse

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 11-01-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, situé au 785, rue Principale à Rémigny **LE LUNDI 11 JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN (2021)** à dix-huit heures à cette session sont présents :

SONT PRÉSENTS:

Madame Carole Coderre
Madame Cathy Bruneau
Madame Sylvie Dulong
Madame Jacqueline Goulet
Madame Carole Laforge (en vidéoconférence)

EST ABSENT:

Monsieur Simon Daoust

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Isabelle Coderre.

Assiste également à la séance, Madame Lorraine McLean, directrice générale et secrétaire-trésorière.

01-01-2021

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.
-Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

02-01-2021

Adoption du budget 2021

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

REVENUS	
Taxes	371 147 \$
Compensation tenant lieu de taxes	94 895 \$
Transferts	136 724 \$
Services rendus	29 576 \$
Imposition de droits	4 900 \$
Intérêts	3 000 \$
Autres Revenus	10 450 \$
TOTAL DES REVENUS	650 692 \$

DÉPENSES	
Administration générale	270 215 \$
Sécurité publique	44 439 \$
Transport	182 273 \$
Hygiène du milieu	46 280 \$
Santé et bien-être	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	62 841 \$
Loisirs et culture	42 844 \$
Frais de financement	1 800 \$
TOTAL DES DÉPENSES	650 692 \$

En conséquence, il est proposé par Madame Carole Coderre

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que les prévisions budgétaires de la Municipalité de Rémigny pour l'année 2021 telles que décrétées ci-dessus soient adoptées.

03-01-2021

Règlement #89-2021 – Règlement imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2021

Attendu que le conseil de la municipalité de Rémigny a adopté le budget de l'exercice financier 2021 en date du 11 janvier 2021.

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020.

Attendu qu'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité de Rémigny, toute somme de deniers nécessaire pour acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Cathy Bruneau

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents

Qu'un règlement portant le numéro 89-2021 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

SECTION I

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

1. À moins de déclaration contraire, les expressions, termes et mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article qui leur sont ci-après attribués.

- i. L'expression (immeuble résidentiel) désigne un logement, une maison, un appartement, une résidence privée, un chalet, une maison de villégiature ou tout autre local habituellement occupé ou destiné à être occupé comme lieu d'habitation par une ou plusieurs personnes, que ce local soit effectivement occupé ou non.
- ii. L'expression (immeuble commercial) désigne tout local dans lequel est exercée à des fins lucratives ou non une activité économique ou administrative en matière de finance, de commerce ou de services, un métier, un art, une profession ou toute autre activité constituant un moyen de profit, de gain ou d'existence, sauf un emploi ou une charge.
- iii. L'expression (immeuble industriel) désigne tout local dans lequel est exercée à des fins lucratives une activité en matière d'industrie.
- iv. L'expression (immeuble agricole) désigne toute exploitation agricole enregistrée auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

SECTION II TAXES FONCIÈRES

1. Afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement de la municipalité de Rémigny, une taxe foncière générale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2021 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Rémigny. Le taux est fixé à quatre-vingt-six cents (0.86 \$) du cent dollars (100\$) d'évaluation.

SECTION III COMPENSATIONS

1. Afin de pourvoir aux dépenses inhérentes au service de la cueillette (déchets domestiques, matières recyclables et matières putréfiables) par porte-à-porte ou par dépôt volontaire, les tarifs énumérés ci-dessous sont imposés et seront prélevés sur tous les biens meubles et immeubles imposables desservis de toutes catégories selon le nombre de bacs par propriété identifiée au tableau suivant, tel que porté au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2021.
 - I. Matière résiduelle 360 litres : deux cents dollars (200 \$)
 - II. Recyclage/composte 360 litres : cent dollars (100 \$)
 - III. Matière résiduelle 1 100 litres : cinq cents dollars (500 \$)
 - IV. Recyclage/composte 1 100 litres : trois cents dollars (300 \$)
 - V. Taxe environnementale : vingt cents (0.20\$) du cent dollar (100 \$) pour les propriétés dont l'utilisation est 1100, 1911, et 1913 situé hors du réseau de collecte sélective.

SECTION IV DÉBITEUR

1. Le débiteur et les codébiteurs sont assujettis au paiement des taxes dues à la municipalité de Rémigny. Au sens du présent règlement, le débiteur est défini comme étant le propriétaire au sens de la loi sur la fiscalité municipale au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'immeubles visés par la Loi sur la fiscalité

municipale, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu.

SECTION V PAIEMENT

1. Le débiteur de taxes municipales pour l'année 2021 a le droit de payer en trois versements égaux :
 - i. Le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 33,33 % du montant total;
 - ii. Le deuxième versement, cent vingt (120) jours après le premier versement, représentant 33,33 % du montant total;
 - iii. Le troisième versement, quatre-vingt-dix (90) jours après le deuxième versement, représentant 33,33 % du montant total;
2. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes égal ou supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois versements.
3. Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

SECTION VI INTÉRÊTS ET FRAIS

1. Les taxes portent intérêt, à raison de 18 % par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration de délai applicable.

Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.

2. Des frais d'administration au montant de 45 \$ seront réclamés au tireur d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement lorsque le chèque ou l'ordre de paiement remis à la Municipalité en est refusé par le tiré.
3. De charger un montant de 5 \$ lors de l'envoi de la première lettre de rappel, l'impression et l'envoi des comptes passés dû.
4. De charger un montant de 10 \$ lors de l'envoi de la deuxième lettre de rappel, l'impression et l'envoi des comptes passés dû.
5. De charger un montant de 15 \$ lors de l'envoi de la troisième lettre de rappel, l'impression et l'envoi des comptes passés dû.

SECTION VII DISPOSITIONS DIVERSES

1. Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.

2. Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.
3. Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2021.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

04-01-2021

Règlement #90-2021 – Règlement sur le traitement des élus municipaux pour l'exercice financier 2021

Que ce projet de règlement soit adopté par le conseil municipal de Rémigny lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi, 11 janvier 2021, une fois adopté, aura pour effet d'annuler et abroger dans leur entier, tous les règlements sur le même sujet.

La rémunération de base et l'allocation de dépenses actuelles ainsi que celles proposées sont les suivantes :

Rémunération actuelle	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Mairesse	8 000 \$	4 000 \$	12 000 \$
Conseillers	7 528 \$	3 764 \$	11 292 \$
Total	15 528 \$	7 764 \$	23 292 \$

Rémunération proposée	Rémunération de base	Allocation de dépenses	Rémunération totale
Mairesse	8 160 \$	4 080 \$	12 240 \$
Conseillers	7 679 \$	3 839 \$	11 518 \$
Total	15 839 \$	7 919 \$	23 758 \$

Encore cette année,

Une rémunération additionnelle sera ajoutée à la rémunération annuelle pour l'année 2021 sous forme de jetons de présence pour la présence des élus lors de rencontres de travail. Un maximum de (6) rencontres de travail pendant l'année 2021 est voté. Ce qui représente le calcul suivant : soit 7 personnes x 25 \$ x 6 rencontres = 1 050 \$ au total.

Le projet de règlement prévoit également :

Que le règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures régulières qui sont de 8h30 à 16h30, du lundi au jeudi.

Proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et accepté à l'unanimité par les conseillers présents

05-01-2021

Programme des dépenses en immobilisation triennale 2021-2022-2023

Considérant que le conseil d'une municipalité locale doit au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des

immobilisations de la municipalité pour les trois exercices subséquents (art. 953.1 du Code municipal)

Il est proposé par Madame Carole Laforge

Appuyé par Madame Jacqueline Goulet

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'accepter le plan triennal ci-dessous

Projet	Titre	2021	2022	2023
1	Biomasse (modifications)	TECQ 10 000 \$	TECQ 10 000 \$	TECQ 10 000 \$
2	Centre récréatif (cuisine, mur Nord)	TECQ 30 000 \$	TECQ 30 000 \$	TECQ 30 000 \$
3	Rechargement de chemin et nivelage Fossé	TECQ 50 000 \$	TECQ 50 000 \$	TECQ 50 000 \$
4	Quai (marina)	TECQ 5 000 \$	TECQ 5 000 \$	TECQ 5 000 \$
5	Moulin (réparations)	TECQ 10 000 \$	TECQ 10 000 \$	TECQ 10 000 \$
6	Aménagement de la plage publique	10 000 \$		
7	Panneau d'affichage électronique	11 000 \$	11 000 \$	
8	Rue du Quai - Sud	TECQ 50 000 \$		
	Rue du Quai - Nord		TECQ 50 000 \$	
TOTAL		176 000	166 000	105 000

Note : TECQ ou autres subventions

06-01-2021

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Carole Laforge que l'assemblée soit levée.

Il est 20h.

Mairesse

Directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Isabelle Coderre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.